

**RECUEIL**  
**DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**REGLEMENTAIRES**

Etabli en application des dispositifs des articles L5211-47 et  
R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Du 1er janvier au 30 juin 2020**

<b>I. DELIBERATIONS</b>	<b>p. 1</b>
<b>Sommaire des délibérations</b>	
<b>II. DECISIONS</b>	<b>p. 509</b>
<b>Sommaire des décisions</b>	
<b>III. ARRETES</b>	<b>p. 595</b>
<b>Sommaire des arrêtés</b>	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYERE**  
**1er SEMESTRE 2020**

**I. DELIBERATIONS**

CONSEIL DU	N° DE LA DELIBERATION	OBJET	PAGE	DATE DE TRANSMISSION AU CONTRÔLE DE LEGALITE	DATE DEBUT AFFICHAGE	DATE FIN AFFICHAGE
	<b>SOMMAIRE</b>	<b>DELIBERATIONS</b>				
27/01/2020	D01	Désignation du secrétaire de séance	007	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D02	Approbation du PV du Conseil du 16 décembre.	009	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D03	Compte rendu des Décisions du Président prises par délégation du Conseil	011	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D04	RH Création d'1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	013	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D05	RH Decision de principe de mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de Communes	015	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D06	Arrêt du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de BOZOULS	017	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D07	DETR Voirie 2020 plan de financement et demande de co financement	021	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D08	Création d'une maison médicale à Saint Côme, plan de financement et demande de co financement	023	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D09	Plan de financement pour l'achat et l'aménagement du futur office de tourisme intercommunal à Espalion	025	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D10	Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2020	027	04/02/2020	04/02/2020	04/04/2020
27/01/2020	D11	Versement d'acomptes de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence enfance	029	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D12	Versement d'acompte de subventions de fonctionnement à l'EPIC	031	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D13	Versement d'acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence social	033	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D14	Versement d'acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence emploi	035	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D15	Plan de financement des travaux des locaux administratifs	037	31/01/2020	31/01/2020	31/03/2020
27/01/2020	D16	Tarifs photocopies bâtiment administratif de Bozouls	039	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
27/01/2020	D17	Tarifs services du Pôle Économique 2020	041	31/01/2020	31/01/2020	31/03/2020
27/01/2020	D18	Aide à l'investissement immobilier – SCI l'AS- Entraygues sur Truyère	045	31/01/2020	31/01/2020	31/03/2020
27/01/2020	D19	Marché public relatif aux prestations de services en assurance – Avenant n°1 au lot n°1 : responsabilité civile et risques annexes pour couvrir les risques liés à la compétence GEMAPI	047	30/01/2020	30/01/2020	30/03/2020
02/03/2020	D01	Désignation du secrétaire de séance	049	05/03/2020	05/03/2020	05/05/2020
02/03/2020	D02	Approbation du PV du Conseil du 27 janvier 2020.	051	05/03/2020	05/03/2020	05/05/2020
02/03/2020	D03	Compte rendu des Décisions du Président prises par délégation du Conseil	053	05/03/2020	05/03/2020	05/05/2020
02/03/2020	D04	Achèvement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère.	055	05/03/2020	05/03/2020	05/05/2020
02/03/2020	D05	Contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité-avenant de prolongation.	057	05/03/2020	05/03/2020	05/05/2020
02/03/2020	D06	Création d'emplois permanents et mise à jour du tableau des emplois	059	05/03/2020	05/03/2020	05/05/2020
02/03/2020	D07V2	Convention de partenariat avec EDF « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la Route de l'Énergie »	063	12/03/2020	12/03/2020	12/05/2020
02/03/2020	D08	Travaux d'arasement d'atterrissement sur le Lot – communes d'Estaing et Sébrzac	065	12/03/2020	12/03/2020	12/05/2020
02/03/2020	D09	Convention de raccordement électrique Maison de Santé de Bozouls	067	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D10	Conventions de raccordement pour la fibre optique	071	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D10 bis	Convention – servitude de passage ERDF - ZA Lioujas	075	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D11	Etalement des frais de renégociation des emprunts assainissement	079	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020

02/03/2020	D12	Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de St Hippolyte	081	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D13	Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune d'Entraygues	085	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D14	Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Golinhac	089	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D15	Fiscalité – Vote des taux de contributions directes	093	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D16	Vote du taux de la taxe GEMAPI / Année 2020	095	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D17	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	097	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D18	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	101	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D19	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	105	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D20	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	109	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D21	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	113	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D22	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	117	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D23	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	121	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D24	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	125	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D25	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Personnes Agées	129	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D26	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	133	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D27	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	137	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D28	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	141	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D29	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	145	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D30	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	149	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D31	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	153	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D32	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	157	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D33	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	161	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D34	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	165	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D35	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	169	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D36	Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	173	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020

02/03/2020	D37	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	177	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D38	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	181	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D39	Vote du Compte Administratif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	185	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D40V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D40 -Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement Collectif.	189	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D41V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D41-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Atelier Relais	193	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D42V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D42-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Enfance	197	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D43V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D43-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe GEMAPI	201	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D44V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D44-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de la Vigne	205	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D45V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D45-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues	209	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D46V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D46-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues.	213	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D47V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D47-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Personnes Agées	217	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D48V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D48-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.	221	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D49V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D49-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe SPANC	225	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D50V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D50-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Cabassar	229	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D51V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D51-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Calsades II et III	233	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D52V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D52-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Calsades IV.	237	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D53V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D53-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Garrigues	241	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D54V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D54-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Glèbes	245	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D55V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D55-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des LANDES	249	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D56V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D56-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas II	253	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D57V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D57-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas III	257	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D58V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D58-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Lioujas IV	261	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D59V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D59-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE	265	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D60V2	ANNULE ET REMPLACE 2020-03-02-D60-Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues	269	21/04/2020	21/04/2020	21/06/2020
02/03/2020	D61	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	273	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020

02/03/2020	D62	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	277	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D63	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	281	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D64	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	285	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D65	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	289	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D66	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	293	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D67	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	297	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D68	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	301	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D69	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	305	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D70	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	309	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D71	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	313	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D72	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	317	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D73	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	321	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D74	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	325	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D75	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	329	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D76	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	333	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D77	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	337	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D78	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	341	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D79	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	345	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D80	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	349	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D81	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	353	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D82	Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	357	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D83	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	361	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D84	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	365	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D85	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	369	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020

02/03/2020	D86	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	373	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D87	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	377	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D88	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	381	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D89	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	385	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D90	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	389	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D91	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	393	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D92	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	397	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D93	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	401	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D94	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	405	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D95	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 2 et 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	409	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D96	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	413	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D97	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	417	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D98	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	421	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D99	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	425	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D100	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	429	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D101	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	133	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D102	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	437	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D103	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	441	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D104	Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.	445	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
02/03/2020	D105	Grille tarifaire 2020- Espace Multiculturel – Le Nayrac	449	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D106	Fixation des montants des loyers des logements de la résidence « l'Estanh » et signature du mandat de gestion	453	09/03/2020	09/03/2020	09/05/2020
02/03/2020	D107	Cession d'un véhicule de type tracteur-épareuse	457	12/03/2020	12/03/2020	12/05/2020
18/06/2020	D01	Désignation du secrétaire de séance	459	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D02	Modification exceptionnelle du lieu de réunion du conseil communautaire	461	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D03	Approbation du PV du Conseil du 2 mars 2020.	463	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D04	Compte rendu des Décisions du Président prises par délégation du Conseil	465	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D05	Délégations accordées au président pendant la période transitoire liée à l'épidémie de covid-19	467	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D06	Exonération des loyers des professionnels installés dans les Maisons de Santé. Délibération ajournée.	471	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D07	Exonération des loyers des activités économiques	475	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020

18/06/2020	D08	Achat terrain RASCALOU pour le projet d'agrandissement du Parc d'Activités – Lioujas	479	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D09	Participation à la SAS Métha Causses Territoire – modalités de participation	481	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D10	Décision modificative n°1 / Budget Principal	483	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D11	Décision modificative n°1 / Budget Annexe Maison de santé. Délibération ajournée.	487	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D12	Décision modificative n°1 / Budget Annexe Maison de la vigne	489	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D13	Décision modificative n°1 / Budget Annexe Pépinière pôle économique	493	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D14	Achat et aménagement des locaux de l'office de tourisme à Espalion. Plan de financement	497	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D15	Programme Voirie 2020. Plan de financement	499	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D16	Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association de sauvegarde du château de Calmont d'Olt.	501	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D17	Renouvellement convention d'objectifs pluripartite 2020-2022 avec l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion	503	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D18	Grande itinérance : Chemin de St Jacques de Compostelle tronçon Espalion - Bessuéjols : Validation opération et demande de financement GR65 Espalion	505	25/06/2020	25/06/2020	25/08/2020
18/06/2020	D19	Groupement de commandes pour un marché de services relatif au transport, déshydratation mobile et hygiénisation de boues résiduelles de stations d'épuration : adhésion au groupement de commandes et signature de la convention constitutive	507	19/06/2020	19/06/2020	19/08/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Le Président  
Objet : Désignation du secrétaire  
de séance

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D01

L'an deux mille vingt,  
Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance* : M. Benoît BARRAL

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**!! est proposé que le plus jeune des conseillers présents soit désigné.**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DESIGNE M. Benoit Barral, membre du Conseil, pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.**

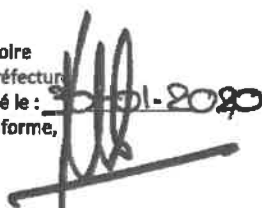
**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président,  
Jean-Michel AULE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,  
Le Président,

30/01-2020  




REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
 Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
 Conseil Communautaire

Rapporteur : M. le Président  
 Objet : Approbation du PV du  
 Conseil du 16 décembre.

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27 D02

L'an deux mille vingt,  
 Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir :** Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Eilizabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Excusé(e) :** David DELPERIE.

**Absent(e) :** Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 16 décembre 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le PV de la séance du conseil de communauté du 16 décembre 2019.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 30/01/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. le Président  
Objet : Compte rendu des  
Décisions du Président prises par  
délégation du Conseil

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D03

L'an deux mille vingt,  
Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :  
41  
**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.  
Membres présents : 31  
Suffrages exprimés : 37  
Votes :  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.  
**Pouvoir** : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY  
Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL  
Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC  
Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE  
Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU  
Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER  
**Excusé(e)** : David DELPERIE.  
**Absent(e)** : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.  
**Secrétaire de séance** : M. Benoît BARRAL

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 17 janvier 2020 telles que mentionnées ci-après :

2020-DP-01	Signature de l'avenant n°1 au bail de location au sein de la maison de santé d'Estaing avec le Dr Alexandru URUSU – adjonction d'un bureau loué + signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au sein de la maison de santé d'Estaing avec la mairie d'Estaing
2020-DP-02	Vente du véhicule de type Traffic EN 726 BB au garage DIAZ pour un montant de 500 €/HT
2020-DP-03	Signature convention mise à disposition locaux avec le Département et le Mairie de Villecomtal à la MSP de Villecomtal
2020-DP-04	Signature convention utilisation salle de réunion au Pôle Économique - CPO-ACC Audit des Aptitudes et du Comportement pour le permis de conduire
2020-DP-05	Signature convention coworking – RAOUX Projet artisanal et artistique

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**- PREND ACTE de l'ensemble des décisions tels que présentés, pris par M. le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président,  
Jean-Michel LALIE**

**Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 30/01/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
 Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
 Conseil Communautaire

**Rapporteur : Mme Bessaou**  
**Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D04

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
 41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président expose que pour faire face à un accroissement temporaire d'activités au sein des services finances /bâtiments/administration générale, il est nécessaire de procéder à un recrutement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Le poste est à pourvoir sur le grade d'adjoint administratif et sur la base d'un temps plein.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant la nécessité de renforcer les services administratifs de la Communauté de Communes compte tenu de la charge importante de travail de ce début d'année.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent à temps complet de 35 h/semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les motifs cités ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

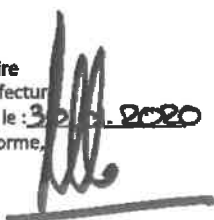
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la création d'un emploi non permanent à temps complet (35h/s) d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 (ou de la date effective de recrutement) - sachant que ce type de contrat peut être conclu pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération et notamment le contrat de travail.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 30/01/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Rapporteur : Mme Bessaou**  
**Objet : Décision de principe de**  
**mise à disposition d'un agent**  
**auprès de la Communauté de**  
**Communes**

Séance du 27 janvier 2020

**N° 2020-01-27-D05**

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 31

**Suffrages exprimés :** 37

**Votes :**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Excusé(e) :** David DELPERIE.

**Absent(e) :** Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

**Secrétaire de séance :** M. Benoît BARRAL

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

La Communauté de Communes doit faire face à un volume important de marchés publics à traiter d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Aussi, vu les relations qui lient et doivent lier une intercommunalité et ses communes membres, il est proposé que soit mis à disposition de la Communauté de Communes, pour une durée couvrant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, un agent de la commune de Rodelle.

Cet agent, attaché territorial, sera mis à disposition 2 jours par semaine. Son temps de travail sera réparti comme suit : un jour à la Communauté de Communes avec la responsable des marchés publics et un jour à distance.

D'un point de vue procédural, la collectivité d'accueil (la Communauté de Communes) est tenue de délibérer et cette délibération sera versée au dossier transmis par les communes au Centre de Gestion pour la Commission Administrative Paritaire du mois de septembre.

Cette mise à disposition interviendrait pour 10 h hebdomadaire, soit 35,09 % du temps de travail de l'agent.

Il est convenu que cette mise à disposition se fera moyennant le remboursement du salaire et des charges afférentes à la rémunération totale de l'agent concerné y compris avantages sociaux et assurances au prorata de son temps de travail à la Communauté de Communes.

La refacturation s'effectuera sur la base des jours effectifs travaillés pour le compte de la Communauté de Communes.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et la commune de Rodelle,

Considérant que cette mise à disposition sera soumise à l'avis de la Commission administrative Paritaire du Centre de Gestion,

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de convention ci annexé pour la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020.
- **AUTORISE M. le Président** à la convention correspondante ainsi que tout document à intervenir à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le 30/01/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,




Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200127-20200127\_D05-DE  
Reçu le 30/01/2020

CCCLT – n° 2020-01-27-D05  
Nomenclature : 414

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Calmelly

**Objet : Arrêt du projet de  
Révision du Plan Local  
d'Urbanisme (PLU) de la  
commune de Bozouls**

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D06

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Maire de Bozouls rappelle :

- les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du PLU, en séance du conseil municipal du 18 septembre 2017 ;
- le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal de la commune de Bozouls, dans sa séance du 06 mai 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) ;
- Les modalités de concertation retenues par la délibération prescrivant la révision du PLU ont été les suivantes :
  - Publication de la prescription sur le site internet de la commune
  - Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie et d'une adresse mail
  - Organisation de deux réunions publiques d'information et d'échanges jusqu'à l'arrêt du projet ;
  - Information sur le bulletin municipal et le site internet

- Conformément à la loi SRU, prescrivant une large concertation de la population, la commune de Bozouls, et la Communauté de Communes ont mis en place les moyens définis dans la délibération pendant toute la période d'études et de réflexion menant à l'arrêt du projet de révision du PLU.

Ont notamment été organisés :

- la publication de la délibération de prescription,
- la mise à disposition d'un registre de concertation et la communication d'une adresse numérique : urbanisme@bozouls.fr,
- des réunions régulières avec la commission urbanisme au sein du conseil municipal (membres du conseil municipal chargés de suivre la procédure),
- des réunions de présentation et d'information avec l'ensemble du conseil municipal; auxquelles s'ajoute l'évocation du projet de révision lors de plusieurs conseils municipaux, afin d'informer l'équipe municipale de l'avancement du projet,
- des réunions avec l'ensemble des personnes publiques associées, à chaque étape de la procédure (diagnostic du territoire, présentation du PADD, propositions de zonage...),
- une réunion publique de présentation du diagnostic territorial et du PADD le 26 mars 2019,
- une deuxième réunion publique de présentation du projet de révision du PLU, en prévision de l'enquête publique, le 17 décembre 2019.
- des articles de presse, des affiches, des parutions sur le site internet et le bulletin municipal, ayant tour à tour pour objet : la prescription de la révision, les réunions publiques, l'avancement de la procédure, etc.
- le débat concernant le PADD, tenu au sein du conseil municipal, en séance du 6 mai 2019,
- une réunion d'information en conseil communautaire expliquant les enjeux du projet et de sa poursuite, en séance du 14 octobre 2019.

Le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation est le suivant :

- Observations écrites en Mairie : Depuis la prescription de la révision, le registre de concertation n'a fait l'objet d'aucune observation. En revanche, 77 demandes écrites ont été reçues en mairie (courriers ou mails). Chaque demande a fait l'objet d'un courrier de réponse, précisant la bonne réception et l'analyse dans le cadre du projet de PLU. Les observations formulées relèvent principalement de l'intérêt privé (classement des parcelles en zone constructible) ; quelques-unes portent cependant sur des questions relatives aux zones économiques (par exemple, autoriser les constructions en limite de propriété) ou au patrimoine.
- Concernant les réunions publiques, elles ont fait l'objet d'un intérêt certain de la part de la population :
  - Environ 25 personnes ont assisté à la réunion publique du 26/03/2019 consacrée à la procédure de révision, au diagnostic territorial et à la présentation du PADD. Le public a accueilli avec attention et intérêt les présentations du diagnostic et du PADD. Il a marqué un intérêt particulier pour les questions relatives à l'énergie.
  - Environ 20 personnes ont assisté à la réunion publique du 17/12/2019 concernant la présentation globale du projet de PLU. La réunion a représenté une opportunité pour faire un point étape du projet de révision, ayant été présenté le jour même aux personnes publiques associées, lesquelles ont formulé des observations à étudier par la collectivité. La réunion a permis de présenter les différents outils mis en œuvre au travers du PLU afin de traduire les orientations retenues dans le cadre du PADD; et de rappeler le contexte, au sein duquel le PLU se construit.

Ont notamment été soulignés par le public :

- Les efforts mis en œuvre pour à la fois permettre le développement de la commune et la préservation des espaces agricoles et naturels.
- La volonté de diversification de l'offre en logements, à l'échelle de la commune et du bourg.

- o L'affirmation de la centralité du bourg, en y prévoyant la préservation des cellules commerciales stratégiques, le développement de diverses typologies de logements (maisons individuelles, habitat groupé et habitat collectif), le développement économique notamment au droit de la ZA des Calsades.

En conclusion, les moyens de communication mis en œuvre (publications, réunions, registre) démontrent la volonté de la commune et de la communauté de communes d'associer les habitants de la commune à la révision de son PLU conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, prescrivant une large concertation.

Les observations portant principalement sur des demandes d'intérêt privé n'ont pas entraîné de modifications du projet d'intérêt général de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151.1 et suivants, L.153.1 et suivants.

Vu la délibération du conseil municipal de Bozouls en date du 18 septembre 2017 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme, selon les termes des articles L.153-11 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bozouls en date du 06 mai 2019, transcrivant le débat relatif au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables);

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dont la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération du conseil municipal de Bozouls en date du 07 octobre 2019, donnant son accord afin que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère achève la révision du PLU de la commune de Bozouls ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 octobre 2019, acceptant de poursuivre la révision du PLU de la commune de Bozouls ;

Vu le bilan de la concertation présenté par M. le Maire de Bozouls,

Vu le projet de révision du PLU de Bozouls prêt à être arrêté, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**1 –CONSIDERE comme favorable le bilan de la concertation présenté,**

**2 – ARRETE le projet de révision du PLU de la Commune de Bozouls tel qu'il est annexé à la présente délibération ;**

**3- SOUMET pour avis le projet aux personnes publiques associées et à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), ainsi qu'à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, etc.**

De même, conformément à l'article L142.5 du code de l'urbanisme, le projet de révision du PLU fera l'objet d'une demande de dérogation à l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT (art L142.4 du Code de l'urbanisme).

Le projet de révision du PLU, accompagné de la présente délibération, sera transmis pour avis à Madame le Préfet de l'Aveyron ainsi que :

aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;  
 aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;  
 au Président du PETR SCoT Centre Ouest Aveyron ;  
 aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;  
 au Président de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Conformément à l'article R153.6 du code de l'urbanisme, le projet de révision du PLU est soumis pour avis à L'Institut National de l'Origine de Qualité (INOQ) et au Centre national de la propriété forestière (CRPF)

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairie durant un mois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
 Transmis en Préfecture  
 Publié et notifié le : 30/01/2020  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,




REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Bessière  
Objet : Voirie 2020 plan de  
financement et demande de  
co financement

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D07

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président indique que suite au diagnostic voirie réalisé en 2018, il est proposé de retenir un programme de travaux de voirie neuve estimés à 800 022€ HT.

#### Plan de financement prévisionnel :

- Coût HT:	800 022 €
- DETR 30% :	240 000 €
- Autofinancement :	560 022 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel concernant le programme de voirie exposé ci-dessus,
- **APPROUVE** la sollicitation des partenaires pour une aide sur le financement des travaux de voirie intercommunale pour 2020,
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 30-01-2020

Pour copie conforme,

Le Président,





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Anglars  
Objet : Création d'une maison  
médicale à Saint Côme, plan de  
financement et demande de  
co financement

Séance 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D08

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier 2020, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUËT-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance* : M. Benoît BARRAL

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président rappelle pour mémoire qu'un projet de maison médicale à Saint Côme est à l'étude et que les services de l'intercommunalité, à l'appui des travaux de l'association des professionnels de santé de Saint Côme, ont lancé successivement les phases de recrutement d'un maître d'œuvre, de l'APS, l'APD du projet et de la consultation des entreprises pour mener à bien les travaux.

L'enveloppe budgétaire estimée pour la création de cette maison de santé est évaluée à 900 000 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat :	
40%	360 000 €
- Département :	100 000 €
- Région :	130 000 €
- Autofinancement ou Emprunt :	310 000 €

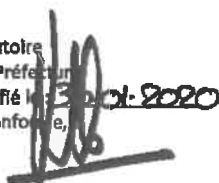
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour le dépôt des demandes de subventions aux co financeurs potentiels indiqués.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel TALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le 30/01/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : Mr Scheuer  
Objet : Plan de financement  
pour l'achat et l'aménagement  
du futur office de tourisme  
intercommunal à Espalion

Séance 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D09

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier 2020, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoit Barral*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Suite à la délibération en date du 17 juin 2019 pour l'achat du bâtiment sis 2 bld Joseph Poulenc à Espalion pour un montant de 275 000 euros, un aménagement est nécessaire pour l'accueil du public. L'enveloppe budgétaire estimée pour l'aménagement intérieur du futur office de tourisme intercommunal à Espalion est évaluée à 25 000 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat :	
40%	120 000 €
- Département :	
20%	60 000 €
- Région :	
20%	60 000 €
- Autofinancement ou Emprunt :	60 000 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour le dépôt des demandes de subventions aux co financeurs potentiels indiqués.**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le 30/01/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Approbation du Rapport  
d'Orientation Budgétaires pour  
2020

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D10

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1, L 5211-36, D 2312-3 et D 5211-18-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2020 ;

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, dans les établissements publics de coopération intercommunale, un débat a lieu au Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Selon les dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république, le débat doit être accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires ;

Le rapport d'orientation budgétaire accompagnant cette délibération présente les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Les enjeux concernant les évolutions des concours financiers, de la fiscalité, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les Communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité sont mentionnées. Les principales règles régissant la

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200127-20200127\_D10-DE  
Reçu le 04/02/2020

CCCLT – n° 2020-01-27-D10  
Nomenclature : 7 1 3

politique des ressources humaines au sein de l'intercommunalité sont indiquées. Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes sont évoquées. La structure de la dette et les évolutions de cette dernière sont présentées.

Ayant pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et après en avoir débattu,

Chaque membre ayant été destinataire du rapport ci-annexé,

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires 2020 du Budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions susvisées du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **ADOpte** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base du rapport ci-annexé.
- **DIT** que le présent rapport sera adressé à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **04. FEV. 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président.




REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Versement d'acomptes  
de subventions de  
fonctionnement aux structures  
sociales pour les actions  
d'intérêt communautaire –  
compétence enfance

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D11

L'an deux mille vingt,  
Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur Le Président indique que les structures sociales pour leurs actions d'intérêt communautaire liées à la compétence petite enfance sont en cours de validation de leurs comptes administratifs 2019. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions ou des avenants, d'attendre leurs bilans financiers pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu des conventions d'objectifs ou des avenants avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base des montants des acomptes versés en 2019 pour les 5 structures associatives concernées : le Centre Social de Bozouls, l'Association Générale des Familles d'Espallon, Familles Rurales micro crèche de Gages, Familles Rurales micro crèche de Lioujas et le Centre Social d'Entraygues. Ceux-ci permettront de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature des conventions ou des avenants.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, les acomptes suivants :

- Centre Social de Bozouls : 34 662 €
- Association Générale des Familles d'Espalion : 40 000 €
- Familles Rurales micro crèche de Gages : 13 000 €
- Familles Rurales micro crèche de Lioujas : 13 000 €
- Centre Social d'Entraygues : 9 000 €.

Ces acomptes sont inclus dans les montants qui seront inscrits au budget enfance 2020 de la communauté, au compte 65548.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, des acomptes des subventions aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire :
  - Centre Social de Bozouls : 34 662 €
  - Association Générale des Familles d'Espalion : 40 000 €
  - Familles Rurales micro crèche de Gages : 13 000 €
  - Familles Rurales micro crèche de Lioujas : 13 000 €
  - Centre Social Entraygues : 9 000 €.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 30/01/2020  
Pour copie conforme  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Versement d'acompte  
de subventions de  
fonctionnement à l'EPIC

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D12

L'an deux mille vingt,  
Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 31  
Suffrages exprimés : 37

Votes :  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY  
Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL  
Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC  
Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE  
Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU  
Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance* : M. Benoît BARRAL

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Le compte administratif 2019 de l'EPIC est en cours de validation. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions, d'attendre le bilan financier pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu de la convention d'objectifs avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base du montant de l'acompte versé en 2019 pour l'EPIC Office de Tourisme des Hautes Terres d'Aveyron. Celui-ci permettra de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature de ladite convention.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de la convention d'objectifs, un acompte de 200 000 €.

Cet acompte est inclus dans le montant qui sera inscrit au budget principal 2020 de la communauté, au compte 6558.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de la convention d'objectifs, d'un acompte de subvention à l'EPIC Office de Tourisme des Hautes Terres d'Aveyron pour un montant de 200 000 €.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 30-01-2020  
Pour copie conforme  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Président,'.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
**Objet : Versement d'acompte  
de subventions de  
fonctionnement aux structures  
sociales pour les actions  
d'intérêt communautaire –  
compétence social**

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D13

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahm BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur Le Président indique que les structures sociales pour leurs actions d'intérêt communautaire liées à l'animation globale sont en cours de validation de leurs comptes administratifs 2019. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions ou des avenants, d'attendre leurs bilans financiers pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu des conventions d'objectifs ou des avenants avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base des montants des acomptes versés en 2019 pour les 3 structures associatives concernées : le Centre Social de Bozouls, le Centre Social d'Espalion-Estaing et le Centre Social d'Entraygues. Ceux-ci permettront de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature des conventions ou des avenants.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, les acomptes suivants :

- Centre Social Bozouls : 27 092,50 €
- Centre Social Espalion : 40 000 €
- Centre Social Entraygues : 17 000 €

Ces acomptes sont inclus dans les montants qui seront inscrits au budget principal 2020 de la communauté, au compte 6558.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, des acomptes des subventions aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire :
  - Centre Social Bozouls Comtal : 27 092,50 €
  - Centre Social Espalion-Estaing : 40 000 €
  - Centre Social Entraygues : 17 000 €
- **MANDATE** Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LANGE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le 30/01/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Versement d'acompte  
de subventions de  
fonctionnement aux structures  
sociales pour les actions  
d'intérêt communautaire –  
compétence emploi

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D14

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur Le Président indique que les structures sociales pour leurs actions d'intérêt communautaire liées à l'emploi sont en cours de validation de leurs comptes administratifs 2019. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions ou des avenants, d'attendre leurs bilans financiers pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu des conventions d'objectifs ou des avenants avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base des montants des acomptes versés en 2019 pour les 3 structures associatives concernées : le Point Relais Emploi de Bozouls, le Point Relais Emploi d'Espalion et le Point Relais Emploi d'Entraigues. Ceux-ci permettront de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature des conventions ou des avenants.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, les acomptes suivants :

- Point Relais Emploi Bozouls : 16 500 €
- Point Relais Emploi Espalion : 14 950 €
- Point Relais Emploi Entraygues : 6 550 €

Ces acomptes sont inclus dans les montants qui seront inscrits au budget principal 2020 de la communauté, au compte 6558.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, des acomptes des subventions aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire :
  - Point Emploi Relais Bozouls : 16 500 €
  - Point Emploi Relais Espalion : 14 950 €
  - Point Emploi Relais Entraygues : 6 550 €
- **MANDATE** Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le 30-01-2020  
Pour copie conforme  
Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Rapporteur : M. Boursinhac**  
**Objet : Plan de financement**  
**des travaux des locaux**  
**administratifs**

**Séance du 27 janvier 2020**

**N° 2020-01-27-D15**

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31  
Suffrages exprimés : 37

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère souhaite réaménager les locaux administratifs situés 18 bis Avenue Marcel Lautard 12500 Espalion (Parcelle N°304), ces travaux du bâtiment administratif sont prévus en 2020.

Suite à la fusion des différents services, la remise aux normes des sanitaires et des vestiaires est devenue indispensable à l'intérieur du bâtiment.

Les travaux consistent en :

- La refonte totale des vestiaires du service assainissement dont l'usage pourrait s'étendre aux agents du service voirie et bâtiment. Le local est exigü, et compte une seule douche pour les 8 agents qui l'utilisent actuellement avec des problèmes d'aération et d'évacuation des eaux usées. D'autre part, le personnel féminin doit aussi pouvoir disposer de sanitaires et vestiaires dédiés, ce qui est impossible dans la configuration actuelle,

- La création d'une salle mixte réunions/convivialité, à la fois pour les réunions et pour les agents qui sont une quinzaine à prendre leur repas à midi sur place,
- La remise en peinture d'une partie des bureaux,
- L'isolation thermique des combles dans lesquels sont stockés les archives non seulement de l'intercommunalité (et des ex-communautés) mais aussi de structures aujourd'hui disparues.

Le montant prévisionnel de dépenses est de 134 000 € H.T soit 160 800 € T.T.C

- Etat DETR (26%) :	35 000 € (acquis)
- Conseil Régional (20%) :	26 800 €
- Conseil Général (20%) :	26 800 €
- Autofinancement (34%) :	45 400 €

Monsieur le Président propose de réaliser les travaux et de solliciter l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

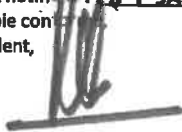
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional tel que proposé ci-dessus ;**
- **INSCRIT au budget la dépense correspondante ;**
- **AUTORISE M. le Président à signer tous les documents et procéder aux formalités afférentes à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel ALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **31 JAN. 2020**  
Pour copie conforme  
Le Président,






REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Tarifs photocopies  
bâtiment administratif de  
Bozouls

Séance du 27 Janvier 2020

N° 2020-01-27-D16

L'an deux mille vingt,

Et le 27 Janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FAUSSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francline LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Excusé(e) :** David DELPERIE.

**Absent(e) :** Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

**Secrétaire de séance :** M. Benoît BARRAL

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président indique que les tarifs de photocopies réalisées depuis le photocopieur du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, 6 rue du Trou, 12340 BOZOULS sont les suivants (hors papier) :

- 0,0062€ TTC/copie noir et blanc,
- 0,062€ TTC/copie couleur.

L'entrée en vigueur de ces tarifs se fera dès le mois de janvier 2020.

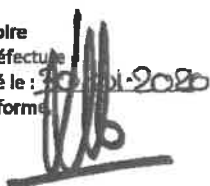
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus concernant la réalisation de photocopies depuis le photocopieur du bâtiment administratif de la Communauté de Communes à Bozouls,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 30/01/2020  
Pour copie conforme  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Picard  
Objet : Tarifs services du Pôle  
Économique 2020

Séance du 27 Janvier 2020

N° 2020-01-27-D17

L'an deux mille vingt,

Et le 27 Janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Excusé(e)** : David DELPERIE.

**Absent(e)** : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance* : M. Benoît BARRAL

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président,

Les conditions et tarifs des services proposés par le Pôle Économique sont les suivants pour l'année 2020 :

- Pour la **convention d'adhésion**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise locataire pour une durée de 36 mois ; éventuellement renouvelée deux fois pour une durée d'un an chacune,
  - Le prix locatif des bureaux a été fixé
    - À 9,50 € HT/m<sup>2</sup>
 Ce prix comprend la mise à disposition d'un bureau et intègre les services associés, conseil, secrétariat, charges, électricité, chauffage. D'autres services sont payants.
  - Le prix locatif à usage d'atelier a été fixé :
    - À 4,50 € HT/m<sup>2</sup>
 (Ces prix n'incluent pas les services associés)
  - Les coûts d'affranchissement sont facturés

- Photocopies au-delà de 100 copies par mois (100 copies/mois incluses dans le prix du loyer):
  - 0,05 €HT/copie noir et blanc,
  - 0,06 €HT/copie couleur.

Pour la convention d'adhésion et l'offre de domiciliation :

- Lorsqu'une convention d'adhésion ou de domiciliation prend fin, l'entreprise n'a plus le droit d'utiliser l'adresse du « Pôle Économique Comtal Lot et Truyère » 35/37 av. de la gare 12 500 Espalion comme adresse de domiciliation.  
La domiciliation d'entreprise engageant la responsabilité de Communauté de Communes, une pénalité forfaitaire de 960 € HT sera appliquée à toute entreprise ne respectant pas les conditions de départ de la structure.

Cette nouvelle modalité sera intégrée dans les conventions d'adhésion et de domiciliation conclues à compter du 01/01/2020 et feront l'objet d'avenants pour les conventions en cours.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour l'Offre de parrainage, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et les deux entreprises bénéficiaires :
  - Un Parrain : toute entreprise signataire d'une convention d'adhésion, en cours et à jour de ses paiements de loyer, peut bénéficier de l'offre parrainage.
  - Un Filleul : toute nouvelle entreprise, en cours de création ou jeune entreprise, pouvant intégrer le pôle économique à travers une convention d'adhésion.

Les conditions définies pour l'offre parrainage sont les suivantes :

1. Pour le Parrain
  - Le nombre de parrainage est illimité.
  - Pour chacun des parrainages : 2 mois de loyer gratuits
  - L'avantage sous forme de gratuité est personnel, incessible et non transférable.
  - L'avantage sous forme de gratuité ne permet pas de prolonger la date de fin de la convention d'adhésion ou des avenants ultérieurs.
  - Les mois gratuits sont appliqués après que le Filleul se soit acquitté de ses 2 premiers mois de loyer facturés.
2. Pour le Filleul
  - 2 mois de loyer gratuits ; une seule fois.
  - Les mois gratuits sont appliqués après que le Filleul se soit acquitté de ses 2 premiers mois de loyer facturés.
  - L'avantage sous forme de gratuité est personnel, incessible et non transférable.

Ainsi que,

- Pour la convention d'occupation en télétravail, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise du salarié, pour une période de 6 ou 12 mois pour un montant de 1 500 €HT/an.
  - Les tarifs de l'offre de télétravail :
    - 6 mois : « Pack 50 jours pour une durée de 6 mois » pour 1 500 €HT/an,
    - 12 mois « Pack 50 jours pour une durée de 12 mois » pour 1 500 € HT/an,
  - Photocopies au-delà de 100 copies par mois (100 copies/mois incluses dans les packs):
    - 0,05 €HT/copie noir et blanc,
    - 0,06 €HT/copie couleur.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour la **convention de co-working** signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise/salariée locataire ; renouvelable à la demande,

1. Le prix locatif en espace partagé d'une ½ journée a été fixé à 10 € HT
2. Le prix locatif en espace partagé d'un pack de cinq (5) ½ journée a été fixé à 41.67 € HT
3. Le prix locatif en espace partagé d'un pack de vingt (20) ½ journée a été fixé à 150 € HT
4. Le prix locatif en espace partagé d'une journée a été fixé à 12.50 € HT
5. Le prix locatif en espace partagé d'un pack de dix (10) jours a été fixé à 83.34 € HT
6. Le prix locatif en espace partagé d'un pack « Flexible » (au mois) a été fixé à 125 € HT,

✓ Les services associés :

L'ensemble de ces prix comprend la mise à disposition d'un bureau dans des espaces partagés et intègrent les services associés : électricité, chauffage, accès internet.

✓ Les services payants :

Les Clients des offres de type « pack » (M – L, XXL & Flexible) peuvent accéder à un « Pack Imprimante » qui comprend un crédit de 50 impressions ou photocopies à 2.5 € HT.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour l'**Offre de location de la salle de réunion**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise/salariée locataire.

Le tarif de location de la salle de réunion :

1. À 20€ HT la demi-journée et à 30€ HT la journée.  
Ce prix comprend la mise à disposition d'une salle de réunion d'une capacité de 10/15 personnes et intègre les services associés, électricité, chauffage, accès internet.
2. À 50 € HT la demi-journée et à 80 € HT la journée.  
Ce prix comprend la mise à disposition d'une salle de réunion d'une capacité de 25/30 personnes et intègre les services associés, électricité, chauffage, accès internet.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour l'**Offre de Domiciliation**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise domiciliée : Utilisation de l'adresse du « Pôle Économique Comtal Lot et Truyère » 35/37 av. de la gare 12 500 Espalion comme adresse du siège social de l'entreprise domiciliée,

Les tarifs de domiciliation sont les suivants :

1. Domiciliation « réception sans renvoi de courrier » :  
40.00 € HT correspondant à 480€ HT pour 12 mois.
2. Domiciliation « réception avec renvoi de courrier » :  
80.00 € HT correspondant à 960€ HT pour 12 mois. Cette offre comprend :
  - Renvoi de courrier une fois par semaine.
  - La totalité des frais d'envoi à la charge de l'entreprise domiciliée :

- Affranchissement Postal : Aux tarifs en vigueur par la Poste. TVA en sus au taux en vigueur
- L'ensemble des frais engendrés par le renvoi des courriers ou de colis est à la charge de l'entreprise domiciliée : enveloppes, tout type de reconditionnement éventuel, etc. l'ensemble des frais sera majoré de la TVA au taux en vigueur quand nécessaire.
- La facturation des frais supplémentaires se fera mensuellement.

L'entrée en vigueur de l'ensemble de nouveaux tarifs se fait au 01/01/2020.

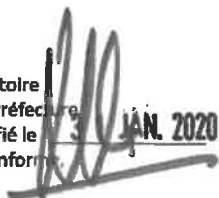
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE les tarifs d'utilisation des installations du Pôle Economique pour l'année 2020 détaillés ci-dessus,**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme  
Le Président,

  
31 JAN. 2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Rapporteur : M. Picard**  
**Objet : Aide à l'investissement**  
**immobilier – SCI L'AS-**  
**Entraygues sur Truyère**

**Séance 27 janvier 2020**

**N° 2020-01-27-D18**

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier 2020, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY.

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Monsieur le Président rappelle que le 16 décembre 2019 les élus communautaires ont délibéré sur le règlement relatif à l'aide que pouvait octroyer la Communauté de Communes aux entreprises pour leur investissement immobilier (acquisition, construction, extension,...) (*délibération 2019-12-16 D18*).

La SCI L'AS détenue par Madame Corinne SERVANT et Monsieur Damien ANDRE, va acquérir un terrain à Saures, commune d'Entraygues sur Truyère. Elle a un projet de construction d'un bâtiment industriel qui abritera l'atelier de production.

La présentation de ce projet et son coût estimatif ont été transmis aux services de la Communauté de Communes ainsi qu'aux services de la Région.

Coût total du projet : environ 500 000 €

Montant éligible : 500 000 €

Aides :

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : 30 000 €
- Région : 70 000 €

Une convention entre la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et la SCI devra être signée. Le versement de cette aide se fera conformément au règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier : avance de 50% à la signature de la convention, 50% sur présentation de justificatifs.

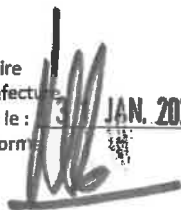
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'aide à l'investissement immobilier à la SCI L'AS d'un montant de 30 000 €, sous réserve du co-financement de la Région,
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 31 JAN. 2020  
Pour copie conforme  
Le Président,






REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Lalle  
Objet : **Marché public relatif aux prestations de services en assurance – Avenant n°1 au lot n°1 : responsabilité civile et risques annexes pour couvrir les risques liés à la compétence GEMAPI**

Séance du 27 janvier 2020

N° 2020-01-27-D19

L'an deux mille vingt,  
Et le 27 janvier, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : Présents :

41

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elsabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

*Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Vu la Délibération du Conseil communautaire n°2018-07-23-D04 du 23 juillet 2018 approuvant le lancement de la consultation relative aux contrats d'assurance pour la communauté de communes et autorisant Monsieur le Président à signer les marchés correspondants,

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la Communauté de communes doit garantir ce risque, et donc, il convient d'étendre la couverture du contrat « Responsabilité civile et risques annexes » (marché n°2018-046) afin d'assurer les responsabilités liées à la compétence GEMAPI.

Les conditions générales du marché n°2018-046, actuel, ne permettent pas de couvrir ce risque. Le marché doit donc faire l'objet d'une modification, par voie d'avenant, ceci afin de l'intégrer dans les clauses du contrat.

Cette modification a une incidence financière sur le montant du marché, une cotisation annuelle de 163,66 € TTC, soit une plus-value de 9,29 % par rapport au marché initial.

Pour l'année 2019, le montant de la cotisation est proratisé, à partir de la communication des statuts de la Communauté de communes à notre assureur, soit du 14/11/2019 au 31/12/2019, pour un montant de 21,52 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie valablement le 17 décembre 2019 a donné un avis favorable à cet avenant.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**-APPROUVE l'avenant n°1 du lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes, relatif à la couverture des risques liés à la compétence GEMAPI,**

**-AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 30-01-2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,




REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Désignation du secrétaire  
de séance**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D01**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 25

**Suffrages exprimés :** 28

**Votes :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**Il est proposé que le plus âgé des conseillers présents soit désigné.**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **A DESIGNÉ Jean Pradalier, membre du Conseil, pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
 Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
 Conseil Communautaire

Objet : Approbation du PV du  
 Conseil du 27 janvier 2020.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02 D02

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :  
 41

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 25  
Suffrages exprimés : 28

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

Votes :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

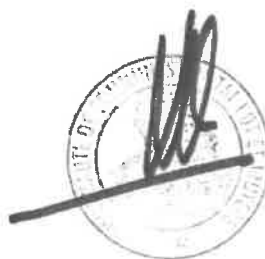
Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 27 janvier 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le PV de la séance du conseil de communauté du 27 janvier 2020.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Compte rendu des  
Décisions du Président prises par  
délégation du Conseil

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D03

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :  
41

Membres présents : 25  
Suffrages exprimés : 28

Votes :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS,

Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance* : M. Jean Pradalier

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 14 février 2020 telles que mentionnées ci-après :

2020-DP-06	Signature de l'avenant n°3 au bail de location au sein de la MSP de Villecomtal avec la mairie de Villecomtal pour le retrait d'un local
2020-DP-07	Marché de travaux Réalisation d'une halte d'accueil et de repos pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à St-Côme (12500) - Lot 1 : Terrassements - VRD - démolition - gros œuvre - espaces verts, Marché à procédure adaptée n° 2019-089
2020-DP-08	Signature des avenants de modification des modalités de la convention d'adhésion aux services du Pôle Économique
2020-DP-09	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment « St Hilarian », propriété de la commune d'Espalion
2020-DP-10	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux Consorts LOÏ – assainissement non collectif et de désigner ME CLAMENS avocat à Toulouse pour la représenter
2020-DP-11	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux époux POUGET-PIDOUX s'agissant de la délibération approuvant la

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D03-DE  
Reçu le 05/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D03  
Nomenclature : 522

	révision n° 2 du PLU de Saint Côte D'Olt, de désigner le cabinet de Mme BOUYSSOU pour la représenter
2020-DP-12	Marché de service Mise à jour du zonage d'assainissement, Marché à procédure adaptée n° 2020-001
2020-DP-13	Signature convention d'adhésion aux services du Pôle Economique – Mme VILLIEN Isabelle, Intervention éducative et soutien scolaire auprès des personnes en situation de handicap mental, psychique et cognitif.
2020-DP-14	Marché de services AMO création centre culturel et artistique Saint-Hilarian

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**- PREND ACTE de l'ensemble des décisions tels que présentés, pris par M. le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet :** Achèvement de la  
procédure de révision du Plan  
Local d'Urbanisme (PLU) de la  
commune de Montrozier par la  
Communauté de Communes  
Comtal, Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D04

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 29

Votes :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : Maurice BATTUT, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-6 et suivants

Vu la délibération du conseil communautaire Comtal, Lot et Truyère en date du 15 avril 2019 ayant approuvé les nouveaux statuts et de fait la prise de compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, dont la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération du conseil municipal de Montrozier en date du 14 décembre 2015 ayant prescrit la révision du plan Local d'urbanisme (PLU) ;

Considérant que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier a été engagée avant le transfert de compétence PLU à la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère,

Vu la délibération du conseil municipal de Montrozier en date du 28 janvier 2020 donnant son accord à la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère pour achever la procédure de révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune, prescrite par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère est compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », depuis le 15 juillet 2019.

Par ailleurs, le code de l'urbanisme dispose, dans son article L.153-9, qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document en tenant lieu ou de carte communale, peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DONNE son accord pour l'achèvement de la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier, conformément à l'article L153-9 du Code de l'Urbanisme.**
- **DECIDE d'achever la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier, prescrite par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015.**
- **DIT que désormais, la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère se substitue de plein droit à la commune de Montrozier dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D04-DE  
Reçu le 05/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D04  
Nomenclature : 212

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Contrat de travail pour  
accroissement temporaire  
d'activité- avenant de  
prolongation.**

Séance du 2 mars 2020

**N° 2020-03-02-D05**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 29

Votes :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : Maurice BATTUT, David DÉLPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 16 décembre 2019, le conseil de communauté a approuvé la création d'un emploi non permanent à temps non complet de 28h/sem afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité liés à la facturation de l'assainissement collectif et non collectif. La durée initiale du contrat est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020.

Cependant, force est de constater que le besoin sera aussi présent courant avril compte tenu des échéances de facturation.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D05-DE  
Reçu le 05/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D05  
Nomenclature : 424

Il est donc proposé de signer un avenant au contrat en cours en prolongeant la durée du contrat de 2 mois et de fixer le terme au 31 mai 2020. Les autres conditions et modalités d'exécution du contrat de travail demeurent inchangées.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant la nécessité de prolonger la durée du contrat en cours de deux mois et d'en fixer le terme au 31 mai 2020, afin de renforcer le service facturation.

Considérant que la durée totale du contrat est inférieure à la durée maximale de 12 mois,

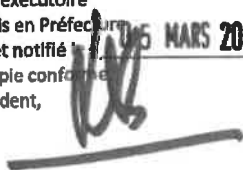
Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la signature d'un avenant au contrat de travail lié à un accroissement temporaire d'activité et portant la durée totale du contrat à 5 mois avec un terme au 31 mai 2020.**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération et notamment l'avenant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le 05 MARS 2020  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme à  
Le Président,




Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet :** Création d'emplois  
permanents et mise à jour du  
tableau des emplois

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D06

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 29

Votes :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : Maurice BATTUT, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 34 et 3-3,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau actuel des emplois,

### 1- Emploi permanent filière administrative

Suite à sa réussite au concours de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe, un agent de la Communauté de Communes (à ce jour adjoint d'animation) sollicite sa nomination dans ce nouveau grade.

Considérant l'absence d'emploi dans ce grade au sein de la collectivité,

Considérant les missions exercées par l'agent – chargée de communication et assistante de direction) qui correspondent au grade de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie B).

## 2- Emploi permanent filière sociale

La volonté de la Communauté de Communes est de pérenniser le déploiement de son Point Info Seniors sur tout son territoire.

En effet, après une année de développement et d'extension sur le Nord du territoire notamment, force est de constater la nécessité de renforcer ce service en créant un emploi permanent supplémentaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'Assistant Socio-Educatif de 2<sup>nd</sup> classe (catégorie A) pour exercer les missions suivantes :

- Accueillir et renseigner les personnes âgées, en facilitant leurs démarches en lien avec les services compétents.
- Assurer la coordination des professionnels intervenant auprès de la personne âgée,
- Identifier les besoins du territoire et initier des réflexions en vue d'y répondre,
- Contribuer à la mise en place d'action d'animation du territoire,

Cet emploi est accessible pour les fonctionnaires, selon les conditions de qualification définies par le statut : catégorie A de la filière médico-sociale / sociale, au grade d'Assistant Socio-Educatif de 2<sup>nd</sup> classe. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3-2°.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions, par assimilation à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants à ces 2 postes sont inscrits au budget principal de 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'Assistant Socio-Educatif de 2<sup>nd</sup> classe à temps complet dans les conditions ci-dessus énoncées,
- **ADOpte** la mise à jour consécutive du tableau des emplois tel que joint en annexe,
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel 

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  05 2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D06-DE  
Reçu le 05/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D06  
Nomenclature : 411

<b>TABLEAU DES EMPLOIS AU 24-02-2020</b>			
<b>CADRES EMPLOIS - GRADES</b>	<b>CAT</b>	<b>POSTES CRES</b>	<b>DUREE HEBDO DE SERVICE</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE = 17 emplois</b>			
emploi fonctionnel de DGS	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	4	35 h
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	35 h
Rédacteur principal de 2e classe	B	1	35h
Rédacteur	B	1	35h
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h
Adjoint administratif	C	5	35h
<b>FILIERE ANIMATION = 1 emploi</b>			
Adjoint d'Animation	C	1	35h
<b>FILIERE CULTURELLE = 1 emploi</b>			
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	35H
<b>FILIERE SOCIALE = 2 emplois</b>			
Assistant Socio-Educatif 1e classe	A	1	1 poste à 32h
Assistant Socio-Educatif 2e classe	A	1	35H
<b>FILIERE TECHNIQUE = 20 emplois</b>			
Ingénieur Principal	A	1	35H
Ingénieur	A	1	35H
Technicien principal de 1e classe	B	2	35H
Technicien principal de 2e classe	B	2	35H
Technicien	B	1	35H
Agents de Maîtrise Principal	C	3	35h
Agent de Maîtrise	C	3	35h
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h
Adjoint Technique	C	2	35h
	C	1	1 poste à 11,73H
	C	2	2 postes à 6h
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>	





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Convention de partenariat  
avec EDF « valorisation touristique  
des vallées du Lot et de la Truyère  
dans le cadre de la Route de  
l'Energie »**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D07V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 28

**Suffrages exprimés :** 32

**Votes :**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE, Georges ESCALIE.

**Secrétaire de séance :** M. Jean Pradallier

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président rappelle qu'une convention cadre a été signée avec EDF pour la promotion et la valorisation de la Route de l'énergie le 17 janvier 2020 entre 6 partenaires.

Dans la continuité, un certain nombre d'opérations pourraient faire l'objet d'un partenariat directement entre EDF et la communauté de communes. Elles sont portées exclusivement par EDF ou par la communauté de communes mais contribuent à l'enjeu collectif de « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère ». Elles sont susceptibles d'être cofinancées. Toutes font l'objet d'un consensus et de contribution techniques de part et d'autre et figurent dans un document annexé à la convention qui liera EDF et la communauté de communes.

Les opérations qui pourraient être co financées par la communauté de communes et EDF concernent :

- l'animation culturelle comme par exemple le festival Nos confluences en 2020

- des travaux d'aménagements dans le lit ou sur les berges du Lot notamment quand ceux-ci sont

liés à l'activité hydroélectrique et/ou contribuent à la valorisation des vallées.

D'autres opérations d'intérêt commun pourront être adjointes au fur et à mesure par annexes financières à la convention.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D07V2-DE  
Reçu le 12/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D07V2  
Nomenclature : 8 4

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité (6 abstentions : J-L Montarnal, J-L Rames, M Borget, Y Brieu, B Barral et son pouvoir R Costes) :**

- **APPROUVE la convention de partenariat avec EDF « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la Route de l'Energie »,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 12-03-2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Travaux d'arasement  
d'atterrissement sur le Lot –  
communes d'Estaing et Sébrazac

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D08

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIÈRE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique qu'il a été sollicité par les communes d'Estaing et Sébrazac dans le cadre des compétences « GEMAPI » pour dégager la confluence de la Coussane et du Lot de l'atterrissement important qui induit un risque de débordement des eaux ; cette opération nécessite une autorisation de la police de l'eau et un accompagnement du SMLD.

Le montant des travaux serait de 5 950 euros HT pour l'arasement de l'atterrissement.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec EDF au titre de la « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la route de l'énergie » un financement d'EDF peut être obtenu, le plan de financement qui pourrait être :

\* **Montant de l'opération : 5 950 €HT**

\* **Plan de financement prévisionnel (sous réserve de la sollicitation d'autres co financeurs potentiels –CD12-) :**

- EDF : 1 785 euros (30 %)

- CC : 4 165 euros (70 %)

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'opération d'arasement de l'atterrissement,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, à solliciter tout cofinancement et à effectuer toute démarche à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 12-03-2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

12-03-2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Convention de**  
**raccordement électrique Maison**  
**de Santé de Bozouls**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02 D09**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit signer avec Enedis une convention d'autorisation de raccordement électrique basse tension pour alimenter la future maison de santé située Rue des Grillons - 12340 Bozouls.

Monsieur le Président donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention d'autorisation de raccordement électrique basse tension pour alimenter la future maison de santé située Rue des Grillons - 12340 Bozouls,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Convention de raccordement électrique Maison de Santé de Bozouls

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D09

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D09-CC

.....  
Nature de l'acte : Contrats et conventions

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D09 annexe ENEDIS Convention raccordement MSP  
Bozouls.pdf ( 99\_DC-012-200067478-20200302-20200302\_D09-  
CC-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D09 Convention de raccordement électrique MSP  
Bozouls.pdf ( 10\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D09-  
CC-1-1\_2.pdf )

Convention de raccordement électrique Maison de Santé de Bozouls





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Conventions de  
raccordement pour la fibre optique

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02 D10

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance* : M. Jean Pradalier

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit signer avec All Fibre une convention d'autorisation de raccordement pour avoir accès à la fibre optique concernant le bâtiment administratif d'Entraygues situé 2 rue du Docteur Versepuech et le bâtiment administratif de Bozouls situé au 6 rue du trou. Ces installations sont complètement prises en charge par All Fibre sans aucun coût pour le propriétaire.

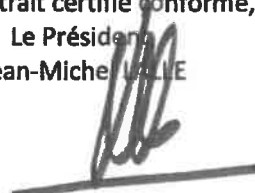
Monsieur le Président donne lecture des conventions annexées à la présente délibération.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE les conventions de raccordement de la fibre optique.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel VALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Conventions de raccordement pour la fibre optique

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D10

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D10-CC

.....  
Nature de l'acte : Contrats et conventions

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D10 annexe Convention fibre optique Bozouls bâtiment  
administratif.pdf ( 99\_DC-012-200067478-20200302-20200302\_D10-  
CC-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D10 Convention de raccordement fibre optique.pdf ( 10\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D10-CC-1-1\_2.pdf )  
Conventions de raccordement pour la fibre optique

Annexe : 2020 03 02 D10 Convention de raccordement fibre optique.pdf ( 10\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D10-CC-1-1\_3.pdf )  
Conventions de raccordement pour la fibre optique



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : convention – servitude de  
passage ERDF - ZA Lioujas**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D10 Bis**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRJEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29  
**Suffrages exprimés :** 34

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Bozouls Comtal a réalisé les travaux de viabilisation de la ZA Lioujas I en 2006.

Afin de pouvoir raccorder une entreprise située dans la zone de Lioujas dans les meilleures conditions, il convient de prolonger le réseau d'alimentation en gaz de 11 mètres sur le domaine public (parcelle E 991). Ces travaux sont pris en charge par GRDF.

Il convient toutefois de signer une convention pour la constitution de la servitude de passage de la canalisation. Cette servitude est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Président donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention de constitution de servitude de passage d'une canalisation ERDF sur le domaine public,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel MALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

09 MARS 2020

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : convention - servitude de passage ERDF - ZA Lioujas

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D10bis

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D10bis-CC

.....  
Nature de l'acte : Contrats et conventions

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D10 bis annexe Convention de servitude de passage de  
canalisation GRDF ZA Lioujas ZA 1.pdf ( 99\_DC-  
012-200067478-20200302-20200302\_D10BIS-CC-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D10 bis Convention servitude passage ERDF ZA Lioujas.pdf  
( 10\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D10BIS-CC-1-1\_2.pdf )  
convention – servitude de passage ERDF - ZA Lioujas





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Etalement des frais de  
renégociation des emprunts  
assainissement**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D11**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :** **Présents :**

41

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIËU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget assainissement,

Vu le contrat de prêt n°00002189653 conclu avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en date du 15/11/2019 suite à la renégociation de 10 emprunts,

Considérant le montant de l'indemnité de remboursement anticipé demandé (76 407,69 €),

Monsieur le Président rappelle que de l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la possibilité, par décision de l'assemblée délibérante, d'étaler les indemnités de remboursements anticipés (IRA) sur plusieurs exercices comptables.

L'étalement de ces IRA doit être réalisé sur la durée résiduelle de l'emprunt refinancé, soit 13 ans.

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette opération comptable consiste à transférer, par opération d'ordre budgétaire, le montant des IRA au compte d'investissement D4817 (pénalités de renégociation de la dette) par le crédit du compte 796 (transfert des charges financières) puis à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 6862 (dotation aux amortissements des

charges financières) et au compte R4817 (charges à répartir sur plusieurs exercices) dans la limite de 13 années.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DECIDE de procéder à l'étalement des indemnités de remboursements anticipés sur 13 ans,**
- **AUTORISE l'ensemble des écritures nécessaires à l'étalement des IRA soit :**
  - au compte D6862 / chapitre 042 de 5877,51 € de 2020 à 2031 et 5877,62 € en 2032,
  - au compte R796/ chapitre 042 de 76407,69 € en 2020.
  - au compte R4817 / chapitre 040 de 5877,51 € de 2020 à 2031 et 5877,62 € en 2032.
  - au compte D4817 / chapitre 040 de 76407,69 € en 2020
- **DECIDE d'inscrire au budget 2020 et suivants les crédits nécessaires,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Abrogation et nouveau  
procès-verbal de mise à disposition  
des biens dans le cadre du transfert  
de la compétence assainissement  
collectif de la commune de St  
Hippolyte**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D12

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.teferecours.fr> ».

Vu la délibération N°2019-04-15-D53 du 15/04/2019 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de St Hippolyte nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif,

Considérant les modifications à apporter concernant les écritures d'amortissement,

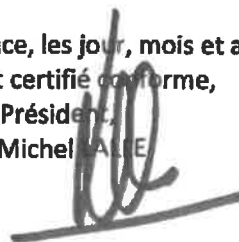
Monsieur le Président donne lecture des modifications à apporter. Il précise que certaines écritures ne sont pas reprises car elles ne concernent pas la compétence assainissement et qu'il convient d'en rajouter car elles ont été oubliées.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 15 avril 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'abrogation du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de ST HIPPOLYTE nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexés à la présente délibération,
- **APPROUVE** la signature du nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de Saint Hippolyte nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel ALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens

Objet de l'acte : dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de St Hippolyte

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D12

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D12-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D12 Abrogation et PV mise a dispo assainissement St Hippo.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D12-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D12 ASS Annexe PV MAD biens ASST St Hippolyte.docx ( 21\_RP-012-200067478-20200302-20200302\_D12-DE-1-1\_2.pdf )  
Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de St Hippolyte



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Abrogation et nouveau  
procès-verbal de mise à  
disposition des biens dans le  
cadre du transfert de la  
compétence assainissement  
collectif de la commune  
d'Entraygues**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D13

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGÉT, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la délibération N°2019-02-25-D21 du 25/02/2019 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles des communes d'Entraygues, Espeyrac et Golinac nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif,

Considérant les modifications à apporter concernant les écritures d'amortissement sur le procès-verbal d'Entraygues,

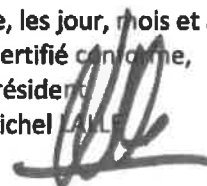
Monsieur le Président donne lecture des modifications à apporter. Il précise que certaines écritures ne sont pas reprises car elles ne concernent pas la compétence assainissement.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 25 février 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'abrogation du procès-verbal, du 25 février 2019, de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune d'ENTRAYGUES nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,**
- **APPROUVE la signature du nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune d'ENTRAYGUES nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,**
- **AUTORISE Monsieur le Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens

Objet de l'acte : dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune d'Entraygues

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D13

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D13-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D13 Abrogation et PV mise a dispo assainissement  
Entraygues.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D13-  
DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D13 ASS Annexe PV MAD Entraygues.docx ( 21\_RP-  
012-200067478-20200302-20200302\_D13-DE-1-1\_2.pdf )  
Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens  
dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de  
la commune d'Entraygues



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Abrogation et nouveau  
procès-verbal de mise à  
disposition des biens dans le  
cadre du transfert de la  
compétence assainissement  
collectif de la commune de  
Golin hac**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D14

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la délibération N°2019-02-25-D21 du 25/02/2019 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles des communes d'Entraygues, Espeyrac et Golin hac nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif,

Considérant les modifications à apporter concernant les écritures d'amortissement sur le procès-verbal de Golin hac,

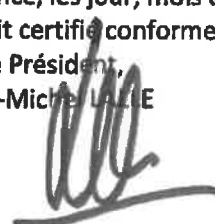
Monsieur le Président précise que les écritures d'amortissement des subventions transférées étaient erronées et donne lecture des subventions à prendre en compte.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 25 février 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'abrogation du procès-verbal, du 25 février 2019, de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de GOLINHAC nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** la signature du nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de GOLINHAC nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAFFIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens

Objet de l'acte : dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Golinhac

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D14

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D14-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de compétences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D14 Abrogation et PV mise a dispo assainissement  
Golinhac.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D14-  
DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D14 ASS Annexe PV MAD biens ASST Golinhac.docx ( 21\_RP-012-200067478-20200302-20200302\_D14-DE-1-1\_2.pdf )  
Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Golinhac



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Fiscalité – Vote des taux  
de contributions directes**

Séance du 2 mars 2020

**N° 2020-03-02-D15**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2017 concernant les taux de contributions directes adoptés avec une durée de lissage de 12 ans.

Pour l'année 2020, Monsieur le Président propose que les taux votés soient identiques à 2019 et que la durée de lissage reste la même que celle adoptée en 2017 ce qui donne le tableau suivant :

	Taux d'imposition 2020
CFE	29.00 %
Taxe d'habitation	11.82 %
Taxe foncière bâti	3.01 %
Taxe foncière non bâti	15.09 %

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D15-DE  
Reçu le 09/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D15  
Nomenclature : 7 2 2

Vu le Code Général des Impôts,

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE Les taux de fiscalité directe suivants pour l'année 2020 :**
  - Cotisation Foncière des Entreprises – CFE : **29.00%**
  - Taxe d'habitation – TH : **11.82 %**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFB : **3.01 %**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB : **15.09 %**
  
- **MANDATE Monsieur le Président à compléter et à transmettre à Madame le Préfet du Département, l'état de notification des bases d'imposition 2020 - dit Etat 1259, conformément à cette décision,**
  
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel 

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du taux de la taxe  
GEMAPI / Année 2020**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D16**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la délibération du 12 février 2018 instaurant la taxe GEMAPI

Monsieur le Président rappelle au le conseil communautaire que le Projet de Loi de Finances 2019, adopté le 20 décembre 2018, a modifié la date limite de vote de la taxe GEMAPI pour l'aligner la date applicable aux impôts directs locaux.

Monsieur le président rappelle que cette taxe permet à la Communauté de Communes de financer toutes les missions en lien avec la compétence GEMAPI :

- sur le bassin versant de l'Aveyron (notamment contribution au syndicat mixte bassin versant Aveyron Amont)
- sur le bassin versant du Viaur (notamment contribution au syndicat mixte du bassin versant du Viaur),
- sur les bassins versants du Lot et du Dourdou (notamment contribution au Syndicat Mixte Lot Dourdou).

Pour l'année 2020, Monsieur le Président propose de maintenir le même montant qu'en 2019, c'est à dire 3€ par habitant. Le produit de la taxe attendue est estimé à 60 000 € pour 2020.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D16-BF  
Reçu le 09/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D16  
Nomenclature : 7 2 2

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

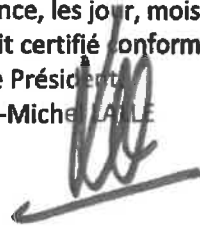
- **FIXE le montant de la taxe à 3€ par habitant pour l'année 2020 ;**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D17**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
  2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;
  3. Sur la comptabilité des valeurs inactives.
  
- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.
  
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: **02/03/2020**

Date de réception de l'accusé **09/03/2020**

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : **20200302\_D17**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20200302-20200302\_D17-BF**

.....  
Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbatlon du compte de gestion)**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....  
Nom du fichier : **CG-BP-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D17-  
BF-1-1\_1.pdf )**

Annexe : **2020 03 02 D17 Approbation du CG 2019 BP.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D17-BF-1-1\_2.pdf )**

**Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet: Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D18**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL ..

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

**Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe**

**Objet de l'acte : Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....

**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 09/03/2020**

**de réception :**

.....

**Numéro de l'acte : 20200302\_D18**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D18-BF**

.....

**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,**

**affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....

**Nom du fichier : CG-AC-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D18-BF-1-1\_1.pdf )**

**Annexe : 2020 03 02 D18 Approbation du CG 2019 AC.pdf ( 70\_DE-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D18-BF-1-1\_2.pdf )**

**Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe**

**Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et**

**Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D19**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

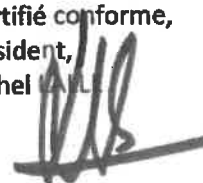
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....

**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 06/03/2020**

**de réception :**

.....

**Numéro de l'acte : 20200302\_D19**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D19-BF**

.....

**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....

**Nom du fichier : CG-AR-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D19-BF-1-1\_1.pdf )**

**Annexe : 2020 03 02 D19 Approbation CG 2019 BA Atelier Relais.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D19-BF-1-1\_2.pdf )**

**Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D20**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

**Secrétaire de séance :** M. Jean Pradalier

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel L...



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D20

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D20-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : CG-ENF-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D20-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D20 Approbation CG 2019 BA Enfance.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D20-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de  
la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D21**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradallier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D21

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D21-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-GEMAPI-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D21-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D21 Approbation CG 2019 BA GEMAPI.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D21-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D22**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

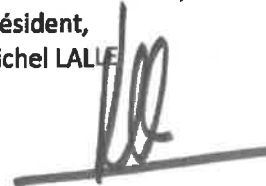
Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D22

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D22-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : CG-MV-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D22-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D22 Approbation CG 2019 BA Maison de la vigne.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D22-BF-1-1\_2.pdf )  
Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D23**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALANDE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de

Objet de l'acte : Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D23

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D23-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-MS-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D23-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D23 Approbation CG 2019 BA Maison de sante

Entraygues.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D23-  
BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de  
Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du Budget Annexe OM CC  
ENTRAYGUES de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D24**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

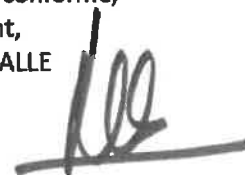
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture :  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D24

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D24-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : CG-OM CC ENTRAYGUES-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D24-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D24 Approbation CG 2019 BA OM CC Entraygues.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D24-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du Budget Annexe  
Personnes Agées**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D25**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion Budget annexe Personnes Agées dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Personnes Agées pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Personnes Agées pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

**06 MARS 2020**

06 MARS

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Personnes Agées**

.....  
Date de décision: **02/03/2020**

Date de réception de l'accusé **06/03/2020**  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : **20200302\_D25**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20200302-20200302\_D25-BF**

.....  
Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....  
Nom du fichier : **CG-PA-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D25-BF-1-1\_1.pdf )**

Annexe : **2020 03 02 D25 Approbation CG 2019 BA PIS.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D25-BF-1-1\_2.pdf )**

**Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Personnes Agées**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D26**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

***Secrétaire de séance : M. Jean Pradallier***

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière

Objet de l'acte : Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D26

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D26-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : CG-POLE ECO-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D26-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D26 Approbation CG 2019 BA Pole Eco.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D26-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière  
Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D27**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

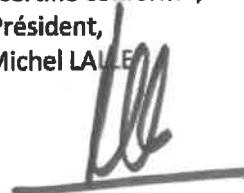
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D27

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D27-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-SPANC-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D27-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D27 Approbation CG 2019 BA Spanc.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D27-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D28**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président



### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D28

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D28-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2  
Finances locales  
Decisions budgetaires  
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : CG-CABASSAR-2019.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D28-BF-1-1\_1.pdf )  
Annexe : 2020 03 02 D28 Approbation CG 2019 BA Zone Cabassar.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D28-BF-1-1\_2.pdf )  
Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de  
Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D29**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

***Secrétaire de séance*** : M. Jean Pradaller

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

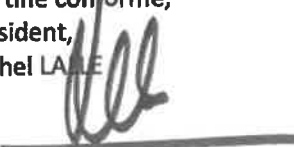
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

06 MARS 2020

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de

Objet de l'acte : Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D29

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D29-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-CALSADES 2-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D29-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D29 Approbation CG 2019 BA Zone Calsades 2 et 3.pdf (

70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D29-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de  
Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D30**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

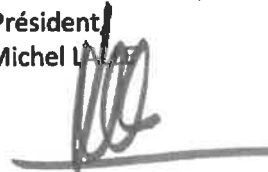
Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALANNE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 06 MARS 2020  
Pour copie conforme,  
Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D30

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D30-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-CALSADES 4-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D30-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D30 Approbation CG 2019 BA Zone Calsades 4.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D30-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D31**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

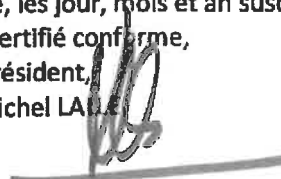
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURENT



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D31

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D31-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : CG-GARRIGUES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D31-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D31 Approbation CG 2019 BA Zone Garrigues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D31-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des  
Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D32**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel L...

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D32

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D32-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : CG-GLEBES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D32-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D32 Approbation CG 2019 BA Zone Glebes.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D32-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D33**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

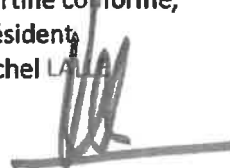
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LAURENT



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D33

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D33-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : CG-LANDES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D33-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D33 Approbation CG 2019 BA Zone des Landes.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D33-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D34**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D34

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D34-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....

Nom du fichier : CG-LIOUJAS 2-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D34-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D34 Approbation CG 2019 BA Zone Lioujas 2.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D34-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D35**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

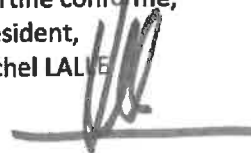
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALIVE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de  
LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D35

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D35-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CG-LIOUJAS 3-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D35-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D35 Approbation CG 2019 BA Zone Lioujas 3.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D35-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de  
LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D36**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradaller*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

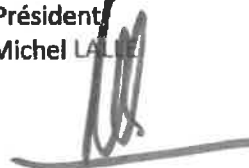
Monsieur le Président précise que ce budget annexe est clôturé au 30 octobre 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel LALIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D36

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D36-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : CG-LIOUJAS 4-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D36-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D36 Approbation CG 2019 BA Zone Lioujas 4.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D36-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D37**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D37

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D37-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-PEYRELOBADE-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D37-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D37 Approbation CG 2019 BA Zone Peyrelobade.pdf (

70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D37-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de

PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D38**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président  
Jean-Michel LALUE**



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: **02/03/2020**

Date de réception de l'accusé **06/03/2020**  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : **20200302\_D38**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20200302-20200302\_D38-BF**

.....  
Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la **29/08/2019**  
classification :

.....  
Nom du fichier : **CG-ZAC CC ENTRAYGUES-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D38-BF-1-1\_1.pdf )**

Annexe : **2020 03 02 D38 Approbation CG 2019 BA Zone Entraygues.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D38-BF-1-1\_2.pdf )**  
**Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Compte Administratif  
2019 du budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D39**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :** 41  
**Présents :**  
**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.  
**Membres présents :** 29  
**Suffrages exprimés :** 33  
**Votes :**  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
**Ne prend pas part :** 1  
**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.  
**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE  
Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON  
Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL  
Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD  
Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER  
**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.  
**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.  
**Absent(e) :** David DELPERIE.  
*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Albepy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Principal.**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Compte Administratif 2019 du budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D39

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D39-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 BP.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D39-  
BF-1-1\_1.xml )

Annexe : Note BP CA 2019.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D39-BF-1-1\_2.pdf )  
Notes CA BP

Annexe : PS CA2019 BP.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D39-  
BF-1-1\_3.pdf )  
Page signature CA BP

Annexe : 2020 03 02 D39 Vote CA BP.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D39-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Compte Administratif 2019 du budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Annule et remplace 2020-03-02-D40  
Objet : Vote du Compte Administratif  
2019 du budget annexe  
Assainissement Collectif.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D40V2

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : *21/04/20*  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020-03-02-D40 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Assainissement Collectif.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D40V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 AC.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA ASS COLL.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA AC

Annexe : Note CA 2019 ASSAINISSEMENT OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA AC

Annexe : 2020 03 02 D40V2 CA 2019 AC.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement  
Collectif.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020-03-02D41**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Atelier Relais**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D41V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président..

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020-03-02D41 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Atelier Relais

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D41V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 AR.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA AR.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Atelier Relais

Annexe : Note CA 2019 ATELIER RELAIS OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Atelier relais

Annexe : 2020 03 02 D41V2 CA 2019 Atelier relais.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Atelier Relais



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D42**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Enfance**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D42V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Enfance**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D42 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Enfance

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D42V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ENF.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA ENFANCE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Enfance

Annexe : Note CA 2019 ENFANCE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Enfance

Annexe : 2020 03 02 D42 V2 CA 2019 Enfance.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Enfance



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D43**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe GEMAPI**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D43V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance* : M. Jean Pradalier

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe GEMAPI,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Annule et remplace 2020 03 02 D43 Objet : Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe GEMAPI**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D43V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 GEMAPI.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA GEMAPI.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA GEMAPI

Annexe : Note CA 2019 GEMAPI OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA GEMAPI

Annexe : 2020 03 02 D43V2 CA 2019 GEMAPI.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe GEMAPI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D44**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Maison de la**  
**Vigne**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D44V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Maison de la Vigne**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D44 Objet : Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de la Vigne

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D44V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2 .

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 MAIS LA VIGNE.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS MAISON DE LA VIGNE.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature CA Maison de la vigne

Annexe : Note CA 2019 MAISON DE LA VIGNE OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_3.pdf )  
Note CA Maison de la vigne

Annexe : 2020 03 02 D44 V2 CA 2019 Maison de la Vigne.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de la  
Vigne



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D45**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Maison de**  
**Santé Entraygues**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D45V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :** **Présents :**  
41 **Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.  
**Membres présents :** 29  
**Suffrages exprimés :** 34  
**Votes :**  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0  
**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.  
**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE  
Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON  
Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL  
Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD  
Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER  
**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.  
**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.  
**Absent(e) :** David DELPERIE.  
*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier .*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D45 Objet : Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D45V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 MAIS SANTE.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS MAISON DE SANTE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Maison de sante

Annexe : Note CA 2019 MAISON DE SANTE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Maison de sante

Annexe : 2020 03 02 D45V2 CA 2019 MSP Entraygues.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D46**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Ordures**  
**Ménagères CC Entraygues.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D46V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe OM CC Entraygues 2019 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe OM CC Entraygues,
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : \_ 21/04/20

Pour copie conforme,

Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Annule et remplace 2020 03 02 D46 Objet : Vote du Compte

Objet de l'acte : Administratif 2019 du budget annexe Ordures Ménagères CC  
Entraygues.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D46V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 OM CC ENTRAY.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS OM CC ENTRAYGUES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA OM CC Entraygues

Annexe : Note CA 2019 OM CC ENTRAYGUES OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA OM CC Entraygues

Annexe : 2020 03 02 D46V2 CA 2019 OM CC Entraygues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Ordures



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D47**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Personnes**  
**Agées**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D47V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance* : M. Jean Pradaller

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Personnes âgées dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Personnes âgées,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Personnes âgées,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Annule et remplace 2020 03 02 D47 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Personnes Agées**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D47V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 PA.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS PERS AGEES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature CA Personnes agees

Annexe : Note CA 2019 PERSONNES AGEES OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF-1-1\_3.pdf )  
Note CA Personnes agees

Annexe : 2020 03 02 D47V2 CA 2019 PIS.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Personnes Agées



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Annule et remplace 2020 03 02 D48  
Objet : Vote du Compte Administratif  
2019 du budget annexe Pépinière Pôle  
Economique.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D48V2

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance* : M. Jean Pradalier

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique.**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D48 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D48V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 POL ECO.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS POLE ECO.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Pole eco

Annexe : Note CA 2019 POLE ECONOMIQUE PEPINIERE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Pole eco

Annexe : 2020 03 02 D48V2 CA 2019 Pole eco.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D49**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe SPANC**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D49V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

***Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier***

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albésy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe SPANC,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Annule et remplace 2020 03 02 D49 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe SPANC**

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D49V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 SPANC.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS SPANC.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA SPANC

Annexe : Note CA 2019 SPANC OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA SPANC

Annexe : 2020 03 02 D49V2 CA 2019 SPANC.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe SPANC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D50**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone de**  
**Cabassar**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D50V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDÚ.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Cabassar**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Annule et remplace 2020 03 02 D50 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Cabassar**

.....  
**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 21/04/2020**  
**de réception :**

.....  
**Numéro de l'acte : 20200302\_D50V2**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF**

.....  
**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....  
**Nom du fichier : CA 2019 ZA CABASSAR.xml ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_1.xml )**

**Annexe : PS ZONE DE CABASSAR.pdf ( 71\_AN-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_2.pdf )**

**Page signature CA ZA Cabassar**

**Annexe : Note CA 2019 ZA CABASSAR OK.pdf ( 71\_AN-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_3.pdf )**

**Note CA ZA Cabassar**

**Annexe : 2020 03 02 D50V2 CA 2019 ZA Cabassar.pdf ( 70\_DE-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_4.pdf )**

**Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Cabassar**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 DS1**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone des**  
**Calsades II et III**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-DS1V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albepy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Calsades II et III,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 21/04/20

Pour copie conforme,

Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D51 Objet : Vote du Compte  
Administratif 2019 du budget annexe Zone des Calsades II et III

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D51V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA CALSADES 2 ET 3.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZA CALSADES 2 ET 3.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Calsades 2 et 3

Annexe : Note CA 2019 ZA CALSADES II et III OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Calsades 2 et 3

Annexe : 2020 03 02 D51V2 CA 2019.Calsades II III.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des  
Calsades II et III



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D52**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe ZA Calsades IV.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D52V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albepsy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 21/04/20

Pour copie conforme,

Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D52 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe ZA Calsades IV.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D52V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA CALSADES 4.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZA CALSADES 4.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Calsades 4

Annexe : Note CA 2019 ZA CALSADES IV OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Calsades 4

Annexe : 2020 03 02 D52V2 CA 2019 Calsades IV.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Calsades IV.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D53**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone des**  
**Garrigues**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D53V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Garrigues**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D53 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone des Garrigues

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D53V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA LES GARRIGUES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DES GARRIGUES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature CA ZA Garrigues

Annexe : Note CA 2019 ZA GARRIGUES OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_3.pdf )  
Note CA ZA Garrigues

Annexe : 2020 03 02 D53V2 CA 2019 ZA Garrigues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des  
Garrigues



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D54**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone des**  
**Glèbes**

**Séance du 2 mars 2020**  
**N° 2020-03-02-D54V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Glèbes,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D54 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone des Glèbes

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D54V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA LES GLEBES.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DES GLEBES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Glebes

Annexe : Note CA 2019 ZA GLEBES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Glebes

Annexe : 2020 03 02 D54V2 CA 2019 ZA Glebes.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Glèbes



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Annule et remplace 2020 03 02 D55  
Objet : Vote du Compte Administratif  
2019 du budget annexe Zone des  
LANDES

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D55V2

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albepy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :**

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Landes,
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Annule et remplace 2020 03 02 D55 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone des LANDES**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D55V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA LES LANDES.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DES LANDES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA des Landes

Annexe : Note CA 2019 ZA LES LANDES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA des Landes

Annexe : 2020 03 02 D55V2 CA 2019 ZA des Landes.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des LANDES



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D56**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone de**  
**Lioujas II**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D56V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

**Secrétaire de séance :** M. Jean Pradalier

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécurse accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas II,
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D56 Objet : Vote du Compte  
Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas II

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D56V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA LIOUJAS 2.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE LIOUJAS 2.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Lioujas 2

Annexe : Note CA 2019 ZA LIOUJAS II OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Lioujas 2

Annexe : 2020 03 02 D56V2 CA 2019 ZA Lioujas II.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas II



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D57**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone de**  
**Lioujas III**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D57V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albepy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas III,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D57 Objet : Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas III

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D57V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZA LIOUJAS 3.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE LIOUJAS 3.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Lioujas 3

Annexe : Note CA 2019 ZA LIOUJAS III OK.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Lioujas 3

Annexe : 2020 03 02 D57V2 CA 2019 ZA Lioujas III.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas III



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D58**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe ZA Lioujas IV**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D58V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas IV**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D58 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Lioujas IV

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D58V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZA LIOUJAS 4.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE LIOUJAS 4.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature CA ZA Lioujas 4

Annexe : Note CA 2019 ZA LIOUJAS IV OK.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_3.pdf )  
Note CA ZA Lioujas 4

Annexe : 2020 03 02 D58V2 CA 2019 ZA Lioujas IV.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Lioujas IV



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D59**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone de**  
**PEYRELOBADE**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D59V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :** 41  
**Présents :**  
**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.  
**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.  
**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE  
Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON  
Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL  
Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD  
Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER  
**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.  
**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.  
**Absent(e) :** David DELPERIE.  
*Secrétaire de séance : M. Jean Pradaller*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Peyrelobade**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D59 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone de PEYRELOBADE

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D59V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA PEYROLEBADE.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE PEYROLEBADE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Peyrelobade

Annexe : Note CA 2019 ZA PEYRELOBADE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Peyrelobade

Annexe : 2020 03 02 D59V2 CA 2019 ZA Peyrelobade.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de  
PEYRELOBADE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D60**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone**  
**d'Entraygues**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D60V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone d'Entraygues
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D60 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone d'Entraygues

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D60V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : CA 2019 ZAC ENTRAYGUES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZAC CC ENTRAYGUES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Entraygues

Annexe : Note CA 2019 ZAC ENTRAYGUES OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Entraygues

Annexe : 2020 03 02 D60V2 CA 2019 ZA Entraygues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone  
d'Entraygues



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D61**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :


<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</b>	<b>325 842,92</b>
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 009 729,85
<b>C - résultat à affecter</b>	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	1 335 572,77
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	1 146 916,39
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
	135 795,07
<b>Besoin de financement</b>	
<b>Excédent de financement (1)</b>	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	
	0
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
	1 335 572,77
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
	500 000,00
<b>G. - au minimum ouverture du besoin de financement</b>	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
	835 572,77
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation de résultat de l'année 2019 Budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

.....  
**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :**

.....  
**Numéro de l'acte : 20200302\_D61**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D61-DE**

.....  
**Nature de l'acte : Délibération**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....  
**Nom du fichier : 2020 03 02 D61 Affectation de resultat 2019 BP.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D61-DE-1-1\_1.pdf )**



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe  
Assainissement collectif de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D62**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

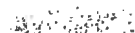
Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

**AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

278

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</b>	68 206,03
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	10 833,33
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 213,11
<b>C - résultat à affecter</b>	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	324 419,14
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	683 585,05
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	522 563,07
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E</b>	0
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	324 419,14
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	10 833,33
<b>2) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	189 166,67
<b>3) H. Report en fonctionnement R 002</b>	124 419,14
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

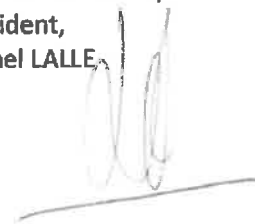
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**09 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D62

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D62-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D62 Affectation de resultat 2019 AC.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D62-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Atelier  
Relais de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D63**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Ellsabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

2020-03-02-D63

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :


<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 775,09
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-41 815,58
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-38 040,49
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	32 984,49
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>38 040,49</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D63

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D63-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D63 Affectation de resultat 2019 Atelier relais.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D63-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Enfance  
de la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D64**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u>	6 480,00
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 480,00
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	-33 453,34
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	-4 057,20
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>37 510,54</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le 9 MARS 2020  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Enfance de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D64

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D64-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D64 Affectation de resultat 2019 Enfance.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D64-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe GEMAPI  
de la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D65**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

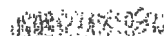
Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 307,62
B - Résultats antérieurs reportés	/
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter	36307,62
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	19 868,81
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>36 307,62</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	<b>36 307,62</b>
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le 9 MARS 2020  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe GEMAPI de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D65

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D65-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D65 Affectation de resultat 2019 GEMAPI.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D65-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Lalle  
**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Maison  
de la Vigne de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du 2 mars 2020

**N° 2020-03-02-D66**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

2020 03 02


Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 544,37
B - Résultats antérieurs reportés	2 933,59
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter	5 477,96
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	391,51
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>5 477,96</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	<b>5 000,00</b>
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>477,96</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
 Transmis en Préfecture  
 Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de la  
Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D66

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D66-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D66 Affectation de resultat 2019 Maison de la vigne.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D66-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D67**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

**Pour :** 34

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

***Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier***

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 627,12
B - Résultats antérieurs reportés	8 510,92
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter	17 138,04
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-4 268,00
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	4 268,00
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>17 138,04</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	<b>10 000,00 €</b>
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>7 138,04</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de Santé  
Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D67

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D67-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D67 Affectation de resultat 2019 Maison de sante.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D67-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe OM CC  
Entraygues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03 02-D68**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

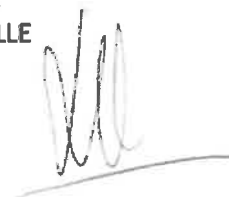
<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 560,91
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 415,72
<b>C - résultat à affecter</b>	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	-3 854,81
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	87 535,00
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	3 854,81

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe OM CC  
Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D68

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D68-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D68 Affectation de resultat 2019 OM CC Entraygues.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D68-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe  
Personnes Agées de la Communauté  
de Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D69**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.


Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 477,48
B - Résultats antérieurs reportés	2 477,48
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>0,00</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	4 679,74
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	-169,70
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le : 09 Mars 2020  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Personnes Agées  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D69

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D69-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D69 Affectation de resultat 2019 PIS.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D69-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Pépinière  
Pôle Economique de la Communauté  
de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D70**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

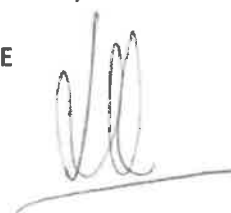
<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C - résultat à affecter</b>	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	14 933,38
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	-13 654,48
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	
	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le : **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D70

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D70-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2020 03 02 D70 Affectation de resultat 2019 Pole eco.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D70-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe SPANC de  
la Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D71**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	26 339,39
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 866,10
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	73 205,49
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	6 911,49
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	73 205,49
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	30 000,00
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	43 205,49
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D71

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D71-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D71 Affectation de resultat 2019 Spanc.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D71-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Cabassar de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D72**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	/
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-34 478,74
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>34 478,74</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
 Transmis en Préfecture le **9 MARS 2020**  
 Publié et notifié le :  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D72

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D72-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D72 Affectation de resultat 2019 ZA Cabassar.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D72-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zones des  
Calsades II et III de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D73**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 063,55
C - résultat à affecter	-5 063,55
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (si déficit)	-412 828,17
R 001 (si excédent)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>412 828,17</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>-5 063,55</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zones des

Objet de l'acte : Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D73

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D73-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2020 03 02 D73 Affectation de resultat 2019 ZA Calsades 2 et 3.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D73-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone des  
Calsades IV de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D74**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter	/
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-2 450,12
R 001 (si excédent)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>2 450,12</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D74

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D74-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D74 Affectation de resultat 2019 ZA Calsades 4.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D74-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone des  
Garrigues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D75**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

*(Signature)*

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>C - résultat à affecter</b>	/
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-19 191,23
R 001 (si excédent)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>19 191,23</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des  
Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D75

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D75-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2020 03 02 D75 Affectation de resultat 2019 ZA des Garrigues.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D75-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone les  
Glèbes de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D76**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

2020 03 02 16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u>	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	/
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	-258 472,06
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>258 472,06</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
 Transmis en Préfecture  
 Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Glèbes  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D76

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D76-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D76 Affectation de resultat 2019 ZA des Glebes.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D76-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone  
les Landes de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D77**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-14 334,00
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>14 334,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D77

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D77-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D77 Affectation de resultat 2019 ZA les Landes.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D77-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Lioujas II de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D78**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

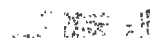
**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

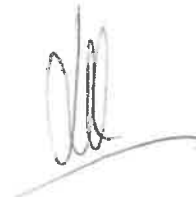
<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 128,37
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 134,69
C - résultat à affecter	15 993,68
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-7 776,54
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>7 776,54</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>15 993,68</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour cople conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas  
II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D78

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D78-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D78 Affectation de resultat 2019 ZA Lioujas 2.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D78-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Lioujas III de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D79**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

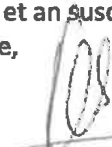
Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 486,30
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	256 486,30
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-147 937,16
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	147 937,16
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	256 486,30
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas  
III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D79

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D79-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D79 Affectation de resultat 2019 ZA Lioujas 3.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D79-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Lioujas IV de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02 D80**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradallier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

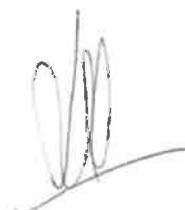
<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	/
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

09 MARS 2020

Pour copie conforme,

Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D80

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D80-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D80 Affectation de resultat 2019 ZA Lioujas 4.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D80-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Peyrolebade de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D81**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Eilsabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>C - résultat à affecter</b>	/
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	326,30
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	/
<b>Besoin de financement</b>	
<b>Excédent de financement (1)</b>	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D81

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D81-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2020.03 02 D81 Affectation de resultat 2019 ZA Peyrelobade.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D81-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe ZAC CC  
Entraygues sur Truyère de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020  
N° 2020-03-02-D82**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*(Signature)*

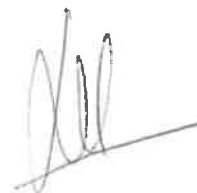
Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-100 000,00
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	97 870,80
C - résultat à affecter	-2 129,20
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-4 395,28
R 001 (si excédent)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	4 395,28
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-2 129,20

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
 Transmis en Préfecture  
 Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe ZAC CC

Objet de l'acte : Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D82

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D82-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D82 Affectation de resultat 2019 ZA Entraygues.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D82-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget Principal de la  
Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02 D83**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

**Secrétaire de séance :** M. Jean Pradalier

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget principal et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget principal.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel LAMLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D83

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 BUDGET PRINCIPAL.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP du BP

Annexe : NOTE BP 2020.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 du BP

Annexe : 2020 03 02 D83 Vote BP 2020 BP.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe  
Assainissement Collectif de la  
Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D84

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE  
Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

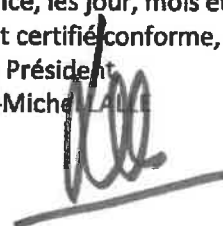
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement Collectif et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement Collectif.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LALIT



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 06/03/2020**

**de réception :**

.....  
**Numéro de l'acte : 20200302\_D84**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF**

.....  
**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....  
**Nom du fichier : BP 2020 BA AC.xml ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_1.xml )**

**Annexe : PS BP2020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF.pdf ( 71\_AN-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_2.pdf )**

**Page signature BP AC**

**Annexe : NOTE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 OK.pdf ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_3.pdf )**

**Note BP 2020 AC**

**Annexe : 2020 03 02 D84 Vote BP 2020 AC.pdf ( 70\_DE-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_4.pdf )**

**Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe Atelier**  
**Relais de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D85**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Atelier Relais et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe Atelier Relais.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D85

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA AR.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ATELIER RELAIS.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Atelier relais

Annexe : NOTE ATELIER RELAIS 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Atelier relais

Annexe : 2020 03 02 D85 Vote BP 2020 Ateller relais.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe Enfance de**  
**la Communauté de Communes**  
**Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D86**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr> ».

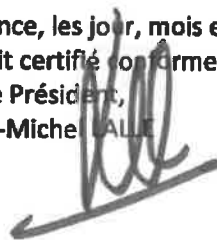
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Enfance et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Enfance.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Enfance de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D86

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ENF.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ENFANCE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Enfance

Annexe : NOTE ENFANCE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Enfance

Annexe : 2020 03 02 D86 Vote BP 2020 Enfance.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Enfance de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe GEMAPI de  
la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D87

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

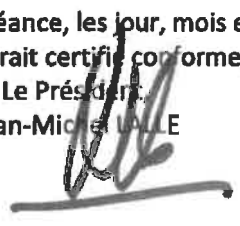
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe GEMAPI de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D87

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA GEMAPI.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 GEMAPI.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP GEMAPI

Annexe : NOTE GEMAPI 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 GEMAPI

Annexe : 2020 03 02 D87 Vote BP 2020 GEMAPI.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe GEMAPI de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe Maison de  
la Vigne de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03 02-D88**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*


**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de la Vigne et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de la Vigne.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel 

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D88

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA MAIS DE LA VIGNE.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 MAISON DE LA VIGNE.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Maison de la vigne

Annexe : NOTE MAISON DE LA VIGNE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Maison de la vigne

Annexe : 2020 03 02 D88 Vote BP 2020 mAISON DE LA VIGNE.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de la Vigne de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTÉMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe Maison de**  
**Santé de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D89**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier .*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de Santé et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

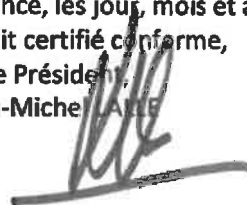
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de Santé.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de Santé de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D89

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA MAIS DE SANTE.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 MAISON DE SANTE.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Maison de sante

Annexe : NOTE MAISON DE SANTE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Maison de sante

Annexe : 2020 03 02 D89 Vote BP 2020 Maison de sante.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de Santé de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe OM CC**  
**Entraygues de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D90**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe OM CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe OM CC Entraygues.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel ALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: **02/03/2020**

Date de réception de l'accusé **06/03/2020**

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : **20200302\_D90**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF**

.....  
Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....  
Nom du fichier : **BP 2020 BA OM CC ENTRAYGUES.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_1.xml )**

Annexe : **PS BP2020 ORDURES MENAGERES.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_2.pdf )**

**Page signature BP OM CC Entraygues**

Annexe : **NOTE OM CC ENTRAYGUES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_3.pdf )**

**Note BP 2020 OM CC Entraygues**

Annexe : **2020 03 02 D90 Vote BP 2020 OM CC Entraygues.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_4.pdf )**

**Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe Personnes**  
**Agées de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D91**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Personnes Agées et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Personnes Agées.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Personnes Agées de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

.....  
**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :**

.....  
**Numéro de l'acte : 20200302\_D91**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF**

.....  
**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....  
**Nom du fichier : BP 2020 BA PERS AGEE.xml ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_1.xml )**

**Annexe : PS BP2020 PERSONNES AGEES.pdf ( 71\_AN-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_2.pdf )**

**Page signature BP PIS**

**Annexe : NOTE PERSONNES AGEES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_3.pdf )**

**Note BP 2020 PIS**

**Annexe : 2020 03 02 D91 Vote BP 2020 PIS.pdf ( 70\_DE-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_4.pdf )**

**Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Personnes Agées de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe Pépinière**  
**Pôle Economique de la**  
**Communauté de Communes**  
**Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D92**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myrlam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

**Secrétaire de séance :** M. Jean Pradalier

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

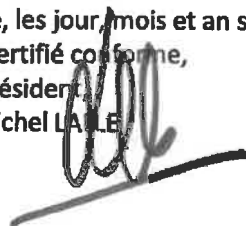
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Pépinière Pôle Economique et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LAURENT



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Pépinière Pôle  
Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 06/03/2020**

**de réception :**

.....  
**Numéro de l'acte : 20200302\_D92**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF**

.....  
**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetales**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....  
**Nom du fichier : BP 2020 BA POLE ECO.xml ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_1.xml )**

**Annexe : PS BP2020 PEPINIERE POLE ECONOMIQUE.pdf ( 71\_AN-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_2.pdf )**

**Page signature BP Pole eco**

**Annexe : NOTE POLE ECONOMIQUE PEPINIERE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_3.pdf )**

**Note BP 2020 Pole eco**

**Annexe : 2020 03 02 D92 Vote BP 2020 Pole eco.pdf ( 70\_DE-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_4.pdf )**

**Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Pépinière Pôle**

**Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe SPANC de**  
**la Communauté de Communes**  
**Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D93**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

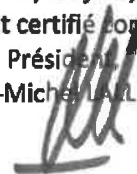
- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LAZLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D93

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA SPANC.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 SPANC.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP Spanc

Annexe : NOTE SPANC 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 Spanc

Annexe : 2020 03 02 D93 Vote BP 2020 Spanc.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe ZA**  
**Cabassar de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D94**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Cabassar et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

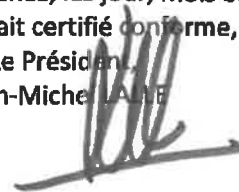
- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Cabassar.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LAFFRÈ



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Cabassar de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D94

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : PS BP2020 ZONE DE CABASSAR.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE CABASSAR.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Cabassar

Annexe : NOTE ZA CABASSAR 2020.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Cabassar

Annexe : 2020 03 02 D94 Vote BP 2020 ZA Cabassar.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Cabassar de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe ZA**  
**Calsades 2 et 3 de la Communauté**  
**de Communes Comtal Lot et**  
**Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D95**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

***Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier***

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

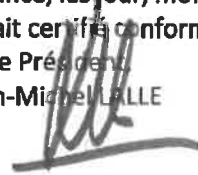
Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 2 et 3 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 2 et 3.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 2 et 3 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D95

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA CALSADES 2 ET 3.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DES CALSADES 2 ET 3.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Calsades 2 et 3

Annexe : NOTE ZA CALSADES II ET III 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Calsades 2

Annexe : 2020 03 02 D95 Vote BP 2020 ZA Calsades 2 et 3.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 2 et 3 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA  
Calsades 4 de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D96**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

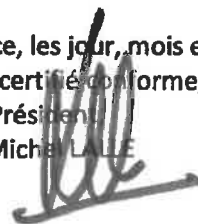
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 4 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 4.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 4 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D96

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA CALSADES 4.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE CALSADES IV.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Calsades 4

Annexe : NOTE ZA CALSADES IV 2020 OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Calsades 4

Annexe : 2020 03 02 D96 Vote BP 2020 ZA Calsades 4.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 4 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA Les  
Garrigues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D97**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Garrigues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Garrigues.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel [Signature]

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Garrigues de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D97

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LES GARRIGUES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZA LES GARRIGUES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA les Garrigues

Annexe : NOTE ZA LES GARRIGUES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA les Garrigues

Annexe : 2020 03 02 D97 Vote BP 2020 ZA les Garrigues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Garrigues de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe ZA Les**  
**Glèbes de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D98**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myrlam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

***Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier***

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

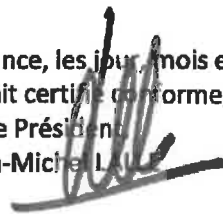
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Glèbes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Glèbes.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel L...



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Glèbes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D98

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LES GLEBES .xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZA LES GLEBES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA les Glebes

Annexe : NOTE ZA LES GLEBES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA les Glebes

Annexe : 2020 03 02 D98 Vote BP 2020 ZA les Glebes.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Glèbes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe ZA Les**  
**Landes de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D99**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

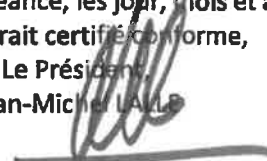
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Landes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Landes.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Landes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D99

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LES LANDES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE LES LANDES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA les Landes

Annexe : NOTE ZA LES LANDES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA les Landes

Annexe : 2020 03 02 D99 Vote BP 2020 ZA les Landes.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Landes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS  
II de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D100**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas II et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas II.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 06 MARS 2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS II de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
**Date de décision: 02/03/2020**

**Date de réception de l'accusé 06/03/2020**

**de réception :**

.....  
**Numéro de l'acte : 20200302\_D100**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF**

.....  
**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....  
**Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LIOUJAS 2.xml ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_1.xml )**

**Annexe : PS BP2020 ZONE DE LIOUJAS 2.pdf ( 71\_AN-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_2.pdf )**

**Page signature BP ZA Lioujas 2**

**Annexe : NOTE ZA LIOUJAS II 2020 OK.pdf ( 99\_BU-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_3.pdf )**

**Note BP 2020 ZA Lioujas 2**

**Annexe : 2020 03 02 D100 Vote BP 2020 ZA Lioujas 2.pdf ( 70\_DE-**

**012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_4.pdf )**

**Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS II de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS  
III de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D101**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas III et le soumet au vote du Conseil Communautaire.



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D101

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LIOUJAS 3.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE LIOUJAS III.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Lioujas 3

Annexe : NOTE ZA LIOUJAS III 2020 OK.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Lioujas 3

Annexe : 2020 03 02 D101 Vote BP 2020 ZA Lioujas 3.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS  
IV de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D102

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

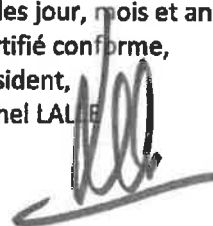
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas IV et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas IV.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALUE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS IV de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D102

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LIOUJAS 4.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE LIOUJAS IV.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA Lioujas 4

Annexe : NOTE ZA LIOUJAS IV 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA Lioujas 4

Annexe : 2020 03 02 D102 Vote BP 2020 ZA Lioujas 4.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS IV de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif**  
**2020 du Budget annexe ZA**  
**Peyrolebade de la Communauté de**  
**Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D103**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

***Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier***

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Peyrolebade et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Peyrolebade.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LAFITE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Peyrolebade de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D103

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA PEYROLEBADE.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE PEYROLEBADE.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Peyrelobade

Annexe : NOTE ZA PEYROLEBADE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Peyrelobade

Annexe : 2020 03 02 D103 Vote BP 2020 ZA Peyrelobade.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Peyrolebade de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire**

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZAC CC  
Entraygues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D104**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

***Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier***

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

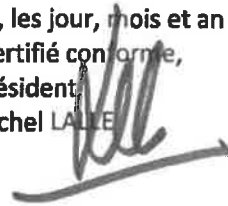
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZAC CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZAC CC Entrayges.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D104

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA ZAC ENTRAYGUES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZAC CC ENTRAYGUES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA Entraygues

Annexe : NOTE ZAC ENTRAYGUES OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA Entraygues

Annexe : 2020 03 02 D104 Vote BP 2020 ZA Entraygues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZAC CC Entraygues de  
la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Grille tarifaire 2020-  
Espace Multiculturel – Le Nayrac**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D105**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa séance du 26 novembre 2018, le conseil de communauté a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »

Concernant la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels structurants à vocation intercommunale, l'espace Multiculturel de la commune du Nayrac a été reconnue comme telle.

Dès lors, il convient pour la Communauté de Communes d'établir la grille tarifaire de location de cet Espace.

Pour information, ces tarifs sont ceux appliqués jusqu'alors par la Commune du Nayrac qui en avait la gestion.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D105-DE  
Reçu le 09/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D105  
Nomenclature : 3 5

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la grille tarifaire 2020 pour l'Espace multiculturel du Nayrac ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



**Certifié exécutoire**

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 09 Mars 2020

Pour copie conforme,

Le Président,

### Tarifs location Espace Multiculturel

	Bénéficiaires 1	Associations extérieures	Administrés Commune 1 jour	Administrés Communes 2 jours	Fêtes administrés Commune (3 jours)	Administrés Commune 1 jour	Administrés Communes 2 jours	Fêtes administrés Commune (3 jours)	Opérations commerciales 1 jour	Opérations commerciales 2 jours	Opérations commerciales 3 jours	Extérieurs 1 jour	Extérieurs 2 jours	Extérieurs 3 jours	Ménage
Petite salle + hall bar	Gratuit	20 €	40 €	60 €		50 €	70 €		70 €	100 €	130 €	60 €	90 €		130 €
Grande salle + hall bar	Gratuit	60 €	80 €	120 €		90 €	140 €		140 €	200 €	260 €	120 €	170 €		190 €
Petite et grande salle + hall bar	Gratuit	70 €	100 €	150 €		120 €	180 €		190 €	270 €	350 €	160 €	230 €		300 €
Cuisine	Gratuit	30 €	40 €	70 €		40 €	70 €		50 €	80 €	80 €	50 €	80 €		60 €
L'ensemble	Gratuit	100 €	140 €	220 €	300 €	160 €	250 €	340 €	240 €	350 €	430 €	210 €	310 €	410 €	480 €
Gradins	Gratuit	+ 50 €	+ 50 €	+ 100 €		+ 50 €	+ 100 €		+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €	+ 50 €	+ 100 €		120 €
Chauffage	Gratuit	20 € par jour pour la petite salle (du 15 octobre au 15 mai) 40 € par jour pour la grande salle (du 15 octobre au 15 mai) 60 € par jour pour l'ensemble (du 15 octobre au 15 mai)													
Caution & Acompte	Caution = 1 500 € Acompte = 30 % à la réservation														



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Fixation des montants des loyers des logements de la résidence « l'Estanh » et signature du mandat de gestion**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D106**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les prix de location du marché,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a réhabilité les bâtiments de l'ex-gendarmerie d'Estaing pour en faire une résidence, appelée « résidence de l'Estanh », composée de 7 logements allant du T2au T5.

Sans être de l'habitat à loyer modéré, ces logements ciblent une population présentant des difficultés physiques (handicap d'un des membres de la famille ou dû au vieillissement), ou sociales. La mixité du public est aussi recherchée (intergénérationnel notamment).

A ce titre, une commission (aidée de travailleurs sociaux) a été constituée pour attribuer les logements.

Les logements seront mis à la location à partir du 1<sup>er</sup> mars. Il est donc proposé les montants de loyer suivants :

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D106-DE  
Reçu le 09/03/2020

CCCLT – n° 2020-03 02-D106  
Nomenclature : 7 10

### Tableau loyer Réhabilitation ex-gendarmerie Estaing

Apartement	Surface utile (m <sup>2</sup> )	Loyer	Charges*	Total
Logement 1 (T3)	69,60	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 2 (T3)	58,95	280,00 €	20,00 €	300,00 €
Logement 3 (T3)	69,65	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 4 (T5)	93,55	430,00 €	20,00 €	450,00 €
Logement 5 (T3)	69,45	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 6 (T2)	64,75	310,00 €	20,00 €	330,00 €
Logement 7 (T2)	32	180,00 €	20,00 €	200,00 €

\*ménage + electricite + eau des communs + TEOM

Pour la gestion immobilière des logements de la résidence de l'Estanh, il est proposé de signer un mandat de gestion immobilière avec l'agence Nord Aveyron Immobilier.

Type de Prestation		
GESTION COURANTE ET PARTICULIERE		Taux en % TTC
Taux proposé pour la prestation de gestion courante et particulière	Ces prestations sont rémunérées par application d'un forfait annuel de rémunération calculé en % sur le montant des sommes, effets ou valeurs encaissés (loyer principal + charges et accessoires hors dépôts de garantie) pour les logements.	8,4 % TTC (TVA au taux de 20% en vigueur)
GESTION DE LOCATION		Forfait en € TTC
Honoraires de location	Location appartements (rédaction du bail, état des lieux d'entrée, de sortie, gestion des annonces etc...)	80 € TTC par location. Uniquement dû à l'entrée dans les lieux du locataire

Le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> mars 2020. Il sera souscrit pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois, de façon expresse, par période d'un an, soit jusqu'au 29 février 2024.



**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le montant des loyers des logements de la résidence de « l'Estanth » comme indiqué dans le tableau ci-dessus et l'utilisation de l'indice Insee du Coût de la Construction comme indice de référence pour les révisions de loyer.
- **AUTORISE M. le Président** à signer le cahier des charges/mandat de gestion immobilière avec Nord Aveyron Immobilier concernant la gestion des logements de la résidence de l'Estanth ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 09 Mars 2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Cession d'un véhicule de  
type tracteur-épareuse**

**Séance du 02-03-2020**

**N° 2020-03-02-D107**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président expose que pour des raisons de transfert de compétences concernant la voirie, il est proposé de vendre le véhicule de type ensemble tracteur-épareuse, immatriculé EG-360-VV, figurant à l'inventaire aux numéros 2182-2016-0001 et CCEE-SIVOME PAREUSE, à l'entreprise SAS Pagès situé avenue Georges Pompidou 15 000 Aurillac, pour un montant de 41 000 € (35 000 € pour le tracteur et 6 000 € pour l'épareuse).

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la vente du véhicule tracteur-épareuse à l'entreprise SAS Pagès, pour un montant de 41 000€,
- **APPROUVE** la décision d'imposer le paiement sous forme d'un chèque libellé au Trésor Public ou sous forme d'un virement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer toutes les pièces et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 12-03-2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE de COMMUNES

Comtal, Lot et Truyère

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Désignation du secrétaire  
de séance**

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D01

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

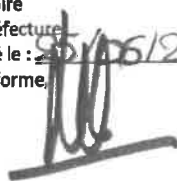
**Il est proposé que le plus jeune des conseillers présents soit désigné.**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DESIGNE Alexandre BENEZET pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 25/06/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



wcm

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet :** Modification  
exceptionnelle du lieu de réunion  
du conseil communautaire

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D02

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;*

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales : « (...) L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres ».

Au regard du contexte d'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le changement de lieu de la réunion fixée le 18 juin 2020, à 20h30, afin de respecter les mesures de distanciations prescrites par l'Etat sur le territoire français.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**- ACCEPTE que la réunion du Conseil communautaire, fixée le 18 juin 2020 à 20h30, ait lieu au complexe sportif intercommunal d'Espalion ;**

**- AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LAURE *we*

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : *25/06/2020*  
Pour copie conforme,  
Le Président,

*[Signature]*





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : **Approbation du PV du  
Conseil du 2 mars 2020.**

Séance du 18 juin 2020

**N° 2020-06-18 D03**

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 39

**Suffrages exprimés :** 40

**Votes :**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

**Pouvoir :** Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

**Supplée :** Francine LAFON supplée par André MAUREL

**Absent(e) :** Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 2 mars 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le PV de la séance du conseil de communauté du 2 mars 2020.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié  
Pour copie conforme  
Le Président,

*[Signature]*  
25/06/2020



Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D03-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT - n° 2020 06 18-D03  
Nomenclature : 522



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE de COMMUNES

Comtal, Lot et Truyère

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil CommunautaireObjet : Compte rendu des  
Décisions du Président prises par  
délégation du Conseil

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D04

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.Membres présents : 39Suffrages exprimés : 40Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.**Pouvoir** : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU**Supplée** : Francine LAFON suppléée par André MAUREL**Absent(e)** : Jean PRADALIER.**Secrétaire de séance** : M. Alexandre BENEZET

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 11 juin 2020 telles que mentionnées ci-après :

2020-DP-15	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique avec M. Léo JACQUES
2020-DP-16	Marché de prestations intellectuelles audit assainissement - société A2E
2020-DP-17	Avenant de transfert suite cession- marché de travaux ancienne gendarmerie Estaing - Lot électricité
2020-DP-18	Marché de services étude de révision du PLU de la commune de Bozouls - avenant 1
2020-DP-21	Avenant dérogatoire aux services du pôle Economique - STAD'IN - Mr Jonathan CANITROT
2020-DP-28	Avenants marché de travaux construction maison de santé Bozouls - lots 2 - 6 - 10

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D04-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT - n° 2020-06-18-D04  
Nomenclature : 522

2020-DP-29	Avenant de renouvellement convention de télétravail au Pôle Économique SOCIETE AVEYRONNAISE CENTRE PRESSE - SACEP
2020-DP-30	Marché de services étude de faisabilité site de Couesques - phases C et D
2020-DP-33	Marché de maîtrise œuvre maison médicale saint Côme suite résiliation
2020-DP-34	Marché de maîtrise œuvre travaux création et finition ZA Lioujas II
2020-AF-41	Arrêté Finances – Portant virement de crédit n°1 du Budget Principal

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**- PREND ACTE de l'ensemble des décisions et de l'arrêté finances tels que présentés, pris par M. le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme  
Le Président,

*JML*  
25/06/2020



Rapporteur : M. Le Président  
**Objet : Délégations accordées  
au président pendant la période  
transitoire liée à l'épidémie de  
covid-19**

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D05

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal- 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant ce qui suit :

L'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 confie au Président de l'établissement public de coopération intercommunale l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

1° Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° l'approbation du compte administratif ;

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D05-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D05  
Nomenclature : 55

- 3° les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par ailleurs, le texte prévoit que : « *L'organe délibérant, réuni le cas échéant dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion de l'organe délibérant qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance* ».

Ce transfert à l'exécutif, par délégation de plein droit, de toutes les autres attributions de l'organe délibérant vise à éviter, en cette période de crise sanitaire, de réunir le conseil communautaire pour qu'il délibère dans les matières déléguées et à permettre des prises de décisions rapides.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, il appartient toutefois au conseil communautaire de statuer, dès la première réunion suivant la publication de ladite ordonnance, soit le 2 avril 2020, sur cette délégation de plein droit au président.

A cet effet, le conseil communautaire dispose de plusieurs possibilités.

Il peut ainsi décider de maintenir cette délégation inchangée.

Il peut également faire le choix de la supprimer totalement ou en partie, en mettant fin en ce cas à des matières entrant dans le champ de la délégation, pour les exercer lui-même.

Il peut enfin modifier de la même façon tout ou partie de la délégation, par exemple en fixant des conditions ou des limites à l'exercice des attributions déléguées.

Il est entendu que les délégations n'ayant pas été supprimées ou modifiées sont conservées par le président dans toute leur étendue.

Par ailleurs, dans le cas où il déciderait de supprimer en totalité ou partiellement les attributions déléguées afin de retrouver son pouvoir de décision, le conseil communautaire a la faculté, de réformer les décisions déjà prises depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance précitée, c'est-à-dire de les modifier, sous réserve que cela ne remette pas en cause les droits acquis qui seraient nés de ces décisions.

Il convient de préciser, qu'en toute hypothèse, le conseil communautaire conserve la faculté de décider, à tout moment, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, de mettre un terme en tout ou partie aux attributions déléguées de droit au président ou encore de les modifier.

L'ordonnance du 1er avril 2020 astreint les exécutifs locaux à un devoir d'information renforcé à l'égard des membres des assemblées délibérantes, lorsqu'ils exercent les délégations de droit qui leurs sont confiées. Le président a l'obligation d'une part, d'informer sans délai et par tout moyen les conseillers communautaires des communes des décisions prises par délégation, dès l'entrée en vigueur de celles-ci et, d'autre part, de rendre compte de ces décisions aussitôt la réunion suivante du conseil communautaire.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'examiner la délégation de plein droit dont il est aujourd'hui titulaire, afin que l'assemblée puisse, après en avoir débattu, se prononcer sur son maintien ou son retrait total, sur le retrait seulement de certaines des attributions déléguées ou bien sur la modification de tout ou partie de celles-ci.

Avant d'inviter le conseil communautaire à délibérer, Monsieur le Président rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de plein droit dont il dispose depuis l'entrée en vigueur, le 2 avril, de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Ces décisions sont les suivantes :

2020-DP-19	AVENANT à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
2020-DP-20	Attribution d'une subvention l'aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards 2020 - 5000 €
2020-DP-22	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence emploi
2020-DP-23	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence sociale
2020-DP-24	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence enfance
2020-DP-25	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement au structure pour les actions d'intérêt communautaire – compétence tourisme
2020-DP-26	Convention avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie
2020-DP-27	Versement acompte de subvention pour l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion 50% - 5500€
2020-DP-31	Convention de raccordement de la fibre optique dans le bâtiment du pôle économique
2020-DP-32	Convention de servitude de passage à la zone artisanale de Saures (ex bâtiment Combettes)
2020-DP-35	Convention pour la Participation au fond L'OCCAL du Conseil Régional Occitanie dans le cadre des aides économiques d'urgence – Covid 19

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité, après avoir procédé à l'examen de la délégation d'attributions dont le Président est titulaire de plein droit et pris connaissance des décisions prises par le président dans les matières déléguées de droit depuis la publication de l'ordonnance du 1er avril 2020,

- MAINTIENT en l'état la délégation attribuée de plein droit au président par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ;
- CHARGE le président d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le 25/06/2020  
Pour copie conforme  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D05-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D05  
Nomenclature : 55





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Objet : Exonération des loyers**  
**des professionnels installés**  
**dans les Maisons de Santé.**  
**Délibération ajournée**

**Séance du 18 juin 2020**

**N° 2020-06-18-D06**

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 39  
Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Face à la crise du coronavirus mettant à mal l'économie, les élus de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, prenant les problèmes rencontrés par le tissu économique local à bras le corps, ont fait le choix de l'investissement pour tirer les entreprises du territoire vers le haut.

Conscients des difficultés immédiates et quotidiennes des entrepreneurs, les élus de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ont aussi décidé d'abonder les dispositifs d'aides économiques proposés par la Région (chef de file en matière d'économie) auprès des entreprises du territoire.

Dans cette dynamique de soutien au monde économique, la question d'« alléger » les charges qui pesaient sur les professions en perte d'activité, occupants les maisons de santé, s'est posée dès le début du confinement et a conduit la communauté à sursoir à la perception des loyers des mois d'avril, mai et juin.

Il s'agit aujourd'hui de décider si ces mois de loyers seront appelés ou s'ils feront l'objet d'une exonération pure et simple pour 3 ou 4 mois.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D06-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D06  
Nomenclature : 723

Les professionnels concernés, occupant les maisons de santé de Campuac, Villecomtal, Estaing et Entraygues, sont répertoriés dans un tableau annexé à la présente délibération.

Après discussion, les élus considèrent qu'ils n'ont pas assez d'informations sur les réelles difficultés de ces professionnels de santé qui pourraient perdurer après obtention des différentes aides.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DECIDE d'ajourner cette délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme  
Le Président,

25/06/2020  
*[Signature]*

## ANNEXE MAISONS DE SANTE

Budget	Lieu	Tiers	MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
			Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC
Budget principal	Maison de Santé Camilleuc	Cabinet Infirmière	8/48	411,86€	14/93	411,86€	28/149	411,86€		419,12€
		Anastaslu Dan	8/50	365,62€	14/94	365,62€	28/151	365,62€		365,62€
	Maison de Santé Villecomtal	Anastaslu Gabriela	10/71	412,90€	14/96	412,90€	21/128	412,90€		412,90€
		ADMIR Villecomtal	8/52	282,08€	14/98	282,08€	28/153	282,08€		282,08€
		SCM Pisifarme	8/59	268,08€	14/105	268,08€	28/157	268,08€		268,08€
		Martin Mylène Psychologue	8/60	119,82€	14/106	119,82€	28/158	119,82€		119,82€
	Maison de Santé Estaing	UDSMA	14/100	1 053,88€	14/100	1 053,88€	14/100	1 053,88€		1 053,88€
		Anastaslu Dan	8/49	347,87€	14/95	347,87€	28/150	347,87€		347,87€
		ADMIR Estaing	8/51	426,16€	14/97	426,16€	28/152	426,16€		426,16€
		SSI	8/53	169,40€	14/99	169,40€	28/154	169,40€		169,40€
Rouquette Pharmacie		8/62	1 065,53€	14/108	1 065,53€	28/160	1 065,53€		1 065,53€	
Infirmières - Monique Baules		8/64	311,10€	14/110	311,10€	28/162	311,10€		311,10€	
TOTAL BP		8/65	384,60€	14/111	384,60€	28/163	384,60€		384,60€	
			5 618,90€		5 618,90€		5 618,90€		5 626,16€	
BA Maison de santé	Maison de Santé Entraygues	Tiers								
		AMDR Entraygues	3/15	346,22€	4/22	346,22€	6/33	346,22€		346,22€
	Maison de Santé Entraygues	Cabinet Infirmière - Anne Goumon	3/16	170,62€	4/23	170,62€	6/34	170,62€		170,62€
		Desfilos Bruno	3/17	288,75€	4/24	288,75€	5/29	288,75€		288,75€
		Ralet François	3/18	392,15€	4/25	392,15€	5/30	392,15€		392,15€
	TOTAL BA	Rouquette Audrey	3/19	213,90€	4/26	213,90€	7/35	213,90€	7/35	213,90€
		SCM Les Quais	3/20	175,16€	4/27	175,16€	5/31	175,16€		175,16€
	Verrez Gilles	3/21	286,99€	4/28	286,99€	5/32	286,99€		286,99€	
			1 873,79€		1 873,79€		1 873,79€		1 873,79€	



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M Picard  
Objet : Exonération des loyers  
des activités économiques

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D07

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Présents :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Face à la crise du coronavirus mettant à mal l'économie, les élus de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, prenant les problèmes rencontrés par le tissu économique local à bras le corps, ont fait le choix de l'investissement pour tirer les entreprises du territoire vers le haut.

Conscients des difficultés immédiates et quotidiennes des entrepreneurs, les élus de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ont aussi décidé d'abonder les dispositifs d'aides économiques proposés par la Région (chef de file en matière d'économie) auprès des entreprises du territoire.

Dans cette dynamique de soutien au monde économique, la question d'« alléger » les charges qui pesaient sur les entreprises en perte d'activité s'est posée dès le début du confinement et a conduit la communauté à sursoir à la perception des loyers des mois d'avril, mai et juin. Les entreprises concernées sont celles du pôle économique à Espalion, la SAS SILY à Entraygues, les Vignerons d'Olt à Coubisou et M. Combettes à Espalion. Elles sont répertoriées dans un tableau annexé à la présente délibération.

Il s'agit aujourd'hui de décider si ces mois de loyers seront appelés ou s'ils feront l'objet d'une exonération pure et simple pour 3 ou 4 mois ou bien d'une exonération de 80 %.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : Bernadette BELIERES-AZEMAR) :**

- **DECIDE d'exonérer à 80 % les loyers des entreprises mentionnées en annexe, pour les mois de Mars, Avril, Mai conformément aux informations annexées dans le tableau ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié  
Pour copie conforme  
Le Président,

  
25/06/2020



## ANNEXE ACTEURS ECONOMIQUES

Budget	Lieu	Tiers	MARS			AVRIL			MAI					
			Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC				
Budget Principal	Ancienne Trésorerie Entravignes	SAS Sily	8/63	200,00 €	14/109	200,00 €	28/161	200,00 €						
	Garage Bâtiment Administratif Espalion	Combettes Yves	8/58	67,46 €	14/103	67,46 €	28/156	67,46 €						
			14/104	188,95 €	14/104	188,95 €	14/104	188,95 €						
TOTAL BP		80%		456,41 €		456,41 €		456,41 €						
				365,13 €		365,13 €		365,13 €						
Budget	Pôle Economique	Tiers	AVRIL									MAI		
			Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC
			3/37	38,64 €	4/48	38,64 €	5/57	38,64 €						
			3/38	38,00 €	4/49	38,00 €	5/58	38,00 €						
			3/39	38,00 €	4/50	38,00 €	5/59	38,00 €						
			3/40	38,58 €	4/51	38,58 €	5/60	38,58 €						
			3/43	38,00 €	4/52	38,00 €	5/61	38,00 €						
			3/44	38,00 €	4/53	38,00 €	5/62	38,00 €						
			3/45	116,85 €	4/54	116,85 €	5/63	116,85 €						
			3/46	38,00 €	4/55	38,00 €	5/64	38,00 €						
			3/47	38,00 €	4/56	38,00 €	5/65	38,00 €						
			6/65	38,00 €	6/66	38,00 €	6/67	38,00 €						
TOTAL BA		80%		460,07 €		460,07 €		460,07 €						
				368,06 €		368,06 €		368,06 €						
Budget	Maison de la Vigne	Tiers	AVRIL									MAI		
			Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC	Bord / titre	Montant TTC		
			4/4	635,17 €	5/5	635,17 €	6/6	635,17 €						
TOTAL BA		80%		635,17 €		635,17 €		635,17 €						
				508,14 €		508,14 €		508,14 €						

Accusé de réception en préfecture  
 012-200067478-20200618-20200618\_D07-DE  
 Reçu le 25/06/2020





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Picard  
**Objet : Achat terrain RASCALOU  
pour le projet d'agrandissement  
du Parc d'Activités – Lioujas**

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D08

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président informe les élus communautaires que le parc d'activités de Lioujas est complet (ensemble des lots vendus ou réservés) ; afin de pouvoir répondre à la demande en lots viabilisés, il convient de lancer le projet d'agrandissement de cette zone d'activités.

En effet, à ce jour, les parcelles cadastrées section E n° 1124 et n°1126, commune de la Loubière appartiennent à des propriétaires privés, à savoir M. et Mme RASCALOU Paul. Le service des domaines a été dûment saisi pour établir une évaluation des terrains.

Après négociation amiable, M. et Mme RASCALOU sont prêts à vendre leur bien au prix de 5€/ m<sup>2</sup>. La superficie totale du terrain étant de 41 624 m<sup>2</sup>, le coût total pour la collectivité s'élèverait à la somme de 208 120 €.

Il est proposé de désigner Me BOUSSAGUET, notaire à Onet le Château, en vue d'établir les formalités administratives de rédaction de l'acte authentique.

Les frais inhérents à cet acte seront supportés par la Communauté de Communes, acquéreur.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D08-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D08  
Nomenclature : 311

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n°1124, d'une superficie de 2 775 m<sup>2</sup> et de la parcelle section E n°1126 d'une superficie de 38 849 m<sup>2</sup> commune de La Loubière, propriété de M. et Mme RASCALOU moyennant le prix de 5€/m<sup>2</sup> ;**
- **APPROUVE la désignation de Me BOUSSAGUET comme notaire sur ce dossier ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet et notamment l'acte authentique correspondant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 25/06/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M Albespy  
Objet : participation à la SAS  
Métha Causses Territoire –  
modalités de participation

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D09

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : Présents :

41

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part : 5

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thlerry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-9, L4211-1, L5214-16 et L2253-1.

Vu le Code de l'énergie,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 12 2016 11 09 001 et n°12 2016 12 23 006 en date des 9 novembre et 23 décembre 2016 portant fusion au 1er janvier 2017 des communautés de communes d'Enraygues sur Truyère, d'Espalion- Estaing et de Bozouls-Comtal,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 26 novembre 2018 portant modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas directeurs et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, et notamment son point 4 : Soutien au développement, à la production et à la promotion des énergies renouvelables.

Vu le courrier adressé le 14 décembre 2018 à Mme la Présidente de la Région Occitanie, en sa qualité de collectivité chef de file en matière d'économie,

Vu l'autorisation implicite délivrée par la Région à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Vu la délibération de la Communauté de Communes n°2019-02-25-D04 en date du 25 février 2019 portant participation au capital de la SAS Métha Causses Territoire.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D09-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D09  
Nomenclature : 84

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a décidé de contribuer au projet de méthanisation territoriale Métha Causses Territoire, porté par un collectif d'agriculteurs constitués en SAS.

La décision a été de contribuer à hauteur de 200 000 euros sur 3 ans avec une première participation annuelle de 40 000 euros.

Le choix a été fait de contribuer, comme le permet le Code Général des Collectivités dans ce cas de figure particulier et unique, sous une forme intéressée, en l'occurrence sous la forme de prise de capitaux dans la SAS. Ceci afin de pouvoir par la suite, une fois la structure lancée et stabilisée, récupérer les capitaux et les investir éventuellement dans d'autres projets de ce type.

Cependant, la SAS bénéficie d'un statut agricole avec des avantages fiscaux pour autant que la majorité de son capital soit détenu, tout au long de sa montée en charge, par le collège des agriculteurs. A ce jour le capital de la société est de 6000 euros ; une entrée en capital de nouveaux agriculteurs et une contribution complémentaire des actionnaires actuels se fera lors de la modification prochaine des statuts de la société. Le capital va augmenter peu à peu en fonction des besoins de la société, mais nos contributions successives ne sauraient dépasser la moitié des actions sous forme de capitaux pour conserver la majorité agricole dans le capital.

Aussi, il est proposé d'apporter notre financement sous les deux formes possibles : en capitaux et en apport en compte courant d'associés (celui de la structure porteuse), rémunéré et assorti d'une convention de compte courant comme cela est pratiqué habituellement.

La délibération en date du 25 février 2019 sera donc adapté sur ce point.

Comme pour les capitaux, les fonds versés sur le compte courant d'associés sont récupérables selon des modalités fixées dans la convention.

A noter que le SIEDA intervient selon les mêmes modalités et à un montant équivalent à celui de l'intercommunalité. Sa part de capitaux doit être égale à celle de la communauté.

Pour mémoire, les représentants de la Communauté de Communes au sein de la structure Métha Causses Territoire sont M. Jean-Claude ANGLARS et M. Jean-Michel LALLE.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité (Ne prennent pas part : Elodie GARDES, Nicolas BESSIERE, Pierre CALVET, Éric PICARD, Georges ESCALIÉ)**

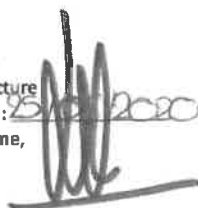
- **APPROUVE la prise de participation dans la SAS Métha Causses Territoire sous la forme de capitaux ET de versement au compte courant d'associés de la structure porteuse ;**
- **APPROUVE le versement de la première participation annuelle d'un montant de 40 000 € ;**
- **APPROUVE la signature de la convention de compte courant d'associés ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE *W S.*



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 25/06/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D09-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D09  
Nomenclature : 84

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Décision modificative n°1 /  
Budget Principal

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D10

L'an deux mille vingt,  
Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal- 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 du budget principal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-020 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>100 000.00 €</b>		<b>100 000.00 €</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 15/06/2020  
Pour copie conforme  
Le Président,




62

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

**Objet de l'acte : Décision modificative n°1 / Budget Principal**

.....  
**Date de décision: 18/06/2020**

**Date de réception de l'accusé 25/06/2020**  
**de réception :**

.....  
**Numéro de l'acte : 20200618\_D10**

**Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200618-20200618\_D10-BF**

.....  
**Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers**

**Matières de l'acte : 7 .1 .2**

**Finances locales**

**Decisions budgetaires**

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

**Date de la version de la 29/08/2019**

**classification :**

.....  
**Nom du fichier : BP DM1.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200618-20200618\_D10-  
BF-1-1\_1.xml )**

**Annexe : 2020 06 18 D10.pdf ( 70\_DE-**

**012-200067478-20200618-20200618\_D10-BF-1-1\_2.pdf )**

**Décision modificative n°1 / Budget Principal**





Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Décision modificative n°1 /  
Budget Annexe Maison de santé.  
Délibération ajournée.

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D11

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal- 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : Présents :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

**Pouvoir** : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

**Supplée** : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

**Absent(e)** : Jean PRADALIER.

**Secrétaire de séance** : M. Alexandre BENEZET

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 du Budget Annexe Maison de santé :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-815221-510 : Entretien et réparations bâtiments publics	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-878-510 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Cette délibération étant en lien avec la délibération N° 2020-06-18-D05 précitée et compte tenu des modifications apportées par les membres du Conseil concernant l'exonération des loyers des Maisons de Santé, cette délibération est ajournée.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ajournement de la délibération ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme  
Le Président,

  
25/06/2020



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Décision modificative n°1 /  
Budget Annexe Maison de la vigne

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D12

L'an deux mille vingt,  
Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :** 41  
**Présents :**  
**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.  
**Membres présents :** 39  
**Suffrages exprimés :** 38  
**Votes :**  
Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 2  
**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.  
**Pouvoir :** Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU  
**Supplée :** Francine LAFON suppléée par André MAUREL  
**Absent(e) :** Jean PRADALIER.  
**Secrétaire de séance :** M. Alexandre BENEZET

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 du Budget Annexe Maison de la vigne :


Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221-95 : Entretien et réparations bâtiments publics	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-678-95 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 87 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité (2 abstentions : Bernadette BELIERES-AZEMAR et Jean-Claude ANGLARS) :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Annexe Maison de la vigne ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme,  
Le Président,

  
06/2020



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n°1 / Budget Annexe Maison de la vigne

.....  
Date de décision: 18/06/2020

Date de réception de l'accusé 25/06/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200618\_D12

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200618-20200618\_D12-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DM n1 BA Maison de la vigne 2.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200618-20200618\_D12-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 2020 06 18 D12.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200618-20200618\_D12-BF-1-1\_2.pdf )

Décision modificative n°1 / Budget Annexe Maison de la vigne



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Boursinhac  
Objet : Décision modificative n°1 /  
Budget Annexe Pépinière pôle  
économique

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D13

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance* : M. Alexandre BENEZET

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 du Budget Annexe Pépinière pôle économique :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-90 : Virement à la section d'investissement	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-678-90 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-90 : Dépenses imprévues ( investissement )	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-021-90 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-1 300.00 €</b>		<b>-1 300.00 €</b>

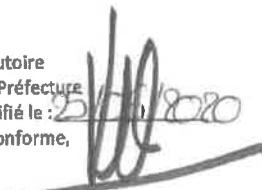
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Annexe Pépinière pôle économique ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel  
 W or  


Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 25/11/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n°1 / Budget Annexe Pépinière pôle économique

.....  
Date de décision: 18/06/2020

Date de réception de l'accusé 25/06/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200618\_D13

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200618-20200618\_D13-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Dm n1 pole eco 2.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200618-20200618\_D13-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 2020 06 18 D13.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200618-20200618\_D13-BF-1-1\_2.pdf )

Décision modificative n°1 / Budget Annexe Pépinière pôle économique



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Scheuer  
Objet : Achat et aménagement  
des locaux de l'office de  
tourisme à Espalion  
Plan de financement.

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D14

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Suite à la délibération en date du 17 juin 2019 pour l'achat du bâtiment sis 2 bd Joseph Poulenc à Espalion pour un montant de 275 000 euros, un aménagement est nécessaire pour l'accueil du public. L'enveloppe budgétaire estimée pour l'aménagement intérieur du futur office de tourisme intercommunal à Espalion est évaluée à 25 000 euros.

Monsieur le Président indique que suite à la demande DETR 2020, il est proposé de retenir le plan de financement suivant, pour un montant total d'opération de 300 000€ :

- Etat :	30%	90 000 € (Acquis)
- Département :	20%	60 000 € (En cours)
- Région :	20%	60 000 € (En cours)
- Autofinancement ou Emprunt :		90 000 €

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D14-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT - n° 2020-06-18-D14  
Nomenclature : 84

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le plan de financement concernant l'achat et l'aménagement des locaux de l'office de tourisme à Espalion ;**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,**

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme  
Le Président,

  
25/06/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

**Extrait du registre des Délibérations du**  
**Conseil Communautaire**

**Rapporteur : M. Bessière**  
**Objet : Programme Voirie 2020**  
**Plan de financement**

**Séance du 18 juin 2020**

**N° 2020-06-18-D15**

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal- 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :** **Présents :**

41

**Membres présents :** 39

**Suffrages exprimés :** 40

**Votes :**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

**Pouvoir :** Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

**Supplée :** Francine LAFON suppléée par André MAUREL

**Absent(e) :** Jean PRADALIER.

**Secrétaire de séance :** M. Alexandre BENEZET

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique que suite à la demande DETR 2019 sur le programme de modernisation de la voirie communautaire, il est proposé de retenir le plan de financement :

Montant des travaux HT :	662 684.82 €
Montant des travaux subventionnables :	529 887.28 €
Taux de subvention : 25%	
Montant de la subvention DETR 2020 :	132 471.82 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le plan de financement concernant le programme de voirie 2020 ;**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme  
Le Président,

  
25/06/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : Mme TAQUET-LACAN  
Objet : **Convention  
pluriannuelle d'objectifs avec  
l'association de sauvegarde du  
château de Calmont d'Olt.**

Séance du 18 juin 2020

**N° 2020-06-18-D16**

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

**Pouvoir** : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

**Supplée** : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

**Absent(e)** : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance* : M. Alexandre BENEZET

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président met l'accent sur l'attractivité du château de Calmont d'Olt au sein de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère. Il est un des seuls monuments présents sur le territoire à bénéficier d'un rayonnement si important. Les nombreux visiteurs sont autant de consommateurs ponctuels de notre territoire.

L'association de sauvegarde du château de Calmont d'Olt a pour objet l'étude, la mise en valeur, la restauration et l'animation du château en vue d'en assurer la sauvegarde et la conservation. Elle est un moteur du développement culturel et touristique local avec d'importantes retombées, notamment économiques, sur le territoire. L'association propose de nombreuses animations toute l'année dans le but de sensibiliser au patrimoine en portant une grande attention à la transmission des savoirs et savoir-faire. Ces actions sont menées dans une volonté de créer une dynamique sociale, culturelle et touristique en zone rurale, tout en soutenant l'emploi local.

Considérant que le projet de l'association s'inscrit parfaitement dans la politique publique de la communauté de communes :

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D16-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D16  
Nomenclature : 89

- Développement du tourisme sur le territoire,
- Valorisation patrimoniale et paysagère pour renforcer l'attractivité des communes,
- Soutien à l'emploi local,
- Accès à la culture pour tous les types de publics,
- Soutien à l'activité des associations,

Monsieur le Président propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 avec l'association de sauvegarde du château de Calmont d'Olt pour un accompagnement sur le volet animation culturelle, à hauteur de 5 000€/ an.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs 2020-2022 avec l'association de sauvegarde du château de Calmont d'Olt, telle que jointe en annexe ;
- **APPROUVE** le versement de la somme de 5000€ pour l'exercice 2020 auprès de l'association ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme  
Le Président,

*[Handwritten signature]*  
25/06/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : Mme TAQUET-LACAN  
Objet : Renouvellement  
convention d'objectifs  
pluripartite 2020-2022 avec  
l'association pour la  
Renaissance du Vieux Palais  
d'Espalion

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D17

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la décision du Président n°2020-DP-27 portant sur le versement d'un acompte de subvention à l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion, prise pendant la période de l'état d'urgence sanitaire,

Monsieur le Président rappelle qu'une convention d'objectifs pluripartite a été signée en 2017 pour 3 ans avec l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel. Cette association propose l'organisation de manifestations artistiques et pédagogiques de haut niveau et l'accueil en résidence d'artistes à travers ses saisons musicales.

La première convention a réuni la DRAC Occitanie, le Conseil Régional Occitanie et le Département de l'Aveyron afin de structurer l'action de l'association dans la durée et l'inscrire dans une dynamique territoriale partagée. Dans la continuité, un nouveau projet de convention est en cours d'élaboration avec l'implication des mêmes partenaires publics.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D17-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D17  
Nomenclature : 89

Cette nouvelle convention fixe la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel, les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ainsi que les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Considérant les 3 grands axes de la politique culturelle de la communauté de communes :

- faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture ;
- promouvoir une culture de qualité professionnelle et variée sur l'ensemble du territoire tout en valorisant la création d'aujourd'hui ;
- impliquer la population, les associations et les réseaux du territoire intercommunal.

L'association apparaît comme un acteur culturel essentiel du territoire et la communauté de communes renouvelle son engagement à travers la signature de cette nouvelle convention. Pour l'année 2020, la communauté de communes contribue financièrement pour un montant prévisionnel indicatif de 11 000€, équivalent à 6,88% du budget total annuel du projet de l'association.

Monsieur le Président rappelle qu'un acompte de 50 %, c'est-à-dire 5 500 €, a déjà été versé à l'association pour l'année 2020, en application de la décision du Président n°2020-DP-27, prise dans le cadre de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs pluripartite 2020-2022 pour l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion, avec la DRAC Occitanie, le Conseil Régional Occitanie et le Département de l'Aveyron ;
- 
- **APPROUVE** le montant de 11 000 € de subvention à l'association pour la renaissance du Vieux Palais d'Espalion pour l'année 2020, sachant qu'un premier acompte de 5500 € a déjà été versé à l'association ;
- **AUTORISE** le versement du solde de la subvention 2020 pour un montant de 5500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel ALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 25/06/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Calmelly  
Objet : Grande itinérance :  
Chemin de St Jacques de  
Compostelle tronçon Espalion -  
Bessuéjols : Validation  
opération et demande de  
financement GR65 Espalion

Séance du 18 juin 2020

N° 2020-06-18-D18

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : Présents :

41

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marianne FERAI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 33

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 7

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON supplée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Dans le cadre de sa compétence chemin de Grande Randonnée et en particulier sur le GR65, Monsieur le Président indique que le tronçon entre Espalion et Bessuéjols nécessite de profondes modifications dues notamment à la création récente de la déviation de la ville d'Espalion qui accroît le trafic routier sur la RD 556.

D'autre part, dans le cadre de sa dynamique d'opération Centre Bourg, la commune d'Espalion souhaite créer un sentier touristique et mettre en sécurité les quais du Lot pour créer une liaison douce en bordure de Lot et à terme créer une boucle avec la rive droite de la rivière. La réflexion avait déjà été amorcée par la commune qui avait procédé à des études approfondies (environnement et aménagement) et à des demandes de financement.

Eu égard à la mixité de l'opération et considérant que l'objet principal du projet est le déplacement pour sécurisation et aménagement du chemin de St Jacques de Compostelle, compétence de la Communauté de Communes, M. le Président propose que la Communauté de Communes porte en co-

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D18-DE  
Reçu le 25/06/2020

CCCLT - n° 2020-06-18-D18  
Nomenclature : 84

maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Espalion ce projet. Ceci facilitera aussi les demandes de financement spécifiques au cheminement de St Jacques comme celui de l'Appel à Projet du Massif Central (CGET) portant sur les grandes itinérances.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 950 000,00 € HT.

Monsieur le Président propose de solliciter tous les partenaires financiers pour effectuer le transfert des aides acquises pour le changement de bénéficiaire et assurer le cofinancement de cette opération.

Les travaux se réaliseront durant l'année 2021 et le premier semestre 2022.

Le Plan de financement envisagé est :

- Conseil Départemental (20%) (50 000 € déjà acquis)	190 000,00 €
- Etat – FSIL (8,90%) acquis	85 000,00 €
- Etat – DETR ou FNADT (15% dde complémentaire sur travaux supp.)	50 000,00 €
- Conseil Régional (25%)	237 500,00 €
- FEDER Massif Central (20%) (AAP Grande itinérance)	190 000,00 €
- Communauté de Communes (autofinancement)	98 750,00 €
- Commune d'Espalion (autofinancement)	98 750,00 €

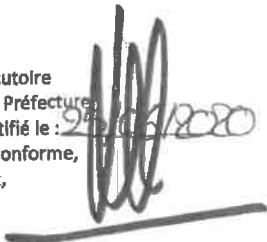
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité (Abstention : Myriam BORGET, Laure FARRENQ, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Jean-Luc CALMELLY, Jean Louis RAMES, Laurent GAFFARD, Jean-Louis MONTARNAL) :**

- **APPROUVE** le plan de financement concernant le déplacement pour sécurisation et aménagement du chemin de St Jacques de Compostelle entre Espalion et Bessuéjols ;
- **SOLLICITE** le transfert pour changement de bénéficiaire des subventions déjà acquises auprès des partenaires cités ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'aide de tous les partenaires financiers tel que proposé ci-dessus ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision .

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 25/06/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,




REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**Comtal, Lot et Truyère**

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Groupement de commandes pour un marché de services relatif au transport, déshydratation mobile et hygiénisation de boues résiduelles de stations d'épuration : adhésion au groupement de commandes et signature de la convention constitutive**

**Séance du 18 juin 2020**

**N° 2020-06-18-D19**

L'an deux mille vingt,

Et le 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif intercommunal - route de St Pierre - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 39

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Jean-Louis MONTARNAL Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLE, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS.

Pouvoir : Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Supplée : Francine LAFON supplée par André MAUREL

Absent(e) : Jean PRADALIER.

*Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'épidémie de COVID19, la présence potentielle de virus dans les selles et donc dans les boues de stations d'épuration a amené les autorités à s'interroger sur les modalités d'épandage sur sols agricoles qui se pratiquent habituellement.

Accusé de réception en préfecture

012-200067478-20200618-20200618\_D19-DE

Reçu le 19/06/2020

CCCLT - n° 2020-06-18-D19

Nomenclature : 11

Une circulaire ministérielle en date du 2 avril 2020 et l'arrêté du 30 avril 2020 précisent les modalités à respecter pour l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de COVID19 : en effet après le 24 mars, seules les boues ayant fait l'objet d'un traitement d'hygiénisation peuvent être épandues et, avec un protocole de suivi renforcé.

Depuis de nombreuses années, les boues de stations d'épuration de nombreuses collectivités aveyronnaises sont valorisées par épandage en voie liquide sur sols agricoles.

Ce retour au sol de la matière organique se fait en parfaite cohérence avec les objectifs environnementaux de proximité et d'économie circulaire et, en accord avec la filière agricole départementale.

Afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire, plusieurs collectivités aveyronnaises envisagent de se regrouper pour trouver une solution technique commune palliative afin d'assurer l'hygiénisation de leurs boues pendant la phase d'épidémie de COVID 19 tout en optimisant les coûts.

Monsieur le Président présente la convention constitutive de groupement de commandes aux membres du Conseil communautaire.

Monsieur le Président informe que ces dépenses pourraient être éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Considérant qu'ainsi la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère, avec plusieurs collectivités aveyronnaises, décident de constituer, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique, un groupement de commandes, dont la convention constitutive précise les modalités de fonctionnement.

La bonne coordination entre l'ensemble des opérations à réaliser étant primordiale pour optimiser les coûts, le coordonnateur est chargé d'exécuter le marché public au nom des membres du groupement.

Qu'à ce titre, il assure notamment un rôle d'interface entre les membres et le ou les prestataire(s) retenu(s), garantissant l'adéquation entre les prescriptions énoncées dans le marché public et les prestations réalisées.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la constitution du groupement de commandes pour les prestations de services relatives au transport, déshydratation mobile et hygiénisation de boues résiduelles de stations d'épuration ;**
- **APPROUVE la désignation de la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement de commandes,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement,**
- **MANDATE Monsieur le Président à mettre tout en œuvre pour le lancement de la consultation.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 19/06/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200618-20200618\_D19-DE  
Reçu le 19/06/2020

CCCLT – n° 2020-06-18-D19  
Nomenclature : 11

## COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYERE

### 1er SEMESTRE 2020

#### II. DECISIONS DU PRESIDENT

CONSEIL	N° DE LA DECISION	OBJET	PAGE	DATE DE TRANSMISSION AU CONTRÔLE DE LEGALITE	DATE DEBUT AFFICHAGE	DATE FIN AFFICHAGE
	<b>SOMMAIRE</b>	<b>DECISIONS DU PRESIDENT</b>				
27/01/2020	2020-DP-01	Signature de l'avenant n°1 au bail de location au sein de la maison de santé d'Estaing avec le Dr Alexandru URSU – adjonction d'un bureau loué + signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au sein de la maison de santé d'Estaing avec la mairie d'Estaing	513	14/01/2020	14/01/2020	14/03/2020
27/01/2020	2020-DP-02	Vente du véhicule de type Enault Traffic EN 726 BB	515	19/06/2020	19/06/2020	19/08/2020
27/01/2020	2020-DP-03	Signature convention mise à disposition locaux avec le Département et le Mairie de Villecomtal à la MSP de Villecomtal	517	14/01/2020	14/01/2020	14/03/2020
27/01/2020	2020-DP-04	Signature convention utilisation salle de réunion au Pôle Économique	519	17/01/2020	17/01/2020	17/03/2020
27/01/2020	2020-DP-05	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique	521	17/01/2020	17/01/2020	17/03/2020
02/03/2020	2020-DP-06	Signature de l'avenant n°3 au bail de location au sein de la MSP de Villecomtal avec la mairie de Villecomtal pour le retrait d'un local	523	24/01/2020	24/01/2020	24/03/2020
02/03/2020	2020-DP-07	Marché de travaux - Réalisation d'une halte d'accueil et de repos pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à St-Côme (12500) - Marché à procédure adaptée n° 2019-089 à 2019-092	525	24/01/2020	24/01/2020	24/03/2020
02/03/2020	2020-DP-08	Signature des avenants de modification des modalités de la convention d'adhésion, domiciliation et télétravail du Pôle Économique	529	10/02/2020	10/02/2020	10/04/2020
02/03/2020	2020-DP-09	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment « St Hilarian », propriété de la commune d'Espalion	533	31/01/2020	31/01/2020	31/03/2020
02/03/2020	2020-DP-10	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux Consorts LOÏ – assainissement non collectif.	535	10/02/2020	10/02/2020	10/04/2020
02/03/2020	2020-DP-11	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux époux POUGET-PIDOUX s'agissant de la délibération approuvant la révision n° 2 du PLU de Saint Côme D'Olt.	537	10/02/2020	10/02/2020	10/04/2020
02/03/2020	2020-DP-12	Marché de service Mise à jour du zonage d'assainissement, Marché à procédure adaptée n° 2020-001	539	14/02/2020	14/02/2020	14/04/2020
02/03/2020	2020-DP-13	Signature convention d'adhésion aux services du Pôle Economique	541	14/02/2020	14/02/2020	14/04/2020
02/03/2020	2020-DP-14	Marché de services - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre culturel et artistique sur le site Saint-Hilarian à Espalion - Marché à procédure adaptée n°2019-060	543	19/02/2020	19/02/2020	19/04/2020

18/06/2020	2020-DP-15	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique	545	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
18/06/2020	2020-DP-16	Convention de prestations intellectuelles - audit du service assainissement - société A2E	547	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
18/06/2020	2020-DP-17	Avenant n°2 au marché de travaux - réhabilitation des immeubles de l'ancienne gendarmerie Estaing en vue de l'aménagement de logements adaptés à Estaing - Lot n°10 électricité - Marché à procédure adaptée n°20218-043	549	06/03/2020	06/03/2020	06/05/2020
18/06/2020	2020-DP-18	Avenant n°1 au marché de services relatif à l'étude pour la révision du Plan locale d'urbanisme (PLU) pour la Commune de Bozouls	553	07/04/2020	07/04/2020	07/06/2020
18/06/2020	2020-DP-19	Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat	555	15/04/2020	15/04/2020	15/06/2020
18/06/2020	2020-DP-20	Attribution d'une subvention d'un montant de 5000 € pour l'organisation de l'Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards 2020	557	15/04/2020	15/04/2020	15/06/2020
18/06/2020	2020-DP-21	Avenant aux services du Pôle Économique avec la société STAD'IN	559	06/05/2020	06/05/2020	06/07/2020
18/06/2020	2020-DP-22	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence emploi	561	11/05/2020	11/05/2020	11/07/2020
18/06/2020	2020-DP-23	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence sociale	563	11/05/2020	11/05/2020	11/07/2020
18/06/2020	2020-DP-24	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence enfance	565	11/05/2020	11/05/2020	11/07/2020
	2020-DP-25	Versement 2ème acompte de subventions de fonctionnement au structure pour les actions d'intérêt communautaire – compétence tourisme	567	11/05/2020	11/05/2020	11/07/2020
	2020-DP-26	Convention avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie	569	14/05/2020	14/05/2020	14/07/2020
	2020-DP-27	Versement acompte de subvention pour l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion	571	15/05/2020	15/05/2020	15/07/2020
	2020-DP-28	Avenants au marché de travaux – Construction d'une maison de santé à Bozouls - Marché à procédure adaptée n°2019-006 – Lot 2 (Avenant n°2), n°2019-002 – Lot 6 (Avenant n°1) et n°2019-041 – Lot 10 (Avenant n°1)	573	20/05/2020	20/05/2020	20/07/2020
	2020-DP-29	Avenant de renouvellement à la convention de télétravail au Pôle Économique avec la SOCIETE AVEYRONNAISE CENTRE PRESSE - SACEP	577	26/05/2020	26/05/2020	26/07/2020
	2020-DP-30	Marché de services – Marché de substitution - Etude de faisabilité pour le projet de valorisation touristique du site de Couesques (aménagement et équipements de pleine nature) – Phase C (études techniques et financières) – Phase D (finalisation du produit)	579	29/05/2020	29/05/2020	29/07/2020



	2020-DP-31	Convention de raccordement à la fibre optique pour le bâtiment du pôle économique	581	04/06/2020	04/06/2020	04/08/2020
	2020-DP-32	Convention de servitude de passage à la zone artisanale de Saures (ex bâtiment Combettes avec le SIEDA)	583	04/06/2020	04/06/2020	04/08/2020
	2020-DP-33	Relance suite à une résiliation - Marché de maîtrise d'œuvre en vue du regroupement des professionnels de santé à Saint-Côme d'Olt - Marché à procédure adaptée n° 2020-003	585	02/06/2020	02/06/2020	02/08/2020
	2020-DP-34	Marché de maîtrise d'œuvre – Travaux de création et finition – Zone d'activités Lioujas II – Commune de La Loubière - Marché à procédure adaptée n° 2020-004	587	11/06/2020	11/06/2020	11/08/2020
	2020-DP-35	Convention pour la Participation au fond L'OCCAL du Conseil Régional Occitanie dans le cadre des aides économiques d'urgence – Covid 19	589	11/06/2020	11/06/2020	11/08/2020
	2020-DP-36	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique	593	23/06/2020	23/06/2020	23/08/2020



**Objet :**

**Signature de l'avenant n°1 au bail de location au sein de la maison de santé d'Estaing avec le Dr Alexandru URUSU – adjonction d'un bureau loué + signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au sein de la maison de santé d'Estaing avec la mairie d'Estaing**

**DECISION du Président n° 2020-DP-01**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

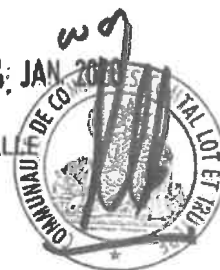
**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la Communauté de Communes,**

Considérant que M. le Président a reçu délégation pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**DECIDE**

- De signer avec le Dr Alexandru URUSU un avenant n°1 au contrat de bail initial en date du 18 décembre 2018 concernant la mise à disposition d'un local au sein de la maison de santé d'Estaing.  
Cet avenant a pour objet, d'ajouter le local appelé « salle 1<sup>er</sup> soins » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
Le nouveau loyer est donc de 384,60 € payable d'avance le 5 de chaque mois.  
Toutes les autres dispositions du contrat de location initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.
- De signer avec la commune d'Estaing, une convention, à titre précaire et révocable pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois, de mise à disposition concernant un local de 20.57 m<sup>2</sup> sis au sein de la maison de Santé d'Estaing.  
Cette mise à disposition est consentie à compter du 7 janvier 2020 moyennant le versement de la somme de 196,22 €, payable à terme à échoir, le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Espallon, le 14 JAN 2020  
Le Président  
Jean-Michel LAL



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

012-200067478-20200114-2020DP01-AU

Reçu le 14/01/2020





**Objet :**  
 Vente du véhicule de type Renault  
 Traffic EN 726 BB

**DECISION du Président n° 2020-DP-02.**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**DECIDE :**

- De vendre au garage Peugeot Diaz situé route de Rodez à Bozouls le véhicule de type Renault Traffic immatriculé EN 726 BB pour un montant de 500 euros.

Espalion, le 14 janvier

Le président

Jean Michel LALLE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**Objet :**  
**Signature de la convention tripartite de mise à disposition de locaux au sein de la maison de santé de Villecomtal avec le Département de l'Aveyron et la Mairie de Villecomtal**

**DECISION du Président n° 2020-DP-03**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la Communauté de Communes,**

**Considérant que M. le Président a reçu délégation pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**

**DECIDE**

- De signer avec le Département de l'Aveyron et la Mairie de Villecomtal, une convention tripartite de mise à disposition de locaux, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an, sans que la durée ne puisse excéder 12 ans. Elle concerne le local « salle de réunion » + une salle d'attente + les toilettes au sein de la maison de Santé de Villecomtal.

Cette mise à disposition est consentie, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, à titre gratuit.

Espalion, le 14 JAN 2020  
Le Président  
Jean-Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.







**Objet :**  
**Décision du Président portant sur  
 la signature d'une convention  
 d'utilisation de la salle de réunion  
 au Pôle Économique**

**DECISION du Président n° 2020-DP-04**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,  
 Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2  
 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la  
 communauté de communes,**

**DECIDE**

**De signer avec :**

- CPO-AAC – Audit des Aptitudes et du Comportement

**Une convention d'utilisation de la salle de réunion au Pôle Économique.**

**Cette convention est établie pour l'achat de :**

- 1 ½ journée, pour un montant de 20 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, le 15/01/2020, paiement à réception de la facture.

Espalion, le 16/01/2020  
 Le président  
 Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
 012-200067478-20200116-2020DP04-AU  
 Reçu le 17/01/2020





**Objet :**  
**Décision du Président portant sur  
la signature d'une convention de  
coworking au Pôle économique**

**DECISION du Président n° 2020-DP-05**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,  
Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2  
octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la  
communauté de communes,**

**DECIDE**

De signer avec :

- Mme Christine RAOUX

Une convention de coworking au Pôle Économique.

Cette convention est établie pour l'achat de :

- 1 pack de 10 journées, pour un montant de 83.34 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, à compter de la première date d'utilisation,
- 1 pack impression, pour un montant de 2.50 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, à compter de la première journée de présence,
- Paiement par chèque en sa totalité à la signature de la convention.

Espallon, le .....16..JAN..2020....  
Le président  
Jean Michel LALLE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200116-2020DP05-AU  
Reçu le 17/01/2020





**Objet :**  
**Signature de l'avenant n°3 au bail de location au sein de la MSP de Villecomtal avec la mairie de Villecomtal pour le retrait d'un local**

**DECISION du Président n° 2020-DP-06**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la Communauté de Communes,**

**Considérant que M. le Président a reçu délégation pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**

**DECIDE**

**De signer avec la Mairie de Villecomtal un avenant n°3 au contrat de bail initial en date du 18 janvier 2012 concernant la mise à disposition d'un local au sein de la maison de santé de Villecomtal.**

**Cet avenant a pour objet, le retrait du local appelé « bureau commun » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**Le nouveau loyer est donc de 366,22 € payable d'avance le 5 de chaque mois.**

**Toutes les autres dispositions du contrat de location initial et du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> avenant, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.**

**Espalion, le 24 JAN. 2020**

**Le Président**

**Jean-Michel LALLE**



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**





**Objet : Marché de travaux –  
Réalisation d'un halte d'accueil et  
de repos pour les pèlerins de Saint-  
Jacques de Compostelle à Saint-  
Côme (12500)  
Marché à procédure adaptée  
n°2019-089 à 2019-092**

**DECISION du Président n° 2020-DP-07**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**Vu les offres reçues pour le marché cité en objet,**

**Vu le rapport d'analyse des offres,**

**Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2020,**

**DECIDE**

**De signer le marché de travaux pour la réalisation d'une halte d'accueil et de repos pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à Saint-Côme d'Olt (12500), avec les sociétés détaillées à l'annexe ci-après.**

**La durée globale d'exécution (y compris la période de préparation de chantier de 15 jours) est de 4.5 mois.**

**Le début d'exécution démarre à compter de la date fixée par l'ordre de service.**

**Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal.**

Espallon, Le **24 JAN. 2020**

Le Président

Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**





**Annexe à la DECISION du Président n°2020-DP-07**  
**Réalisation d'une halte d'accueil et de repos pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à Saint-Côme d'Olt (12500)**

Marché n°	Lot n°	Intitulé du lot	Titulaire	Montant € HT
2019-089	1	Terrassements – VRD – démolition – gros œuvre – espaces verts	SAS PAYSAGE CONCEPT ZA La Bouysse 12500 ESPALION	71 990.74
2019-090	2	Menuiserie extérieure et intérieure - serrurerie	SAS ROUMIGUIER FERRONNERIE ZA de Bérigalde 12500 SAINT COME D'OLT	26 436.16
2019-091	3	Plâtrerie – faux plafonds carrelage – faïence	Entreprise Yoann SOLIGNAC 85 Rue Séneçon ZA Lioujas 12740 LA LOUBIERE	8 199.45
2019-092	4	Plomberie – électricité	Entreprise Maxime JULIEN 1 Rue de la Calade 12500 ESPALION	8 627.68

Espalion, le **24 JAN 2020**

Le Président  
Jean- Michel LALLE







**Objet :**  
**Décision du Président portant sur la signature des avenants de modification des modalités de la convention d'adhésion, domiciliation et télétravail du Pôle Économique.**

**DECISION du Président n° 2020-DP-08**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10, Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**DECIDE**

**De signer avec :**

- ANDRIEU GENEVIEVE MARIE,
- L'EURL AKHO
- La SARL DEEP DIVE,
- L'EURL DESPEYROUX CHARLES – CLASSE AUTOMOBILES
- LAPORTE AUDREY
- LEQUELLEC FABIEN – SENS
- OCCI'TECH
- STAD'IN
- L'ACCESSIBLE

Sise au 37 Avenue de la Gare – 12500 ESPALION, les avenants, portant sur la modification des modalités de la convention d'adhésion aux services du Pôle Economique.

- Modifications tarifaires :
  - Modification de l'indice de référence pour la révision des loyers (ILAT)
  - Nouveau montant du loyer
  - Changement de la tarification impressions / photocopies
- Rajout des modalités de sortie du Pôle Économique Comtal Lot et Truyère :
  - Modalités de sortie
  - Frais
- Modification de l'article sur l'assurance

**De signer avec :**

- La SAS MAANA,
- La SAS AGENCE OBELIO,
- La SCCV L'ACCESSIBLE ESPALION,
- La SAS SL HABITAT,

Sise au 37 Avenue de la Gare – 12500 ESPALION, les avenants, portant sur la modification des modalités de la convention du contrat de domiciliation du Pôle Economique.

- Rajout des modalités de sortie du Pôle Économique Comtal Lot et Truyère :
  - Modalités de sortie
  - Frais

Accusé de réception en préfecture  
 012-200067478-20200131-2020DP08-AU  
 Reçu le 10/02/2020



**De signer avec :**

- La société « SOCIETE AVEYRONNAISE CENTRE PRESSE – SACEP », représentée par M. Bernard MAFFRE, agissant en tant que Président.

Sise au 37 Avenue de la Gare – 12500 ESPALION, l'avenant, portant sur la modification des modalités de la convention d'occupation en télétravail au Pôle Economique.

- Changement de la tarification impressions / photocopies
- Modification de l'article sur l'assurance

Ces avenants prennent effet au 01/01/2020.

Toutes les autres dispositions des conventions initiales et des avenants successifs demeurent inchangées.

Espalion, le **31 JAN. 2020**  
Le président  
Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200131-2020DP08-AU  
Reçu le 10/02/2020





**Objet : Décision du Président portant sur la signature d'une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment « St Hilarian », propriété de la commune d'Espalion**

**DECISION du Président n° 2020-DP-09**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10, Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour signer les conventions portant conclusion ou révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**DECIDE**

De signer avec :

La commune d'Espalion, représentée par son maire,

Une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment « St Hilarian » en vue d'y installer temporairement la crèche des Loustics.

La mise à disposition est conclue à titre gracieux pour une période de 3 ans et jusqu'au 31 décembre 2022.

Espalion, le 31 janvier 2020

Le président

Jean Michel LALLE









**Objet :**  
**Défendre en Justice la**  
**Communauté de Communes dans**  
**le cadre du contentieux l'opposant**  
**aux Consorts LOÏ – assainissement**  
**non collectif.**

### **DECISION du Président n° 2020-DP-10**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**  
**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2**  
**octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la**  
**communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes contre les actions Intentées contre elle.

### **DECIDE**

- De défendre en Justice la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dans le cadre du contentieux l'opposant aux Consorts LOÏ à, suite à un litige relatif à l'exécution des missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- De confier à Me Jean-Marc CLAMENS, avocat au Barreau de Toulouse, le soin de représenter la Communauté de Communes dans cette affaire devant le Tribunal Administratif de Toulouse et de lui régler les frais et honoraires.

Espalion, le 10 FFV. 2020

Jean Michel LALLE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**Objet :**  
**Défendre en justice la**  
**Communauté de Communes dans**  
**le cadre du contentieux l'opposant**  
**aux époux POUGET-PIDOUX**  
**s'agissant de la délibération**  
**approuvant la révision n° 2 du PLU**  
**de Saint Côme D'Olt.**

**DECISION du Président n° 2020-DP-11**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**  
**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2**  
**octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la**  
**communauté de communes,**

**Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour intenter au nom de la Communauté de Communes**  
**les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes contre les actions intentées contre elle.**

**DECIDE**

- **De défendre en justice la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dans le cadre du**  
**contentieux l'opposant aux époux POUGET-PIDOUX s'agissant de la délibération approuvant la révision**  
**n° 2 du PLU de Saint Côme D'Olt.**
- **De confier à la Société d'Avocats BOUYSSOU & Associés, représentée par Me Frédéric DUNYACH, avocat**  
**au Barreau de Toulouse, le soin de représenter la Communauté de Communes dans cette affaire et de**  
**régler les frais et honoraires selon la convention d'honoraires.**

**Espalion, le 10 FEV. 2020**

**Jean Michel LALLE**



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
 012-200067478-20200210-2020DP11-AU  
 Reçu le 10/02/2020





**Objet : Marché de services – Mise à jour du zonage d’assainissement  
Marché à procédure adaptée  
n°2020-001**

**DECISION du Président n° 2020-DP-12**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l’Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**Vu les offres reçues pour le marché cité en objet,**

**Vu le rapport d’analyse des offres,**

**Vu l’avis favorable de la Commission d’appel d’offres réunie le 13 février 2020,**

**DECIDE**

**De signer le marché de services pour la mise à jour du zonage d’assainissement avec la société SARL A2E – Aveyron Etudes Environnement – Résidence La Boriette – Bât. 1 – Rue Vieussens – 12000 Rodez, pour un montant de 26 080,00 € HT.**

**La durée globale d’exécution est de 7 mois.**

**Le début d’exécution démarre à compter de la notification du contrat.**

**Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget Assainissement Collectif.**

**Espalion, Le 14 FEV. 2020**

**Le Président**

**Jean Michel LALLE**



**Délais et voies de recours : Conformément à l’article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200214-2020DP12-AU  
Reçu le 14/02/2020





**Objet :**  
**Décision du Président portant sur  
 la signature d'une convention  
 d'adhésion aux services du Pôle  
 Économique**

**DECISION du Président n° 2020-DP-13**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,  
 Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2  
 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la  
 communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour signer les conventions portant conclusion ou  
 révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**DECIDE**

De signer avec :

- Mme Isabelle Nathalie Dominique VILLIEN

Une convention d'adhésion aux services du Pôle Économique à compter 14/02/2020 pour une durée de 36 mois.

Cette convention porte sur l'affectation d'un bureau individuel, à usage professionnel de 4 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 38 € HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Espalion, le 14 FEV. 2020  
 Le président  
 Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
 012-200067478-20200214-2020DP13-AU  
 Reçu le 14/02/2020







**Objet : Marché de services /  
Mission d'assistance à maîtrise  
d'ouvrage pour la création d'un  
centre culturel et artistique sur le  
site Saint-Hilarian à Espalion  
Marché à procédure adaptée n°  
2019-060**

## **DECISION du Président n° 2020- DP-14**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**Vu les offres reçues pour le marché cité en objet,**

**Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 février 2020.**

### **DECIDE**

**De signer le marché de services relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre culturel et artistique sur le site Saint-Hilarian à Espalion, avec la société SARL Champs du Possible – 7 rue de Bonald – 12000 Rodez, pour un montant de 13 000,00 € H.T.**

**Les durées prévisionnelles des phases sont les suivantes :**

- Phase 1 : Préprogramme : 3 mois
- Phase 2 : Elaboration du Programme Technique Détaillé : 3 mois

**Le début d'exécution démarre à compter de la notification du marché au titulaire.**

**Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal.**



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200218-2020DP14-AU  
Reçu le 19/02/2020





**Objet :**  
**Décision du Président portant sur la signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique avec M. Léo JACQUES**

### DECISION du Président n° 2020-DP-15

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10, Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour signer les conventions portant conclusion ou révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

### DECIDE

De renouveler avec :

- Mr Léo JACQUES, la convention en coworking au Pôle Économique.

Par l'avenant numéro 4, est établie l'achat de:

- 2 Packs de 10 Journées pour un montant de 166.68 € HT, TVA en sus en vigueur, à compter du 26/02/2020 (1<sup>ère</sup> date de réservation),
- Paiement en sa totalité à la signature de l'avenant, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale et des avenants, demeurent inchangées.

Espallion, le  
 Le président

Jean Michel



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**Objet : Convention de prestations intellectuelles – audit du Service Assainissement – société AZE**

**DECISION du Président n° 2020- DP-16**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**DECIDE**

**De signer avec la société Aveyron Etudes Environnement -A2E- sise Résidence La Boriette Bat B1, Rue Vieussens 12000 RODEZ, une convention de prestations intellectuelles portant sur l'audit du service assainissement de la Communauté de Communes ainsi que l'assistance pour la réorganisation du service, pour un montant de 11 400 € HT.**

**La décomposition de la rémunération par phase est la suivante :**

**PHASE 1 – Etat des lieux : 7 600 € HT**

**PHASE 2 – Propositions d'évolution du service : 2 200 € HT**

**PHASE 3 – Accompagnement dans la mise en œuvre : 1 600 € HT**

**Les prestations de chaque phase seront réglées dès leur achèvement.**

**La prestation débutera dès le 2 mars 2020.**

**Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget assainissement.**

**Espallon, le 06 MARS 2020**  
**Le président**  
**Jean Michel**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM', written over a horizontal line.

**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Accusé de réception en préfecture**

**012-200067478-20200305-2020DP16-AU**

**Reçu le 06/03/2020**





**Objet : Avenant n°2 au marché de travaux – Réhabilitation des immeubles de l’ancienne gendarmerie d’Estaing en vue de l’aménagement de logements adaptés à Estaing – Lot n°10 : électricité  
Marché à procédure adaptée n°2018-043**

**DECISION du Président n° 2020-17- DP**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l’Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**Vu la Décision du Président n°2018-DP-33 du 24 octobre 2018 relatif à la conclusion des marchés de travaux pour la réhabilitation des immeubles de l’ancienne gendarmerie d’Estaing en vue de l’aménagement de logements adaptés à Estaing, particulièrement pour le lot n°10 : électricité (marché n°2018-043), avec la société Michel MOREAU – 12190 Estaing,**

**Vu la Décision du Président n°2019-DP-10 du 4 avril 2019 relatif à l’avenant n°1 ayant pour objet l’application du taux réduit de TVA pour les travaux portants sur les locaux à usage d’habitation achevés depuis plus de deux ans,**

**Considérant, que le titulaire initial, la société Michel Moreau, a informé d’une opération de cession de son fonds, dont la prise d’effet est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2019, au profit d’un nouveau titulaire, la société SAS Domelec – 12500 Espallon, qu’il y a lieu dès lors de conclure un avenant de transfert prenant en compte cette modification,**

**DECIDE**

**De procéder à la conclusion de l’avenant de transfert du marché n°2018-043, afin d’établir les conditions de la reprise du marché par le nouveau titulaire.**

**La cession du marché n’est pas de nature à remettre en cause les éléments essentiels relatifs au choix du titulaire initial du marché ni en modifier l’économie générale.**

**La société SAS Domelec reprend l’ensemble du marché tel qu’il résulte de tous les documents contractuels qui y sont mentionnés et modifiés le cas échéant par avenant ou par décision de l’acheteur**

**La société SAS Domelec reprend à son compte l’ensemble des droits et obligations qui découlent de l’exécution du marché depuis sa notification au titulaire initial.**

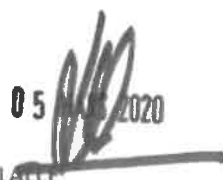




La société SAS Domelec est, à l'égard de l'acheteur, l'unique responsable de toutes les prestations exécutées avant la date du présent avenant, par le titulaire initial.

Les autres dispositions relatives à ce marché demeurent inchangées.

Espalion, le 05 Mars 2020  
Le président  
Jean Michel LALLE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**Objet : Avenant n°1 au marché de services relatif à l'étude pour la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) pour la Commune de Bozouls  
Marché à procédure adaptée**

## DECISION du Président n° 2020-DP-18

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,  
Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,  
Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,  
Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2019 portant approbation des statuts de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-10-14-D07V2 en date du 14 octobre 2019, indiquant que la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère se substitue de plein droit à la commune de Bozouls tous les actes et délibérations afférents à l'achèvement de la procédure de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bozouls,  
Considérant la nécessité de réaliser, dans la phase n°5 du marché « Constitution du dossier d'arrêt », l'édition d'un 9<sup>ème</sup> dossier papier supplémentaire ainsi que la fabrication de 15 CD, non prévus initialement au contrat, qu'il y a lieu dès lors de conclure un avenant prenant en compte ces prestations supplémentaires.**

### DECIDE

**De procéder à la conclusion de l'avenant n°1 relatif à la mission d'étude pour la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) pour la commune de Bozouls, avec le groupement d'entreprises représenté par la société OC'TEHA (12-Rodez), mandataire, pour un montant de 1 496,00 € HT, qui représente une plus-value de 3,19 % ; ce qui porte le montant total du marché à la somme de 48 391,00 € HT.**

**Cet avenant n°1 prend effet à sa notification.**

**L'ensemble des autres dispositions demeure inchangé.**

**Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal.**

Espalion, le 07/04/2020

Le président

Jean-Michel LALLE



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**





**Objet : Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat**

**DECISION du Président n° 2020-DP-19**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,  
Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,  
Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017\_01\_10-D19 en date du 10 janvier 2017, portant approbation de la convention avec la préfecture de l'Aveyron pour la dématérialisation électronique des actes au représentant de l'Etat.**

**DECIDE**

**De signer avec la préfecture de l'Aveyron un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du département de l'Aveyron.**

**Cet avenant a pour objet de modifier le périmètre des actes soumis à transmission dématérialisée afin d'inclure les actes de commande publique et d'urbanisme.**

**L'ensemble des autres dispositions demeure inchangé.**

**Espalion, le 10 AVR. 2020**  
**Le président**  
**Jean-Michel LAURE**



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**





**Objet : Attribution d'une subvention d'un montant de 5000 € pour l'organisation de l'Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards 2020**

**DECISION du Président n° 2020-DP-20**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,  
Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,  
Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,  
Vu le budget de la Communauté de Communes,**

**DECIDE**

De signer avec le Comité Départemental Motocycliste 12 une convention de partenariat pour l'organisation de l'Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards 2020 qui se déroulera les 19 et 20 août 2020.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes s'élève à la somme de 5000 €, somme qui sera versée après la manifestation.

Les crédits sont prévus au budget principal 2020 de la collectivité.

Espalion, le

*15/04/2020*

Le président

Jean-Michel LALLE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.







**Objet :**  
**Signature d'un avenant aux services du Pôle Économique avec la société STAD'IN – M. Jonathan CANITROT**

**DECISION du Président n° 2020-DP-21**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10, Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour signer les conventions portant conclusion ou révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**DECIDE**

De signer avec :

- L'entreprise STAD'IN, représentée par M. Jonathan CANITROT.

Un nouvel avenant dérogatoire à l'avenant 5 article 5 portant sur les modalités de sortie et d'utilisation de l'adresse du Pôle Economique après la fin du bail.

Cet avenant porte sur la prolongation de la date d'utilisation de l'adresse au Pôle Economique au 37 Avenue de la Gare – 12500 ESPALION jusqu'au 31/08/2020.

Espalion, le 06.05.2020  
 Le président  
 Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
 012-200067478-20200506-2020DP21-AU  
 Reçu le 06/05/2020





**Objet : Versement 2<sup>ème</sup> acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence emploi**

**DECISION du Président n° 2020-DP-22**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision**

**Considérant qu'une délibération sera prise pour acter les montants attributifs définitifs 2020 et signer des conventions d'objectifs**

**DECIDE**

**De verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, des 2<sup>èmes</sup> acomptes des subventions aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire :**

ESPACE EMPLOI FORMATION BOZOULS	11 000 €
ESPACE EMPLOI FORMATION ENTRAYGUES	4 000 €
ESPACE EMPLOI FORMATION ESPALION	9 000 €

Espalion, le 07/05/2020

Le président

Jean Michel LALE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**Objet : Versement 2<sup>ème</sup> acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence sociale**

**DECISION du Président n° 2020-DP-23**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 « d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 »**

**Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision**

**Considérant qu'une délibération sera prise pour acter les montants attributifs définitifs 2020 et signer des conventions d'objectifs**

**DECIDE**

**De verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, des 2<sup>ème</sup> acomptes des subventions aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire :**

<b>CENTRE SOCIAL BOZOULS</b>	<b>18 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ESPALION</b>	<b>24 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES</b>	<b>17 000 €</b>

Espalion, le 07/05/2020

Le président

Jean Michel



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**





**Objet : Versement 2<sup>ème</sup> acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence enfance**

**DECISION du Président n° 2020-DP-24**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 « d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 »**

Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision

Considérant qu'une délibération sera prise pour acter les montants attributifs définitifs 2020 et signer des conventions d'objectifs

**DECIDE**

De verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, des 2<sup>ème</sup> acomptes des subventions aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire :

<b>AGF ESPALION</b>		<b>53 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL BOZOULS</b>		<b>39 000 €</b>
<b>FAMILLE RURALES</b>	<b>MICRO CRECHE GAGE</b>	<b>13 000 €</b>
	<b>MICRO CRECHE LIOUJAS</b>	<b>13 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES</b>		<b>6 000 €</b>

Espalion, le 07/05/2020

Le président

Jean Michel LALIE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.







**Objet : Versement 2<sup>ème</sup> acompte de subventions de fonctionnement au structure pour les actions d'intérêt communautaire – compétence tourisme**

**DECISION du Président n° 2020-DP-25**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 « d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 »**

**Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision**

**Considérant qu'une délibération sera prise pour acter le montant attributif définitifs 2020 et signer une convention d'objectif**

**DECIDE**

**De verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature d'une convention d'objectif, un 2<sup>ème</sup> acompte subventions à la structure touristique pour les actions d'intérêt communautaire :**

<b>EPIC Office de Tourisme des Hautes Terres d'Aveyron</b>	<b>200 000,00 €</b>
--	---------------------

Espalion, le 07/05/2020

Le président

Jean Michel



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**Objet : Convention avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie**

**DECISION du Président n° 2020-DP-26**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,**

**Vu l'Ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,**

**Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,**

**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision,**

**Vu le projet de convention,**

**DECIDE**

**De signer une convention avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie, et plus particulièrement sur le Fonds Solidarité Exceptionnel Occitanie, avec une enveloppe prévisionnelle de 40 000 €.**

Espalion, le 13/05/2020

Le président

Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200513-2020DP26-AU  
Reçu le 14/05/2020





**Objet : Versement acompte de subvention à l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion**

**DECISION du Président n° 2020-DP-27**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,**

**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des Institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu le budget de la Communauté de Communes,**

Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision

Considérant qu'une délibération sera prise pour acter les montants attributifs définitifs 2020 et signer la convention d'objectifs

**DECIDE**

De verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature d'une convention d'objectifs pluri-partite 2020- 2022, un acompte de 50% de subvention à l'association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion pour sa saison musicale 2019-2020 :

Association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion	5 500,00€
--	-----------

Les crédits sont prévus au budget principal 2020 de la collectivité.

Espalion, le 15/05/2020

Le président

Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200515-2020DP27-AU  
Reçu le 15/05/2020





**Objet : Avenants au marché de travaux – Construction d’une maison de santé à Bozouls  
 Marché à procédure adaptée n°2019-006 – Lot 2 (Avenant n°2), n°2019-002 – Lot 6 (Avenant n°1) et n°2019-041 – Lot 10 (Avenant n°1)**

**DECISION du Président n° 2020-DP-28**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l’Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du Code de la commande publique,**

**Vu l’Ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d’adaptation des règles de passation, de procédure ou d’exécution des contrats soumis au Code de la commande publique et des contrats publics qui n’en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l’épidémie de covid-19,**

**Vu l’article 6-1 de l’Ordonnance, précitée ci-dessus, stipulant que tout projet d’avenant aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est dispensé, de l’avis préalable de la commission d’appel d’offres,**

**Vu la Décision du Président n°2019-DP-08 04 DP en date du 1<sup>er</sup> février 2018 portant attribution du marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé à Bozouls, et plus particulièrement le lot n°2 : gros œuvre, avec la société SARL Pierre Aldebert (12-Druelle) ; le lot n°6 : menuiseries extérieures, avec la société SARL Rouergue Aluminium (12-Rodez) ; et le lot n°10 : menuiseries Intérieures – bois – agencement, avec la société EURL Nord Aveyron Menuiserie (12-Espalion),**

**Considérant que suite à une visite sur site, les usagers du projet ont souhaité apporter des adaptations au projet initial, avec la modification de cloisons intérieures ; qu’il y a lieu dès lors de prendre en compte ces changements par avenants, pour les travaux de gros œuvre (avenant n°2), de menuiseries extérieures (avenant n°1) et pour les travaux du lot plomberie (avenant n°1),**





## DECIDE

De procéder à la conclusion des avenants pour le marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé à Bozouls, se décomposant ainsi :

Avenant n°	Lot (n° - intitulé)	Montant initial du marché € HT	Montant avenant € HT	Ecart %
2	2- gros œuvre	309 387,50	+ 2 400,00 <i>(pour rappel avenant n° 1: + 3 419,17 € HT soit + 1,10 %)</i>	+ 1,88
1	6- menuiseries extérieures	86 500,00	+ 2 087,96	+ 2,41
1	10- menuiseries intérieures – agencement - bois	63 506,80	+ 5 590,00	+ 8,80

Ces avenants prennent effet à leur notification.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal.

Espalion, le 19/05/2020  
Le président  
Jean-Michel LALLE





**Objet :**

**Avenant de renouvellement à la convention de télétravail au Pôle Économique avec la SOCIETE AVEYRONNAISE CENTRE PRESSE - SACEP**

**DECISION du Président n° 2020-DP-29**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10, Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour signer les conventions portant conclusion ou révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**DECIDE**

De renouveler avec :

- La SOCIETE AVEYRONNAISE CENTRE PRESSE - SACEP la convention de télétravail au Pôle Économique.

Par l'avenant numéro 5, est établi l'achat de :

- 3 packs 50 jours pour une durée de 12 mois, pour un montant de 4500 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, à compter du 01/05/20, payable d'avance selon l'échéancier suivant : 01/05/2020, 01/08/2020 et 01/12/2020 pour un montant de 1500 € HT chacun. Il convient de rajouter la TVA en sus au taux en vigueur.
- Toutes les autres dispositions de la convention initiale et des avenants successifs, demeurent inchangées.

Espalion, le 26/05/20  
Le président  
Jean Michel LALLE

*ws*

 A handwritten signature in black ink, appearing to be "JML", written over a horizontal line.

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR R 26/05/2020





**Objet : Marché de services – Marché de substitution - Étude de faisabilité pour le projet de valorisation touristique du site de Couesques (aménagements et équipements de pleine nature) – Phase C (études techniques et financières) – Phase D (finalisation du produit)  
Marché à procédure adaptée n° 2020-002**

**DECISION du Président n° 2020-DP-30**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l’Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**Vu l’offre reçue pour le marché cité en objet,**

**DECIDE**

De signer le marché de services, marché de substitution, relatif à une étude de faisabilité pour le projet de valorisation touristique du site de Couesques (aménagements et équipements de pleine nature), plus particulièrement la phase C (études techniques et financières) et la phase D (finalisation du produit), pour un montant total de 11 820,00 € H.T., avec le groupement d’opérateurs économiques, dont la composition et le détail de l’offre financière, sont précisés ci-après :

<b>Mandataire</b>	<b>Cotraitant</b>	<b>Montant € HT</b>
TENDANCE MONTAGNE Recoules 12340 Rodelle	SARL ARBRE ET AVENTURE 557 avenue de Berlin 83870 Signes	Tranche ferme – Phase C : étude de faisabilité : 10 420,00 € HT
	ESPITALIE CONSULTANTS 2 rue de Montmartre 46800 Montcuq-En-Quercy-Blanc	Tranche optionnelle n°1 – Phase D : finalisation du produit : 1 400,00 € H.T.

La durée globale d’exécution est fixée à 7 mois.

Le démarrage de la mission débutera à compter de la notification du marché.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal.

Espalion, le  
Le président  
Jean Michel LALLE



Accusé de réception en préfecture

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Reçu le 29/05/2020





**Objet : Convention de  
raccordement à la fibre optique  
pour le bâtiment du pôle  
économique**

**DECISION du Président n° 2020-DP-31**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,**

**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu le budget de la Communauté de Communes,**

**Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision,**

**DECIDE**

**De signer avec Alliance très haut débit une convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique concernant le bâtiment situé au 37 rue de la gare 12500 Espalion (pôle économique).**

Espalion, le 02/06/2020

Le président

Jean Michel LAFFRÈ



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**







**Objet : Convention de servitude de passage à la zone artisanale de Saures (Ex bâtiment Combettes) avec le SIEDA**

**DECISION du Président n° 2017-DP-32**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,**

**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,**

**Vu le budget de la Communauté de Communes,**

**Considérant que le conseil communautaire sera informé de cette décision,**

**DECIDE**

De signer avec le SIEDA une convention de servitude de passage pour un réseau électrique sur la parcelle cadastrée commune d'Entraygues sur Truyère, section AD 5 - zone artisanale de Saures, pour le renforcement du réseau électrique sur le secteur.

Espallon, le 02/06/2020 *on*  
 Le président  
 Jean Michel LALLÉ



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
 012-200067478-20200602-2020DP32-AU  
 Reçu le 04/06/2020





**Objet : Relance suite à une résiliation -  
Marché de maîtrise d'œuvre en vue du  
regroupement des professionnels de santé  
à Saint-Côme d'Olt  
Marché à procédure adaptée n° 2020-003**

**DECISION du Président n° 2020-DP-33**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**Vu les offres reçues pour le marché cité en objet,**

**DECIDE**

**De signer le marché de services relatif à une mission de maîtrise d'œuvre en vue du regroupement des professionnels de santé à Saint-Côme d'Olt, avec le groupement d'opérateurs économiques (détaillé ci-après) et pour un montant de 53 200,00 € HT :**

<b>Mandataire</b>	<b>Cotraitant</b>
Marie NEDELLEC Architecte DPLG 5-7 place Roland Saules 12310 Laissac	SARL OCD – Bureau d'études 16 avenue des Glycines 12850 Onet le Château

**La durée globale d'exécution (études et travaux) est fixée à 72 semaines.**

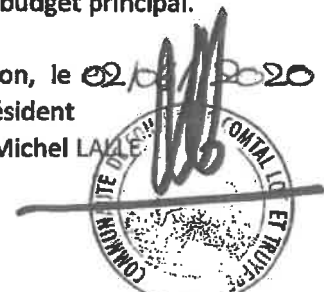
**Le démarrage de la mission débutera à partir de la date fixée par l'ordre de service.**

**Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal.**

Espalion, le 02/06/2020

Le président

Jean Michel LAURE



**Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200602-2020DP33-AU  
Reçu le 02/06/2020





**Objet : Marché de maîtrise d'œuvre – Travaux de création et finition – Zone d'activités Lioujas II – Commune de La Loubière**  
**Marché à procédure adaptée n° 2020-004**

**DECISION du Président n° 2020-DP-34**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10,**

**Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

**Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,**

**Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,**

**Vu les offres reçues pour le marché cité en objet,**

**DECIDE**

De signer le marché de services relatif à une mission de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de création et de finition de la Zone d'activités Lioujas II – Commune de La Loubière, avec la société SARL Sud Infra Environnement – 7 avenue de Lagulole – 12500 Espalion, pour un montant total de 10 530,00 € H.T., détaillé ci-après :

<b>Tranche</b>	<b>Montant € H.T.</b>
Tranche ferme : travaux de finition et création d'une voirie	8 910,00 € H.T
Tranche optionnelle n°1 : finition d'une voirie et création d'une aire de stationnement	1 620,00 € H.T

Les durées prévisionnelles des tranches sont les suivantes :

- Tranche ferme : travaux de finition et création d'une voirie : 5 mois
- Tranche optionnelle n°1 : finition d'une voirie et création d'une aire de stationnement : 3 mois

Le démarrage de la mission débutera à partir de la date fixée par l'ordre de service.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal.

Espalion, le 11/06/2020  
 Le président  
 Jean Michel LALANCIER







**Objet : Convention pour la Participation au fond L'OCCAL du Conseil Régional Occitanie dans le cadre des aides économiques d'urgence – Covid 19**

**DECISION du Président n° 2020-DP-35**

**Le Président,**

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**VU le Code du tourisme,**

**VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19**

**VU la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions**

**VU le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,**

**VU le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté par délibération n°2017/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 pour la période 2017-2021,**

**VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 n°CP/2020-MAI/09.12 instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions de la présente convention,**

**VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,**

**CONSIDERANT que face à la crise du coronavirus mettant à mal l'économie, les élus de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, prenant les problèmes rencontrés par le tissu économique local à bras le corps, et conscients des difficultés immédiates et quotidiennes des entrepreneurs, ont proposé d'abonder les dispositifs d'aides économiques proposés par la Région (chef de file en matière d'économie) auprès des entreprises du territoire par :**

- Le fonds L'OCCAL, ciblé sur les entreprises touristiques - commerciales et artisanales

Ce fonds est issu d'un co-financement de la Communauté de Communes, du Conseil Régional Occitanie, de la Banque des Territoires et du Conseil Départemental de l'Aveyron à hauteur de 3 euros par habitant chacun soit un total de 240 000 euros.





- **CONSIDERANT** que le conseil communautaire sera informé de cette décision
- **VU** le projet de convention,

### **DECIDE**

- De signer une convention avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la Banque des Territoires et le Conseil Départemental de l'Aveyron pour le fonds L'OCCAL, avec une enveloppe prévisionnelle pour la communauté de communes de 60 000 €.

Espalion, le 11/06/2020

Le président

Jean Michel LALLE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**Objet :**

**Décision du Président portant sur la signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec M. Jean Michel DENIS**

**DECISION du Président n° 2020-DP-36**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10, Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour signer les conventions portant conclusion ou révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**DECIDE**

De signer avec :

- Jean Michel DENIS

Une convention de coworking au Pôle Économique.

Cette convention est établie pour l'achat de :

- 1 journée pour un montant de 12,50 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, le 19 juin 2020, paiement par chèque en sa totalité à la signature de la convention.

Espalion,

le 23/06/2020

Le président

Jean Michel LALLE



**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200623-2020DP36-AU  
Reçu le 23/06/2020



**COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYERE**  
**1er SEMESTRE 2020**

**II. ARRETES**

CONSEIL	N° DE L'ARRETE	OBJET	PAGE	DATE DE TRANSMISSION AU CONTRÔLE DE LEGALITE	DATE DEBUT AFFICHAGE	DATE FIN AFFICHAGE
	<b>SOMMAIRE</b>	<b>ARRETES</b>				
25/02/20	2020-A-23	Délégation temporaire Claire Molinier	597	25/02/20	25/02/20	25/04/2020
16/03/20	2020-Av-27	Arrêté de voirie portant alignement ESPALION	599	16/03/2020	16/03/20	16/05/2020
21/04/20	2020-Av-33	Arrêté de voirie portant alignement GOLINHAC	601	21/04/2020	21/04/20	21/06/2020
28/04/20	2020-Av-34	Arrêté de voirie portant alignement	603	28/04/2020	28/04/20	28/06/2020
28/05/20	2020-AF-41	Virement de crédits n°1/Budget principal	605	28/05/2020	28/05/20	28/07/2020
12/06/20	2020-AU-42	Enquête publique - ouverture - modification PLU Espalion	607	15/06/20	15/06/20	15/08/2020
23/06/20	2020-A-44	Delegation temporaire Claire Molinier	611	29/06/20	29/06/20	29/08/2020



**ARRETE N°2020-A23**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**Attribuée à Madame Claire MOLINIER**  
**Directrice Générale des Services**  
**Communauté De Communes Comtal Lot et Truyère**

**Le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**

*- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9 autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général et aux Directeurs généraux adjoints des services ;*

*- Vu la délibération N° 2017-01-10-D01 en date du 10 janvier 2017 prise par le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère par laquelle M. Jean-Michel LALLE a été élu Président ;*

*- Vu l'arrêté n° 2018 03 06-01 portant délégation de signature à Madame Claire Molinier, Directrice Générale des Services,*

*Considérant qu'il y a lieu, pendant l'absence de Monsieur le Président, de prendre un arrêté complémentaire à l'arrêté précité pour assurer la continuité de l'administration de la Communauté de communes.*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Claire MOLINIER, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, pour la période allant du mardi 25 février au vendredi 28 février 2020 inclus, à l'effet de signer :

- les bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes.
- les engagements de dépenses dans la limite d'un montant de 1 500 € H.T ou dans la limite du montant de la dépense envisagée en cas d'imprévu ;
- les documents relatifs aux procédures préalables à l'attribution des marchés publics ;
- les pièces relatives à l'exécution des marchés publics ;
- les courriers de réponses aux demandes de renseignements sur l'activité de la Communauté de Communes;
- les courriers relatifs à l'exécution des délibérations du Conseil de communauté, des décisions ou arrêtés pris par le Président de la Communauté de Communes,
- les courriers accusant réception de lettres,
- les documents relatifs à la gestion du personnel (arrêtés et contrats de travail notamment),
- les convocations à la Commission d'Appels d'Offres ;
- les documents, courriers et convocations relatifs à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes ;
- pour l'assainissement non collectif :

- les contrôles de conformité de l'assainissement non collectif pour la vente d'un immeuble
- les attestations de conformité préalable à une demande de permis de construire
- les fiches de liaison assainissement ( CU, DP, DT, ...)
- pour l'assainissement collectif :
  - les certificats de raccordement au réseau d'assainissement collectif
  - les récépissés de DT, DICT, ...

**Article 2<sup>nd</sup> :**

Le présent arrêté sera transmis à Madame le Préfet de l'Aveyron, notifié au bénéficiaire de la délégation, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Espalion, le 25 FEV. 2020  
 Le Président  
 Jean-Michel LALLE

Notifié à l'intéressée le : 25/02/20  
 qui déclare en avoir pris connaissance.

Signature de l'intéressée :




Certifié exécutoire compte tenu  
 de la réception en Préfecture  
 par voie dématérialisée le :  
 de la notification à l'intéressé(e) le :  
 et de la publication le:  
 Le Président,

**DELAIS et VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.





## ARRETE N°2020-AV-27

### ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT COMMUNE D'ESPALION

*Le Président de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère,*

*Vu la demande en date du 20 novembre 2020 par laquelle M. Xavier Corthier, géomètre-expert à ABC Géomètres Experts 20 rue du Dr Trémollères 12500 Espalion, demande L'ALIGNEMENT de la Voie communale de Malaterre classée d'intérêt communautaire, commune d'Espalion, au droit de la parcelle cadastrée :*

*- Section G n° 666-667-675 appartenant à l'indivision Aldebert*

*Vu le code de la voirie routière,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14/03/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,*

*Vu la délibération n°2018 12 17 D03 en date du 17 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie »,*

*Vu l'état des lieux,*

## ARRÊTE

### Article 1 : Alignement

L'alignement de la voie intercommunale de Malaterre commune d'Espalion au droit de la parcelle Section G n°666-667-675, propriété de l'indivision Aldebert.

### Article 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### Article 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

### Article 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période.

A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**Article 5 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché au siège de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ainsi qu'à la mairie d'Espalion, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 : Délai et voies de recours**

Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à ESPALION, le 12 novembre 2020

Le Président,

Nicolas Bessière

**DIFFUSIONS :**

Le bénéficiaire pour attribution

La commune d'Espalion pour attribution

**ANNEXE :**

Plan de l'alignement

Procès-verbal

**ARRETE N°2020-AV-33**

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT  
COMMUNE DE GOLINHAC**

*Le Président de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère,*

*Vu la demande en date du 7 février 2020 par laquelle M. Xavier Corthier, géomètre-expert à ABC Géomètres Experts 20 rue du Dr Trémolières 12500 Espalion, demande L'ALIGNEMENT de la Voie communale au lieu-dit Les Albusquies classée d'intérêt communautaire, commune de Golin hac, au droit de la parcelle cadastrée :*

- *Section B n° 527 appartenant à Mme OUSTRY née SAGNES Nicole*
- *Section B n°1063 appartenant à Mr BENAVENTQ Jacques*

*Vu le code de la voirie routière,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14/03/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,*

*Vu la délibération n°2018 12 17 D03 en date du 17 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie »,*

*Vu l'état des lieux,*

**ARRÊTE**

**Article 1 : Alignement**

L'alignement de la voie communale au lieu-dit Les Albusquies commune de Golin hac au droit de la parcelle Section B N°527 propriété de Mme Oustry née Sagnes Nicole et de la parcelle Section B N°1063 propriété de Mr Benavenq Jacques.

**Article 2 : Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 : Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période.

A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**Article 5 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché au siège de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ainsi qu'à la mairie de Golinac, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 : Délai et voies de recours**

Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à ESPALION, le 21 avril 2020

**Le Président,**

**Jean-Michel LALLE**

**DIFFUSIONS :**

Le bénéficiaire pour attribution  
La commune de Golinac pour attribution

**ANNEXE :**

Plan de l'alignement  
Procès-verbal

**ARRETE N°2020-AV-34****ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT  
COMMUNE DE RODELLE**

***Le Président de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère,***

*Vu la demande en date du 31 mars 2020 par laquelle M. Bois Christophe, géomètre-expert au 1709 avenue du rouergue 12000 Rodez, demande L'ALIGNEMENT de la Voie communale au lieu-dit Saint Julien classée d'intérêt communautaire, commune de Rodelle, au droit de la parcelle cadastrée :*

- *Section H n° 760 appartenant à Mr Fau Aymeric demeurant Saint Julien 12340 Rodelle*

*Vu le code de la voirie routière,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14/03/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,*

*Vu la délibération n°2018 12 17 D03 en date du 17 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie »,*

*Vu l'état des lieux,*

**ARRÊTE****Article 1 : Alignement**

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne brisée reliant les points Y-Z-A (points de murs) comme indiqué sur plan et sur le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques joints

**Article 2 : Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 : Formalités d'urbanisme**

- Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période.

A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**Article 5 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché au siège de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ainsi qu'à la mairie de Rodelle, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 : Délai et voies de recours**

Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à ESPALION, le 27 avril 2020

**Le Président,**

**Jean-Michel LALLE**

**DIFFUSIONS :**

Le bénéficiaire pour attribution  
La commune de Rodelle pour attribution

**ANNEXE :**

Plan de l'alignement  
Procès-verbal



**Arrêté n°2020-AF-41**  
**Portant VIREMENT DE CREDITS N°1/**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Le Président,**

VU les articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 précités, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Président qui doit rendre compte au Conseil communautaire, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'effectuer le virement tel que présenté ci-après depuis le chapitre 020 "dépenses imprévues" :

**VIREMENT DE CREDIT N°1**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	119.99 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>119.99 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21318-27-40 : GYMNASE BOZOULS	0.00 €	119.99 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>119.99 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>119.99 €</b>	<b>119.99 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**ARTICLE 2**

De rendre compte au Conseil communautaire des virements ainsi opérés depuis le chapitre 020 "dépenses imprévues", conformément aux articles précités.


**ARTICLE 3**

La présente décision figurera au registre des décisions de la Collectivité.

**ARTICLE 4**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète de l'Aveyron
- à Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Fait à Espalion le 29/05/2020  
 Le Président  
 Jean-Michel LALLE
 

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**ARRETE N°2020-AU-42**

**prescrivant l'enquête publique ayant pour objet la modification n°1  
du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Espalion**

*Le président,*

- *Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 44 et R.153-8 ;*
- *Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-3 et suivants et R.123-3 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;*
- *Vu la décision en date du 3 juin 2020 du président du tribunal administratif de Toulouse désignant Monsieur Denis ROUALDES, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;*
- *Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;*
- *Après concertation avec le commissaire enquêteur ;*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Espalion.

*Le dossier est constitué conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement et comporte, notamment, une évaluation environnementale et son résumé non technique.*

**Article 2 :**

Cette enquête est prévue pour une durée de 33 jours du 6 juillet 2020 à 9h00 au 7 août 2020 à 16h00.

Le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur Denis ROUALDES en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable de la modification n°1 du PLU de la commune d'Espalion est la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère, représentée par son président, Monsieur Jean-Michel LALLE, dont le siège administratif est situé 18, bis Avenue Marcel Lautard à Espalion (12500).

Les informations concernant ce projet peuvent être demandées au siège de la communauté de communes (auprès du secrétariat) ou à la mairie d'Espalion auprès du service de l'urbanisme.

### Article 3 :

Les pièces du projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Espalion et un registre d'enquête seront déposés durant toute la durée de l'enquête au siège de la communauté de communes et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 pour la communauté de communes

- le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 pour la mairie d'Espalion.  
Le dossier de modification sera, également, consultable sur les sites Internet :

<https://comtal-lot-truyere.fr/>

Rubrique : Bien vivre

Sous rubrique : Urbanisme

Article : Registre PLU

et <https://www.espalion.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- par écrit à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur – Mairie d'Espalion – Place de la Résistance 12500 ESPALION.
- par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique.pluespalion@gmail.com](mailto:enquetepublique.pluespalion@gmail.com)
- sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/urbanisme/registre-plu>

Un poste informatique sera, également, mis à disposition du public à la mairie d'Espalion, aux jours et heures d'ouverture habituels afin d'accéder librement et gratuitement au dossier d'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public transmises par voie postale ou courrier électronique sont consultables au siège de la communauté de communes et en mairie d'Espalion ainsi que sur le site : <https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/urbanisme/registre-plu>

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionnés après le 7 août 2020 à 16 h 00 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

#### **Article 4 :**

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Espalion aux dates suivantes :

- le lundi 6 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 24 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 7 août 2020 de 13h00 à 16h00

#### **Article 5 :**

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel l'enquête publique est organisée, des modalités d'organisation particulières sont définies :

- L'accès au dossier papier et aux registres d'enquête publique devra respecter le protocole mis en place au siège de la communauté de communes Comtal – Lot et Truyère et à la mairie d'Espalion à savoir :

- port d'équipement individuel et personnel de protection (masque) obligatoire;
- gel hydro alcoolique à disposition;
- stylo désinfecté à disposition.

- L'accès au poste informatique permettant la consultation du dossier d'enquête à la mairie d'Espalion suivra le même protocole.

- Les permanences physiques du commissaire enquêteur seront adaptées en plus du respect des mesures précédemment énumérées :

- la rencontre avec le commissaire enquêteur pourra donner lieu à la prise de rendez-vous auprès de la mairie d'Espalion;
- une signalétique permettant une distanciation physique sera mise en place;
- le local de permanence sera sécurisé (désinfection et aération).

#### **Article 6 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aveyron.

Cet avis sera affiché au siège de la communauté de communes, à la mairie d'Espalion et publié sur le site Internet <https://comtal-lot-truyere.fr/>.

Accusé de réception en préfecture

012-20067478 et 0206150030 Art 42 Lot et Truyère – 18 bis avenue Marcel Lautard – 12500 ESPALION

Reçu le 15/06/2020 <https://comtal-lot-truyere.fr/> - Tél. : 05.65.48.29.02 - Courriel : secretariat@3clt.fr

Cet avis sera, également, publié par tout autre procédé en usage sur la commune d'Espalion : panneaux d'affichage.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**Article 7 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos par le commissaire enquêteur.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le président de la communauté de communes Comtal – Lot et Truyère et le maire d'Espalion et leur communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le président disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.

**Article 8 :**

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise au président de la communauté de communes, à la préfète de l'Aveyron et au président du tribunal administratif de Toulouse et déposée :

- à la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à la préfecture du département de l'Aveyron ;
- et sur le site Internet : <https://comtal-lot-truyere.fr/>

pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

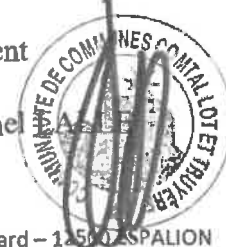
**Article 9 :**

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU d'Espalion. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet précité en vue de son approbation.

Fait à Espalion, le 15 JUN 2020

Le Président

Jean-Michel



**ARRETE N°2020-A-44**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**Attribuée à Madame Claire MOLINIER**  
**Directrice Générale des Services**  
**Communauté De Communes Comtal Lot et Truyère**

**Le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9 autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général et aux Directeurs généraux adjoints des services ;*
- *Vu la délibération N° 2017-01-10-D01 en date du 10 janvier 2017 prise par le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère par laquelle M. Jean-Michel LALLE a été élu Président ;*
- *Vu l'arrêté n° 2018 03 06-01 portant délégation de signature à Madame Claire Molinier, Directrice Générale des Services,*

*Considérant qu'il y a lieu, pendant l'absence de Monsieur le Président, de prendre un arrêté complémentaire à l'arrêté précité pour assurer la continuité de l'administration de la Communauté de communes.*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Claire MOLINIER, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, pour la période allant du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet 2020 inclus, à l'effet de signer :

- les bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes.
- les engagements de dépenses dans la limite d'un montant de 1 500 € H.T ou dans la limite du montant de la dépense envisagée en cas d'imprévu ;
- les documents relatifs aux procédures préalables à l'attribution des marchés publics ;
- les pièces relatives à l'exécution des marchés publics ;
- les courriers de réponses aux demandes de renseignements sur l'activité de la Communauté de Communes;
- les courriers relatifs à l'exécution des délibérations du Conseil de communauté, des décisions ou arrêtés pris par le Président de la Communauté de Communes,
- les courriers accusant réception de lettres,
- les documents relatifs à la gestion du personnel (arrêtés et contrats de travail notamment),
- les convocations à la Commission d'Appels d'Offres ;
- les documents, courriers et convocations relatifs à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes ;
- pour l'assainissement non collectif :
  - o les fiches A, B, C et D2

- les contrôles de conformité de l'assainissement non collectif pour la vente d'un immeuble
- les attestations de conformité préalable à une demande de permis de construire
- les fiches de liaison assainissement ( CU, DP, DT, ...)
- pour l'assainissement collectif :
  - les certificats de raccordement au réseau d'assainissement collectif
  - les récépissés de DT, DICT, ...

**Article 2<sup>nd</sup> :**

Le présent arrêté sera transmis à Madame le Préfet de l'Aveyron, notifié au bénéficiaire de la délégation, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Espalion, le 23/06/2020  
Le Président  
Jean-Michel LALLE

Notifié à l'intéressée le :  
qui déclare en avoir pris connaissance.  
Signature de l'intéressée :




Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture  
par voie dématérialisée le :  
de la notification à l'intéressé(e) le :  
et de la publication le:  
Le Président,



**DELAIS et VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.